

# DOSSIER      TECHNIQUE      ET FINANCIER

## PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE - PRADEL

« KIYO, ARZIKI »

*Elevage, Source de Richesse*

### NIGER

CODE DGD : NN 1027

CODE NAVISION : NER 16 069 11



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>7</b>
<b>FICHE ANALYTIQUE</b> .....	<b>9</b>
<b>PARTIE I : ELÉMENTS GÉNÉRIQUES DU PROGRAMME SECTORIEL</b> .....	<b>10</b>
<b>1 TITRE ET DURÉE</b> .....	<b>11</b>
<b>2 CONTEXTE</b> .....	<b>11</b>
2.1 CADRE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	11
2.2 ANALYSE DES ACTEURS.....	13
2.3 SITUATION DE L'ÉLEVAGE .....	15
2.4 LES PTFs DANS LE SECTEUR.....	23
<b>3 MINISTÈRE(S) CHARGÉ(S) DE LA MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>27</b>
<b>4 STRATEGIE</b> .....	<b>27</b>
4.1 PRINCIPES DU PROGRAMME SECTORIEL .....	27
4.2 STRATÉGIE .....	28
4.3 CHAÎNE DE RÉSULTATS .....	31
4.4 PARTIES PRENANTES.....	31
4.5 INTERVENTIONS COMPOSANT LE PROGRAMME SECTORIEL.....	31
<b>5 RISQUES</b> .....	<b>32</b>
<b>6 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES</b> .....	<b>33</b>
<b>7 RESSOURCES</b> .....	<b>33</b>
<b>8 MODALITÉS D'EXÉCUTION</b> .....	<b>33</b>
<b>PARTIE II : ELÉMENTS SPÉCIFIQUES DE L'INTERVENTION</b> .....	<b>34</b>
<b>1 TITRE ET DURÉE</b> .....	<b>35</b>
<b>2 CONTEXTE</b> .....	<b>35</b>
<b>3 STRATÉGIE</b> .....	<b>35</b>
3.1 THÉORIE DU CHANGEMENT .....	35
3.2 AXES STRATÉGIQUES .....	36
3.3 LA ZONE D' INTERVENTION.....	41
3.4 CHAINE DE RÉSULTATS .....	41

3.5	ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	54
3.6	PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE 1 <sup>ÈRE</sup> ANNÉE .....	58
<b>4</b>	<b>RISQUES .....</b>	<b>60</b>
<b>5</b>	<b>THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES .....</b>	<b>64</b>
5.1	LE GENRE ET LES JEUNES.....	64
5.2	LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA GESTION DE RESSOURCES NATURELLES .....	65
5.3	L'AGENDA NUMÉRIQUE .....	65
5.4	APPROCHE PAR LES DROITS .....	66
<b>6</b>	<b>RESSOURCES .....</b>	<b>67</b>
6.1	RESSOURCES FINANCIÈRES.....	67
6.2	RESSOURCES HUMAINES.....	70
6.3	AUTRES RESSOURCES ET ENGAGEMENTS.....	71
<b>7</b>	<b>MODALITÉS D'EXÉCUTION.....</b>	<b>72</b>
7.1	CADRE LÉGAL .....	72
7.2	CYCLE DE VIE DE L'INTERVENTION.....	72
7.3	GESTION OPÉRATIONNELLE DE L'INTERVENTION .....	74
7.4	MONITORING ET REVUES.....	83
7.5	ADAPTATION DU DTF .....	86
<b>8</b>	<b>PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL .....</b>	<b>87</b>
8.1	CONTEXTE PROGRAMMATIQUE.....	87
8.2	COMITÉ DE PILOTAGE .....	87
8.3	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'INTERVENTION.....	89
<b>9</b>	<b>CHRONOGRAMME .....</b>	<b>91</b>
	<b>PARTIE III : ANNEXES .....</b>	<b>92</b>
	<b>ANNEXE 1 : CADRE DE RÉSULTATS .....</b>	<b>93</b>
	<b>ANNEXE 2 : TDR PERSONNEL LONG TERME .....</b>	<b>99</b>
	<b>ANNEXE 3 : BASELINE .....</b>	<b>108</b>
	<b>ANNEXE 4 : ANALYSE DES CHÂÎNES DE VALEUR .....</b>	<b>114</b>

## ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACNG	Acteur de Coopération Non Gouvernementale
AFD	Agence Française de Développement
AGRHYMET	Centre d'AGRo-HYdro-METéorologie
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
AREN	Association pour la Redynamisation des Eleveurs au Niger
ARIMEL	Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage
BAGRI	Banque Agricole du Niger
BE	Bureaux d'Études
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales du Niger
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-sahariens
COFO	Commissions Foncières
Cofob	Commission foncière de Base
Cofocom	Commission foncière Communale
Cofodep	Commissions foncière Départementale
CMO	Convention de Mise en Œuvre
COPIL	Comité de Pilotage
CS	Convention Spécifique
CSI	Coping Strategies Index (Indice global de résilience)
CTB	Agence Belge de Développement
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
DDP	Direction du Développement Pastoral
DFAQ	Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire
DNP/GCCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises et Catastrophes
DTF	Dossier Technique et Financier
ECOWAP	Politique agricole régionale de la CEDEAO
ECT	Expert de Coopération Technique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FISAN	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HCI3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
HIMO	Haute Intensité en Main d'Œuvre
(HS) I3N	(Haute Secrétariat) Initiative les Nigériens nourrissent les Nigériens
I(M)F	Instituts de (Micro-)Finances

INRAN	Institut National de Recherche Agricole au Niger
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MCC	Millenium Challenge Corporation
MEL	Ministère de l'Élevage
MS	Matière sèche
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OG	Objectif Global
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEL	Organisations Professionnelles de l'Élevage
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisations de la Société Civile
OSV	Observatoire de Suivi de la Vulnérabilité
PAAPSSP	Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et de Sécurisation des Systèmes Pastoraux
PAMED	Projet d'Appui à la Mise en Place des Entités Décentralisée
PAPAT	Projet d'appui à la production pastorale (Union Européenne / CTB)
PASEL	Programme d'Appui au Secteur de l'Élevage (Coopération Suisse)
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PDC	Plan de Développement Communal
PDDAA	Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique
PDES	Programme de Développement Économique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PHVP	Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région de Dosso
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petits et Moyens Entreprises
PNCC	La Politique Nationale en matière de Changements Climatiques
PNG	La Politique Nationale de Genre
PPAAO	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PPCB	Peste de Péripleumonie Contagieuse Bovine
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (Banque Mondiale /MCC)
PRODAF	Projet de Développement de l'Agriculture Familiale
PRODEX	Projet de Développement des Exportations des produits agro-sylvo-pastorales
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RECA	Réseau des Chambres d'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RH	Ressources Humaines
RNA	Régénération Naturelle Assistée

SAF	Schémas d'Aménagement Fonciers
SCAP/RU	Structures Communautaires d'Alerte Précoce et des Réponses aux Urgences
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive
SDDEL	Stratégie de Développement Durable de l'Élevage 2012-2035
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SPCR	Secrétariat Permanent du Code Rural
SRAT	Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
STD	Services Techniques Déconcentrés
SVPP	Services Vétérinaires Privés de Proximité
UA	Union Africaine
UBT	Unité de Bétail
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
VSF	Vétérinaires Sans Frontières

## RÉSUMÉ

Le programme d'appui au développement de l'élevage – Kiyo Arziki, d'un montant de 14 millions d'euros, et d'une durée de 4 ans a pour objectif général de renforcer la sécurité alimentaire, la résilience et les revenus des populations liées à un élevage familial.

Ce programme vise à rendre les systèmes d'élevage plus résilients, performants et durables, dans lesquels des emplois, surtout des jeunes et des femmes sont créés ou renforcés ; qui contribuent à la sécurité alimentaire et la résilience des populations vulnérables ; et qui peuvent faire face aux défis croissants du secteur (changement climatique, pression foncière, croissance démographique, dégradation des ressources naturelles, problèmes sécuritaires, ...).

Le résultat de développement du programme est formulé comme suit : « les populations impliquées dans les activités liées à l'élevage familial dans les régions de Tahoua et de Dosso sont accompagnées pour rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants ».

D'une part, une croissance économique durable et inclusive sera recherchée, par une sécurisation des facteurs de production en prenant en compte une bonne gestion des ressources naturelles, et par une meilleure valorisation des produits animaux en répondant à la demande croissante en produits animaux sur le marché. Une approche de chaînes de valeur sera utilisée pour développer les filières d'une manière inclusive. Des synergies seront développées avec des interventions de formation professionnelle et des initiatives qui visent à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

D'autre part, pour inclure les populations plus vulnérables, il faudra chercher à accroître plus globalement les moyens d'existence pour renforcer leur sécurité alimentaire et leur résilience vis-à-vis des crises et catastrophes. Dans ce cadre, des modèles visant des actions structurelles seront développés qui leur permettront de diversifier leurs sources de revenus et de minimiser les pertes de capitaux et économiques pendant les crises.

Pour pouvoir travailler sur les blocages dans le secteur et assurer une approche fondée sur les droits, le programme travaillera sur le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs clés, et sur leur interaction et coordination.

Les bénéficiaires seront les populations qui sont impliquées dans des activités liées à l'élevage familial, étant les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs et leurs familles, qui ont un potentiel d'investir dans des modes d'élevage productifs et durables ; les professionnels des filières animales et en particulier les jeunes et les femmes ; et les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs vulnérables, dont leur résilience face aux crises sera renforcée.

Quatre axes sont identifiés dans le programme : (1) le développement des chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage ; (2) la sécurisation durable d'accès aux ressources pastorales ; (3) le renforcement de la résilience des ménages vulnérables face aux crises et (4) le renforcement de la gouvernance du secteur.

Le programme est composé d'une seule intervention qui porte le même nom, a la même durée et le même budget.

Le résultat de développement du programme « les populations impliquées dans les activités liées à l'élevage familial dans les régions de Tahoua et de Dosso sont accompagnées pour rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants » devient l'objectif global de l'intervention. Les 4 axes du programme ont été traduits dans des objectifs spécifiques de l'intervention :

- OS1 : Les chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage sont développées
- OS2 : L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement
- OS3 : Les capacités institutionnelles pour renforcer la résilience des (agro-)éleveurs vulnérables face aux crises et au changement climatique sont améliorées
- OS4 : La gouvernance du secteur est améliorée

L'intervention concentrera ses actions dans les régions de Dosso et de Tahoua. Les stratégies de développement de filières seront la base pour identifier les zones prioritaires dans les 2 régions. En plus, les principes de complémentarité entre intervenants dans le domaine de l'élevage permettront de dégager des ensembles de communes plus spécifiquement ciblées. Les filières qui offrent le plus d'opportunités pour des revenus et de création d'emploi des femmes et des jeunes, identifiés dans les 2 régions sont le lait et les produits laitiers, le bétail sur pied (activités d'embouche), la volaille et le kilichi (type de viande séchée).

La bonne gestion des ressources naturelles, et des mesures d'adaptation au/ et de mitigation du changement climatique sont au centre des stratégies de sécurisation des ressources pastorales. Une approche fondée sur les droits sera implémentée surtout à travers l'amélioration de la gouvernance du secteur, en renforçant tant les capacités des porteurs de devoirs, que les capacités de détenteurs de droits. L'autonomisation des femmes et leur inclusion dans les processus de décision sera également un axe transversal. Les jeunes et les femmes seront les bénéficiaires principaux des activités économiques promues par l'intervention. Finalement, l'intégration de nouvelles technologies d'information et de communication sera promue pour améliorer l'accès à l'information, la collecte de données et les services pour les éleveurs et les entrepreneurs.

## FICHE ANALYTIQUE

Fiche analytique	
<b>1. Intitulés &amp; codes</b>	<p>Programme d'appui au développement de l'élevage – PRADEL – Kiyo Arziki</p> <p>Intervention : Appui au développement de l'élevage – Kiyo Arziki</p> <p>Code DGD : <b>NN 1027</b></p> <p>Code navision : <b>NER 16 069 11</b></p>
<b>2. Institutions responsables</b>	<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MA/GEL) &amp; Coopération Technique Belge (CTB)</p> <p><u>OG Programme</u>: Renforcer la sécurité alimentaire, la résilience et les revenus des populations liées à un élevage familial.</p> <p><u>Résultat Programme = OG Intervention</u> : Les populations impliquées dans les activités liées à l'élevage familiale dans les régions de Tahoua et de Dosso sont accompagnées pour rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants</p> <p><u>Objectifs Spécifiques Intervention</u> :</p> <p>OS1 : Les chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage sont développées</p> <p>OS2 : L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement</p> <p>OS3 : Les capacités institutionnelles pour renforcer la résilience des (agro-)éleveurs vulnérables face aux crises et au changement climatique sont améliorées</p> <p>OS4 : La gouvernance du secteur est améliorée</p>
<b>3. Chaîne de résultats</b>	
<b>4. Budget programme et intervention</b>	<p>14 000 000 euros contribution belge</p> <p>2 542 000 euros contribution nigérienne</p>
<b>5. Durée</b>	48 mois pour la mise en œuvre et 60 mois pour la durée de la convention spécifique
<b>6. Bénéficiaires</b>	<p>les populations qui sont impliquées dans des activités liées à l'élevage familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs et leurs familles, qui ont un potentiel d'investir dans des modes d'élevage productifs et durables</li> <li>• les professionnels des filières animales et en particulier les jeunes et les femmes</li> <li>• les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs vulnérables, dont la résilience face aux crises sera renforcée</li> </ul>
<b>7. Zone(s) d'intervention</b>	<p>Régions de Dosso et Tahoua</p> <p>Niamey</p>

## **PARTIE I : ELÉMENTS GÉNÉRIQUES DU PROGRAMME SECTORIEL**

# 1 TITRE ET DURÉE

Le titre du programme est «Programme d'appui au développement de l'élevage (PRADEL) - Kiyu Arziki».

La durée du programme est de 4 ans (entre 2017 et 2020).

## 2 CONTEXTE

### 2.1 Cadre politique et institutionnel

Le Niger dispose de plusieurs stratégies parmi lesquelles il faut signaler la Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive (SDDCI) Vision 2035 ; le Programme de Développement Économique et Social (PDES) 2012-2016, et **l'Initiative 3N**. L'ISN est une stratégie intersectorielle qui vise la « sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable ». Un nouveau plan d'actions de l'Initiative 3N couvrant la période 2016-2020 est en chantier. Quant à ses orientations principales, on peut citer le soutien au développement des filières, notamment avec une approche « chaîne de valeur intégrale » ; des investissements plus structurants dans les infrastructures publiques, notamment dans les communes de convergence et en lien avec les capacités de recherche et développement; le développement des approches spécifiques adaptées aux jeunes et aux femmes ; la définition de mécanismes de gouvernance et de coordination de l'action locale et l'approfondissement des outils financiers structurants le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Pour les stratégies sectorielles de l'élevage, la **Stratégie de Développement Durable de l'Élevage 2012-2035 (SDDEL)**, avec ses plans d'action quinquennaux définit les priorités pour les actions à court et à long terme. La vision définie pour le secteur est : "un Niger où l'élevage à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement". Trois axes stratégiques ont été privilégiés: 1) améliorer la santé animale et garantir la qualité des denrées et des produits issus de l'élevage ; 2) assurer une production animale conséquente et une valorisation correcte des produits, cet axe privilégiant une gestion durable des espaces pastoraux afin que l'accès aux ressources naturelles soit sécurisé mais accompagnant aussi la modernisation des élevages familiaux par une meilleure rémunération des produits vendus (chaîne des valeurs); 3) assurer le pilotage et la gestion du secteur par le Ministère, celui-ci devant améliorer son organisation, ce qui passe par une meilleure gestion des ressources humaines (recrutements, plan de carrières, formations), par une communication interne et externe efficace et par une direction davantage axée sur les résultats.

**Le Code Rural** a été initié en 1993. Il est un cadre politique de sécurisation des opérateurs ruraux et accorde une place de choix aux aménagements pastoraux. Le code rural est indéniablement l'un des meilleurs outils pour la valorisation durable et concertée des ressources naturelles : il a comme ambition d'assurer la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et de favoriser le développement par une organisation rationnelle du monde rural. Les objectifs ainsi assignés au Code Rural sont la sécurisation foncière des acteurs ruraux, l'organisation du monde rural, la gestion durable des ressources naturelles, l'aménagement du territoire et la prévention des conflits. Le code rural fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective d'un aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine.

En 2010, une ordonnance complémentaire a été adoptée pour le pastoralisme. Elle a marqué un réel progrès par :

- la reconnaissance de la mobilité pastorale comme un droit fondamental des éleveurs, pasteurs nomades et transhumants ;
- la consécration du statut domanial des ressources pastorales ;
- l'interdiction de toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastoral relevant du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Toutefois, ses décrets d'application tardent à être promulgués tout comme la vulgarisation et l'application des textes qui ne semblent pas constituer une priorité politique. Parmi les difficultés liées à l'application du code rural, on note la méconnaissance des textes par les acteurs qui sont sensés les utiliser et les appliquer ainsi que des procédures de mise en œuvre qui sont longues et onéreuses.

**La politique de décentralisation** cherche principalement à faire des collectivités territoriales des entités démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale.

Le cadre légal de la décentralisation existe depuis 2010 (Code général des collectivités territoriales) et 2012 (document cadre de politique nationale de décentralisation), mais les premiers transferts de compétences ont seulement été décidés à partir de 2014, relatifs à quatre secteurs : la santé, l'environnement, l'hydraulique et l'éducation. Pour l'élevage, le transfert serait prévu pour 2017. Les transferts en matière de ressources financières connaissent des difficultés, ce qui mène à des collectivités ayant des compétences, mais contraintes par des ressources budgétaires réduites et peu aisées à mobiliser. La situation est encore plus préoccupante en relation aux ressources humaines, même si un Centre de formation à la gestion des collectivités territoriales existe depuis 2008.

La déconcentration ne se limite pas à une meilleure répartition de l'Etat dans l'espace, mais suppose aussi une réorganisation des relations entre le niveau central et les niveaux de déconcentration, des délégations de pouvoir et de budget, dans un cadre cohérent de coordination des acteurs déconcentrés et décentralisés animé par la tutelle. La déconcentration est toutefois contrainte par le manque de transformation de l'organisation et la situation déficitaire en matière de capacités humaines, matérielles et financières au niveau des services de l'Etat.

Au niveau régional, la dynamique de décentralisation et de déconcentration prend forme avec l'élaboration des plans de développement régionaux. Le Plan de Développement Régional (PDR) constitue un outil de planification dont la vision, les orientations et les actions contenues sont la résultante d'un consensus régional autour des voies et moyens pour promouvoir un développement équilibré et durable de la région. Il s'avère important de saisir l'opportunité de la mise en œuvre de ce plan pour mettre en valeur le sous-secteur de l'élevage dans cette approche de développement socio-économique. Il faut noter que d'autres instruments sont en cours d'élaboration notamment les Schémas d'Aménagement Fonciers (SAF) et les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) pour une meilleure valorisation des ressources et un développement harmonieux des régions.

Depuis 1989, le Niger s'est doté progressivement d'un ensemble de structures et d'instruments regroupés au sein du **Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA)**. A l'heure actuelle, celui-ci est composé d'un secrétariat permanent, d'un mécanisme de concertation et de mobilisation des ressources, le Comité Etat-Donateur, d'un dispositif d'information, d'un Système d'Alerte Précoce et Prévention des Catastrophes (SAP/PC), d'une Cellule Crises Alimentaires Gestion des Catastrophes (CCA/GC), d'une Cellule de Filets Sociaux (CFS) et de la Cellule de Coordination Humanitaire. Le DNPGCCA dispose de deux outils d'intervention : i) le Stock National de Réserve (SNR) composé d'un Stock National de Sécurité (SNS) en nature et d'un Stock Financier ou Fonds de sécurité Alimentaire (FSA) ; ii) le Fonds d'Intervention pour le financement

d'études et projets pilotes, l'appui aux structures opérationnelles du DNPGCCA et surtout pour le financement des activités prévues dans le cadre des plans de soutien annuels.

Si la crise de 2004/05 a pris le DNPGCCA à revers et a mis en évidence un grand décalage entre le modèle de représentation habituel de la crise alimentaire et l'évolution des déterminants de l'insécurité alimentaire des populations ainsi que les réponses à apporter, les Gouvernements successifs vont adopter des mesures afin d'améliorer les capacités du Niger avec l'appui de la communauté internationale. La gestion de la crise 2012 est considérée comme la plus aboutie tant en terme de précocité de l'alerte et du plan de réponse. Outre le coût prohibitif de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, les interventions d'urgence sont focalisées sur l'objectif de sauver des vies et ne parviennent que modérément à préserver les moyens d'existence des populations (capital terre et bétail). Les stratégies de réponse ont souvent été mal adaptées à la situation des éleveurs. L'absence de coordination entre des actions d'urgence et les actions de développement ainsi qu'avec la prise en compte des stratégies locales des populations joue en défaveur de l'amélioration de la résilience des ménages vulnérables.

**La Politique Nationale de Genre (PNG)** se veut un cadre de concertation et de dialogue pour assurer un développement humain durable et équilibré. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques : (i) la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ; (ii) la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ; (iii) le renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ; et (iv) le renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG.

**La Politique Nationale en matière de Changements Climatiques (PNCC)** a pour but de contribuer au développement durable du Niger par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques. Le document « **Contribution Prévue déterminée au niveau national (CPDN-INDC)** » décrit des actions prioritaires retenues dans la contribution du Niger à la COP21. Compte-tenu des potentialités offertes par les ressources du pays, les préoccupations nationales sont focalisées sur les questions liées à l'adaptation, particulièrement dans le secteur agriculture/élevage et utilisation des terres, et sur les questions liées à l'atténuation. La stratégie est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente et sur l'accès aux services énergétiques modernes pour tous en 2030. Les mesures portent sur la mise à l'échelle des bonnes pratiques de gestion de terres afin d'améliorer la productivité agro-sylvo-pastorale à travers entre autres : la restauration des terres agro-sylvo-pastorales ; la régénération naturelle assistée (RNA); la plantation d'espèces à usages multiples et l'ensemencement des parcours. L'intégration du changement climatique dans la planification locale (PDC), régionale et nationale sont des bonnes pratiques testées et approuvées au Niger et donc, prises en considération dans la CPDN.

**Le cadre stratégique national de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Niger** vise à favoriser l'accès des jeunes (H/F) à des opportunités de création d'entreprises et d'emplois indépendants décents, durables et de qualité afin de réduire la pauvreté.

## 2.2 Analyse des acteurs

**Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HCI3N)** assure la coordination et la facilitation de la mise en œuvre des différents programmes. Les ministères et administrations de mission en assurent la maîtrise d'ouvrage. L'Initiative 3N a impulsé une nouvelle dynamique pour le secteur en stimulant et responsabilisant d'emblée les entités décentralisées dans sa mise en œuvre, avec pour effet une mobilisation de plus en plus forte des producteurs et de leurs organisations professionnelles.

L'élevage relève du **Ministère en charge de l'Élevage (MAG/EL)** qui gère le cadre politique et stratégique, organise les services publics et les assure dans toutes les régions. Ainsi, les services

déconcentrés de l'Etat sont présents dans toutes les régions. D'autres départements ministériels concourent à la mise en œuvre des orientations nationales en matière de l'élevage. Ainsi, le domaine de l'hydraulique pastorale est géré par le Ministère de l'Hydraulique. Le Ministère de l'Environnement et de la Salubrité Publique coordonne les actions de gestion des ressources naturelles, comme la récupération des terres, et l'agroforesterie.

Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses, le Secrétariat du Code Rural et le Ministère du Plan s'impliquent de manière transversale à tous les projets portant sur la sécurisation des espaces pastoraux. En outre, le MAG/EL est en lien avec le Haut-Commissariat 3N concernant les activités de l'I3N qui ont trait à l'élevage.

Depuis la décentralisation (2004), **les régions et les communes** ont certaines prérogatives en matière d'élevage. Néanmoins, la commune n'est pas toujours la porte d'entrée adéquate pour les relations entre éleveurs et institutions étatiques notamment en ce qui concerne le pastoralisme, qui de par son caractère mobile fait qu'il y a lieu de prendre en compte les dimensions spatiales qui sont supra-communales.

L'émergence **des organisations de la société civile (OSC)** est encouragée par les autorités nigériennes. Cet appui a permis à des acteurs nationaux de s'insérer en tant qu'acteur fiable dans le paysage institutionnel de l'élevage. Les organisations professionnelles et associations d'éleveurs participent activement à la dynamisation du secteur. On note la présence **d'organisations de producteurs structurés** telles que l'AREN et le FNEN DADDO, souvent accompagnées par les ONG de développement. Ces deux structures ont pu présenter une couverture nationale en termes de présence effective de groupements au niveau de chaque département. Un Collectif des Associations Pastorales du Niger (CAPAN) a vu le jour et représente les associations pastorales dans le dialogue sectoriel.

Cette dynamisation permet aux OSC de se fédérer autour des enjeux communs. Elles défendent les droits des éleveurs partout où le besoin est ressenti. Elles luttent aussi contre le vol de bétail, s'élèvent contre des taxations abusives, sont des médiateurs en cas de conflits, etc. Elles empiètent en partie sur les fonctions de la chefferie traditionnelle avec qui elles ont tantôt des relations tendues, tantôt agissent en concertation en phase de crise (en fonction des relations interpersonnelles). La faiblesse des associations pastorales est leur dépendance envers les bailleurs. Elles manquent de fonds propres pour être davantage autonomes et indépendantes.

Au niveau sous régional, certaines faïtières d'éleveurs ont entrepris des actions de plus grande envergure et de se structurer autour du Réseau sous régional Billital Maroobe (RBM). En plus, des alliances ont été passées entre certaines organisations du Bénin, du Mali, du Burkina Faso avec des faïtières nigériennes. L'objectif ici est de faire reconnaître les droits des éleveurs, et de l'élevage en général, lors des grands débats sous régionaux (fluidité des frontières, politiques tarifaires sous régionales, ...).

Concernant les structures nationales à caractère interprofessionnel par grande filière, **l'interprofession de bétail, viande, cuirs et peaux** a été mis en place en 2013 avec l'appui du PRODEX.

La mise en place depuis 2006 des **chambres régionales d'agriculture** et de leur réseau national (RECA), contribue actuellement au renforcement de ces organisations interprofessionnelles.

**Les chefferies** continuent également à jouer un certain rôle dans la suite de leurs prérogatives en lien avec le Code Rural. Il leur arrive de représenter les éleveurs face à l'Etat et face aux communes dans certaines situations.

**Les commissions foncières (COFO)**, créées dans le cadre du code rural, se déclinent du niveau départemental au niveau communal. Elles sont une des rares institutions où est accordée aux éleveurs une place clairement identifiée et reconnue. Cependant les éleveurs ignorent souvent que ces commissions existent. En outre, elles sont souvent peu fonctionnelles et des décisions qui leur reviennent sont alors prises par les maires et préfets.

## 2.3 Situation de l'élevage

### Sur le plan national

Au Niger, l'élevage est pratiqué par environ 87% de la population active, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire, et représente pour l'économie, la composante la plus dynamique et porteuse de croissance du secteur primaire. Son apport est en moyenne de 15% au revenu des ménages et de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires. Les productions animales contribuent pour près de 11% en 2010 à la constitution du Produit Intérieur Brut (PIB) et 24% au PIB agricole, et se placent au premier rang des recettes totales d'exportation des produits agro-sylvo-pastoraux avec 22%. Le secteur constitue un pourvoyeur de recettes pour l'État et les collectivités territoriales.

En dépit du déficit de la balance commerciale agricole (tous produits confondus), le Niger présente un avantage comparatif dans l'exportation de certains produits d'élevage, notamment le bétail, les cuirs et peaux. De plus, l'appartenance du pays à plusieurs organisations d'intégration économique régionale (UA, CEDEAO, UEMOA, CEN-SAD...) constitue un atout en soi.

Le cheptel du Niger est d'une importance considérable. Estimé en 2013 à 10,7 M de bovins, 10,7 M d'ovins, 14,3 M de caprins, 1,7 M de camelins et 1,8 M d'asins et d'équins, le cheptel nigérien nourrit également les pays voisins, le Nigéria de loin en tête. L'effectif du cheptel est en augmentation constante depuis une décennie et ce, malgré la pression sur les ressources. Cette augmentation serait essentiellement à mettre au compte des grands éleveurs. Le cheptel aviaire est une richesse non négligeable, car il est présent dans la grande majorité des ménages et des exploitations agricoles. De par son cycle court, il contribue significativement à la sécurité alimentaire des ménages et constitue souvent le 'capital de base' pour développer un troupeau de bovins par après. En termes de genre, l'élevage des petits ruminants et celui de la volaille est en général l'apanage des femmes et des jeunes.

L'élevage au Niger est intimement lié au mode de vie. Le cheptel est traditionnellement vu comme une richesse qui permet d'avoir une capacité de résilience face aux aléas de la vie. Le bétail est vendu pour satisfaire les besoins financiers. Le degré de pauvreté ou de richesse d'une personne est interdépendant du bétail qu'elle possède. La mobilité des hommes et des troupeaux permet une exploitation de larges zones adaptées à cette pratique et où l'agriculture est difficile voire impossible.

Même si le Niger est un pays d'élevage, la consommation de viande et de produits laitiers y est très faible. La demande est pourtant élevée, et les besoins doubleront d'ici 2030, mais le faible pouvoir d'achat et le coût élevé des produits finaux font que les produits animaux ne sont pas à la portée de tous.

#### **Différents modes d'élevage et le foncier pastoral**

Globalement, le Niger est réparti en trois zones : la zone désertique, la zone pastorale et la zone agricole. La zone pastorale couvre 600 000km<sup>2</sup> des 1 267 000km<sup>2</sup> de la superficie du Niger et se caractérise par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, ainsi que par des températures élevées. La zone pastorale, dans son statut domaniale, est définie par la loi 61-05 du 26/05/61 matérialisant la limite nord des cultures. Sous l'effet conjugué de la pression démographique et de la désertification, le foncier pastoral s'amenuise de jour en jour. La zone désertique a une vocation pastorale par endroit, liée à la présence humaine. Ensuite, la zone pastorale est grignotée par l'avancée des champs dans sa partie sud. On parle maintenant d'une sous-zone intermédiaire au niveau de la Loi pastorale. Enfin, la zone Sud, par la généralisation d'une activité complémentaire d'élevage menée par les agriculteurs, devient donc agropastorale avec une dominante agricole. Ces 3 zones « agro-écologiques » sont complémentaires car la majorité des éleveurs passent d'une zone à l'autre en fonction des saisons.

Les différents modes de l'élevage qui peuvent être distingués sont :

- Les éleveurs résidents dans la zone pastorale et la zone intermédiaire avec 3 groupes
  - Les agro pasteurs convertis en producteurs agricoles
  - Les agriculteurs de la zone agricole qui se sont implantés dans cette zone et s'adonnent en plus de l'agriculture à des activités d'élevage avec généralement un cheptel de petits ruminants.
  - Les éleveurs-commerçants-entrepreneurs ayant développé récemment un système de ranching à caractère commercial.
- Les éleveurs utilisant temporairement la zone pastorale : des pasteurs grands transhumants qui remontent des zones agricoles pendant la période de transhumance en direction de la zone pastorale.
- Les agro pasteurs de la zone à dominante agricole : pour minimiser les risques face aux aléas climatiques, et pour diversifier des activités productives et rémunératrices, l'élevage a pris une place importante dans les exploitations agricoles du Sud.
- Les éleveurs péri urbains : bien que minimes en effectif, divers élevages en zone périurbaine se développent en raison de l'urbanisation et la création de besoins en produits animaux.

### **Accès aux ressources pastorales**

Si les pratiques de l'élevage ont su s'adapter au fil du temps aux aléas de différentes natures et ont su limiter ainsi les risques divers par une exploitation des ressources dispersées sur de grandes étendues, elles rencontrent aujourd'hui des difficultés liées à l'accès aux ressources naturelles, condition élémentaire pour assurer la survie du cheptel, ainsi que sa productivité.

Les aléas météorologiques et climatiques - avec des périodes de sécheresses et d'inondations extrêmes et rapprochées – repoussent de plus en plus les limites des capacités d'adaptation des éleveurs. Aux aléas climatiques s'ajoute l'influence du contexte politique. Ainsi, l'insécurité au Mali et au Nigéria oblige les éleveurs à modifier leurs parcours et réduit l'accessibilité à des pâturages importants.

La pression démographique et le taux élevé de pauvreté en milieu rural, concourent à une pression croissante sur l'exploitation des ressources naturelles et par conséquent à une nette dégradation de l'environnement. L'expansion démographique augmente le besoin en surfaces agricoles. Le « front agricole » remonte au Nord et réduit la zone pastorale. A cela s'ajoutent les éleveurs « sédentaires » du Sud qui, de par la pression démographique, remontent leur bétail de plus en plus dans le Nord en saison des pluies. La montée du « front agricole » est également une des conséquences des situations de crises: les pasteurs qui ont perdu leur cheptel, au point de ne plus pouvoir le régénérer, abandonnent l'élevage et se mettent aux activités agricoles.

L'élevage connaît, même en année normale, une grande amplitude des déplacements. Les dynamiques mobiles sont accélérées en situation de crise durant lesquelles les déplacements sont davantage imprévisibles et instables, tant dans le temps que dans l'espace. En saison sèche, la recherche du pâturage et de l'eau peut mener les troupeaux du Nord précocement vers la zone agricole du Sud, un mouvement qui se fait de plus en plus tôt, avant même que les récoltes ne soient engrangées. Ces situations entraînent des séjours non autorisés dans les réserves forestières du Sud par des troupeaux importants, et donc à des conflits exacerbés entre « éleveurs » et « agriculteurs » : les dégâts causés par le bétail dans les champs, ou encore l'accès refusé aux puits ou au pâturage peut aisément entraîner des conflits jusqu'à des assassinats ou encore des destructions de cheptels. D'où l'importance d'obtenir des « accords sociaux » avant tout investissement, en tant qu'action préventive pour gérer les relations entre éleveurs et agriculteurs et éviter des conflits.

Outre ces déplacements à l'intérieur du pays, la mobilité dépasse les frontières. Le cheptel nigérien se déplace en saison des pluies jusqu'au Mali et au Burkina Faso, voire même au Bénin et au Nigéria.

L'inverse s'observe également avec un cheptel du Nigeria, Tchad, Burkina Faso et Mali qui est accueilli au Niger.

Le ranching contribue également aux problèmes d'accès aux ressources, et est en lui-même source de conflits en zone pastorale. Les grands entrepreneurs obtiennent en effet des concessions pour clôturer plusieurs centaines d'hectares et pour « privatiser » des puits existants. Cette occupation de l'espace public pour des activités privées crée des conflits avec les éleveurs. Ceux-ci voient leurs espaces réduits et sont également confrontés à une augmentation considérable du cheptel de ces « ranchs » qui, le pâturage dans les espaces clôturés ne suffisant plus, se trouve relâché en dehors où il rentre en compétition pour l'accès aux ressources « non privatisées ».

A la pression sur les ressources naturelles, s'ajoute la difficulté d'accès aux ressources disponibles. L'eau et le fourrage, essentiels à l'élevage, sont de plus en plus des biens marchands. Pour l'eau, l'accès aux mares, aux puits et aux forages, ou encore l'autorisation de creuser des puits, va de pair avec le paiement de « commissions », de taxes, de « redevances ». De plus en plus de puits sont privés. En zone agropastorale et agricole, la vente d'eau aux éleveurs est ainsi devenue systématique. Le même tableau de marchandisation vaut aussi pour le fourrage. L'achat systématique des ressources nécessaires à leurs activités constitue un changement fondamental pour les éleveurs, sans pour autant leur laisser un choix. Ils tentent pourtant d'adapter leurs modes de production.

### **Santé animale**

Il est essentiel de maîtriser la santé animale dans un contexte d'élevage transhumant et de commercialisation transfrontalière. Par ailleurs, la production animale ne peut jouer un plus grand rôle dans le pays sans que la qualité d'aliments d'origine animale et la sécurité sanitaire des denrées animales ne soient garanties. Il est donc capital de maîtriser également cet aspect de la production afin de promouvoir les chaînes de valeur animales. La disponibilité de services de santé animale en quantité et en qualité suffisante, est en conséquence essentielle.

Les services en santé animale sont offerts par les services étatiques et des acteurs privés. Au cours des dernières années, l'état du Niger a fourni d'importants efforts pour renforcer les effectifs du personnel sur le terrain. Des améliorations ont également été enregistrées dans l'affectation des ressources matérielles et des allocations budgétaires au profit des services déconcentrés avec l'appui des partenaires de développement. Toutefois, il y a un manque évident en agents (en plus de manque de moyens financiers, matériels et logistiques) pour permettre à tous les éleveurs d'avoir accès à un service de qualité et il est évident que les agents d'état ne peuvent couvrir l'ensemble des besoins. L'installation des services vétérinaires privés de proximité (SVPP), suivant la politique de privatisation de la profession vétérinaire, donne satisfaction aux éleveurs, car elle permet l'accès des éleveurs aux services zoo-sanitaires à des coûts réduits de prestation. Cette stratégie a ainsi un impact positif sur l'amélioration de l'accès aux soins de santé animale primaire, aux médicaments et aux vaccins essentiels de qualité.

Les services étatiques s'occupent, ensemble avec les services privés mandatés, des campagnes de vaccination gratuites. La couverture vaccinale n'a pas atteint les 80% comme souhaitée, mais semble toutefois avoir été suffisante pour éviter les grandes épidémies - contrairement aux pays voisins.

L'amélioration du service de santé animale devra avoir un effet rentable sur les revenus de la population, mais aussi pour l'État. Un partenariat durable entre les acteurs concernés (publics et privés) permettra d'assurer que le cheptel national soit indemne des maladies majeures contagieuses et que le Niger réponde progressivement aux normes internationales en matière de santé animale. Mais aussi que le niveau de délivrance des services de santé animale soit réellement amélioré pour les éleveurs et réponde à leurs besoins.

### **Disponibilité d'aliments de bétail**

L'augmentation des effectifs du cheptel et donc des besoins en fourrages se traduit par une péjoration du bilan fourrager dans l'ensemble du pays et plus particulièrement dans les régions de Tahoua et Dosso. Ainsi pour la période de 13 années (2000-2013), 11 années ont été déficitaires dans la région de Dosso, 7 dans celle de Tahoua et 7 au niveau du pays. A ce déficit cyclique s'ajoute la baisse de la qualité du fourrage grossier au cours de la saison sèche sous les effets du soleil et du piétinement.

Plusieurs expériences visant l'augmentation de la disponibilité du fourrage ont été conduites dans les régions de Dosso et Tahoua. *Le ramassage de la paille labourée* sur les bandes pare feux, avec un stockage et la vente du foin sous la supervision d'un comité de gestion a été une expérience très réussite du PAAPSSP, et peut permettre de faire face au déficit ou à la baisse de la qualité du fourrage en période de soudure. Mais elles demeurent insuffisantes pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel, de surcroît si l'on veut en améliorer les rendements. La promotion des espèces fourragères à haut rendement est donc incontournable. *Les pratiques des cultures fourragères* sont connues et pratiquées dans les deux régions d'intervention du Kiyu Arziki. Elles concernent essentiellement la culture de la dolique dans la région de Tahoua et celle du bourgou dans la vallée du fleuve dans la région de Dosso. La région de Dosso est également connue pour l'importance de la culture du niébé, essentiellement pour les fanes qui font l'objet d'un véritable commerce. Depuis plusieurs années, plusieurs institutions de recherche ou de développement (INRAN, Ministère de l'Élevage, PPAO...) œuvrent pour apporter une réponse à *la valorisation des fourrages grossiers* selon deux axes principalement ;(1) la mise au point et la vulgarisation d'un broyeur ; (2) la mise au point et la vulgarisation de formules alimentaires permettant d'améliorer la valeur bromatologique. Finalement, des activités de « *Régénération naturelle assistée-RNA* » se sont considérablement développées dans la frange sud des régions de Zinder, Maradi, Tahoua et Dosso grâce à l'appui de certains projets. Les effets sont visibles et l'impact est perceptible à travers notamment la descente et le séjour prolongé d'importants troupeaux de camelins dans ces zones.

En ce qui concerne *l'amélioration de la disponibilité d'aliments complémentaires pour le bétail*, la stratégie de l'Etat et des partenaires techniques et financiers a privilégié : (i) la distribution gratuite en cas de déficit fourrager important et de crise pastorale entraînant des mortalités importantes du bétail ; (ii) la vente à prix modéré également en années de déficit fourrager important ; (iii) la mise en place de banques d'aliments du bétail (BAB), essentiellement en zone pastorale. La distribution gratuite et la vente d'aliments du bétail à prix modéré sont utiles en cas de crise, mais leur efficacité est fortement sujette à caution en raison notamment du retard dans leur mise en œuvre et de la faiblesse des quantités concernées au regard de l'importance des besoins. Par ailleurs, certains éleveurs (notamment les petits et moyens) estiment qu'ils sont défavorisés dans les opérations de vente ou de distribution au profit des grands éleveurs, des chefs coutumiers et des notables locaux. Les banques d'aliments du bétail (BAB) mises en place par les projets ne sont en général que très rarement appropriées par les populations locales et il est très fréquent que les stocks disparaissent après le départ des promoteurs.

### **Accès aux marchés et infrastructures économiques**

L'investissement dans l'infrastructure nécessaire à l'élevage reste un point faible. Il s'agit en premier lieu d'infrastructures nécessaires pour la production animale, telles que celles liées à la santé animale ou encore, les périmètres de production fourragère. Il s'agit également d'abattoirs, de marchés de bétail avec un équipement de base, ou encore des infrastructures nécessaires à la transformation des produits animaux ou celles nécessaires pour assurer l'acheminement de et vers les marchés.

Le bétail étant considéré en premier lieu comme une richesse, l'accès aux marchés est essentiel pour que les éleveurs puissent convertir des animaux en ressources financières indispensables pour subvenir à leurs besoins élémentaires, dont l'acquisition d'intrants. En outre, la vente et l'achat du bétail sont également importants dans la gestion des troupeaux (renouvellement, élimination du surplus, ...). L'accès aux marchés est donc indispensable tant pour la capacité de résilience des éleveurs que pour la bonne gestion du cheptel. Une bonne gestion des marchés –et un investissement dans leur équipement de base –devrait augmenter la valeur compétitive du Niger au niveau sous régional pour la production du bétail et

devrait permettre de mieux valoriser le prix final de l'animal là où actuellement un tiers du prix final de l'animal va à des commerçants et autres frais. Les marchés sont un maillon essentiel dans l'amélioration de la chaîne de valeur bétail viande en faveur des éleveurs.

### **L'accès aux services financiers et non-financiers**

Les filières animales évoluent dans des environnements institutionnel et financier très peu adaptés et développés.

D'une part, il y a une insuffisance de financement en raison de la réticence des banques à prendre des risques pour financer le sous-secteur et du faible développement des institutions de microfinance. Les populations, surtout rurales, n'ont pas l'habitude de recourir aux crédits et ont donc très peu de liens avec les institutions financières. Au Niger, la part de l'agriculture dans le portefeuille des IF est de 4 % et dans les IMF de 26 %. La principale cause de ce déficit est souvent le manque de connaissance et d'intérêt pour un secteur réputé risqué du fait des fluctuations importantes des prix, des aléas climatiques et de la faible organisation des acteurs à tous les niveaux des chaînes de valeurs agricoles. Dans un marché financier très imparfait, le soutien public au financement de l'agriculture est nécessaire pour susciter une offre de service attractive.

Dans le cadre de l'I3N, un mécanisme de financement du développement agricole a été conçu avec la perspective du Fonds d'Investissement de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN). Les orientations prises et la concertation actuelle sur le financement du secteur constituent un progrès. Suite aux études sur le FISAN, un consensus se dégage autour de la mise en place de trois guichets, dont l'un vise le développement du crédit agricole pour stimuler l'investissement privé individuel ou collectif, le second envisage le financement des investissements de compétence communale en transitant par l'Agence nationale de Financement des Collectivités territoriales (ANFICT), et le troisième a pour objectif le subventionnement de l'appui conseil et l'accompagnement de la profession agricole. Le FISAN est actuellement plutôt un cadre virtuel de mise en cohérence des pratiques, et plusieurs PTFs harmonisent actuellement leurs approches de financement de filières agricoles en pilotant les mécanismes du FISAN (LuxDev à Dosso, l'AFD et le FIDA /PRODAF à Tahoua Coopération Suisse/Danoise à Diffa).

D'autre part, il y a une faible professionnalisation des producteurs dans un environnement marqué par une insuffisance de mesures incitatives pour favoriser le développement d'activités économiques, ou même pour promouvoir et consommer les productions locales. Ceci, couplé à une quasi absence de dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Le Ministère du commerce soutient quelques initiatives dans la capitale mais sa présence est relativement inexistante dans les zones plus reculées.

L'esprit entrepreneurial est également peu présent au Niger. Les jeunes aspirent d'abord à accéder à un emploi dans la fonction publique, ou à décrocher un autre poste salarié, avant de penser à développer leur propre projet, qui plus est sur le moyen ou le long terme. Les défis sont donc grands et lents à concrétiser dans un pays avec une forte croissance démographique où la nécessité de créer de nouveaux marchés, de développer des activités créatrices de richesses est cruciale.

Il est donc urgent de soutenir l'économie locale, de mettre en place des initiatives visant le renforcement de l'entrepreneuriat privé mais aussi de consolider, de renforcer les activités économiques existantes, en travaillant sur les différentes chaînes de valeur.

### **Le développement des chaînes de valeur de produits animaux**

Il existe un potentiel important en termes de valorisation économique et de gain de productivité. La plupart des animaux sont exportés « sur pied ». Peu de création de valeur ajoutée est faite au Niger. L'aval de la filière se trouve très rapidement dans les mains de commerçants étrangers (du Nigéria) et la valeur ajoutée produite échappe aux producteurs et intermédiaires nigériens.

Le système de collecte, de transformation, et de commercialisation des produits animaux est peu performant. En effet, de sévères goulots d'étranglements au niveau des différentes chaînes de valeurs limitent la valeur ajoutée sur les productions. Il s'agit de l'insuffisance des unités de transformation ou de conditionnement de produits d'origine animale, de la faiblesse de l'interprofession.

Le potentiel et des initiatives de début de structuration des chaînes de valeur existent, mais en général elles sont encore peu organisées et les différents maillons sont dominés par quelques acteurs.

Dans le domaine de la transformation, il existe un savoir faire des populations bien établi pour la production du kilichi (viande séchée) et du tchoukou (fromage). Surtout les femmes des pasteurs peuvent en tirer un revenu important. Le défi majeur est d'avoir des produits animaux qui sont à la fois accessibles à la population tout en dégagant des marges suffisantes aux producteurs.

Avec l'appui du PPAO, des plateformes d'innovation se sont mises en place pour différentes chaînes de valeur. La plateforme d'innovation de lait par exemple réunit les producteurs, les transformateurs, les vendeurs d'aliments bétail, les collecteurs, la recherche, les SVPP etc. Les défis pour le développement de la chaîne de valeur y sont discutés et chaque plateforme s'est dotée d'un plan d'action.

### **La gouvernance du secteur**

Les enjeux du secteur sont multiples et des visions contrastées existent sur le devenir du pastoralisme. Beaucoup d'interventions sont engagées pour faire évoluer la situation à court terme et tentent de gérer les problèmes tels qu'ils se posent aujourd'hui, avec une faible anticipation des enjeux à moyen et long terme. Il y a un manque de connaissances et de compréhension commune des changements des systèmes. Des initiatives innovantes sont pilotées sur le terrain par différents acteurs, mais ne sont pas suivies, analysées, discutées et appréhendées au niveau national avec l'ensemble des acteurs pour qu'elles puissent alimenter la vision, les politiques et les stratégies du secteur.

L'intervention ARIMEL avait la mission de soutenir et renforcer la concertation et le pilotage en liaison avec tous les acteurs du secteur et notamment mettre l'accent sur un partenariat efficace avec la société civile pastorale. L'une des grandes faiblesses du Ministère de l'Elevage était de mettre l'accent presque exclusivement sur la résolution des problèmes techniques qui se posent aux éleveurs (santé animale, hydraulique pastorale, crises pastorales). L'éleveur, en tant que chef d'exploitation et donc principal acteur/ partenaire de la promotion du secteur, n'est pas suffisamment pris en compte. Les appuis d'ARIMEL ont contribué à modifier cette vision et cette action est à poursuivre pour consolider les acquis et pour favoriser l'émergence d'une société civile pastorale apte à assurer un vrai leadership auprès des producteurs et à servir d'interface entre l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les éleveurs.

Les éleveurs transhumants se trouvent dans une position de faiblesse par rapport aux communes et aux autres acteurs qui prélèvent des taxes ou « commissions ». Cette situation est liée à une difficulté de représentativité. Celle-ci est faible et/ou inexistante. De ce fait, elle entraîne à son tour un manque d'intérêt des élus et d'autres acteurs envers ces éleveurs auxquels ils n'ont aucun compte à rendre. Aborder la question de la représentativité est nécessaire afin de rééquilibrer les relations entre les éleveurs et les différents acteurs avec pouvoir de décision et ce, afin de restaurer ainsi un équilibre démocratique.

Outre la marchandisation de l'eau et du fourrage, il y a la taxation de la production et le système de vente aux marchés par des intermédiaires. Les recettes des caisses communales proviennent jusqu'à un tiers des taxes sur la vente du bétail dans les marchés ruraux ou des taxes prélevées sur les abattoirs. Les recettes qui arrivent dans les caisses communales ne seraient qu'une partie du recouvrement ; il y a un part qui s'évapore, entre autres via les intermédiaires-recouvreurs qui prélèvent « leur part » de façon licite ou illicite. Le prix final perçu par l'éleveur est davantage réduit par le fait que la vente même au marché doit passer par des « intermédiaires » qui relient les éleveurs aux acheteurs, à qui revient également une part du prix.

Si l'élevage constitue une source de revenus pour les collectivités locales, les pouvoirs traditionnels et certains organismes de la société civile, le retour pour l'éleveur n'est pas à la hauteur, aussi bien en termes de services, qu'en termes d'investissement et d'accessibilité aux ressources. Aux obstacles domestiques s'ajoutent les insécurités et tracasseries administratives à l'extérieur du pays.

## Région de Dosso

### ***Un potentiel de développement de l'élevage à valoriser***

Après l'agriculture, l'élevage demeure la deuxième activité économique de la population de la région de Dosso. L'élevage extensif est le système de production dominant dans cette région. Le potentiel de développement de l'élevage y est important avec un effectif global du cheptel estimé à 1.293.884 UBT. De 2009 à 2013, les effectifs du cheptel ont eu une croissance de 19,61% en cinq (5) ans. Les espaces pastoraux (environ 158 130 ha) sont essentiellement composés de deux aires de pâturages (17 400 ha) et 108 enclaves pastorales (140 830 hectares).

La région dispose aussi de 127 couloirs de passage balisés (2 074 km), une station d'élevage ovin à Déréki, 18 unités d'embouche ovines et bovines, 4 fermes avicoles modernes privées et une station avicole publique non fonctionnelle depuis quelques années. Sur le plan de l'hydraulique pastorale et de l'hydrographie, la région compte 5 stations de pompage, 120 puits pastoraux, 180 km de fleuve (fleuve Niger), 525 mares (130 permanentes, 212 mares semi-permanentes et 183 temporaires), 19 mini barrages.

### ***Des défis à relever***

La croissance démographique de la population (2,7%) constitue un défi important en matière de développement de la Région de Dosso avec une population estimée à 2 037 713 habitants selon les résultats RGPH-2012. Cette population est essentiellement composée des jeunes (81,7% de la population se situe dans la tranche d'âge comprise entre 0 à 35 ans) et de ruraux (qui représentent 91,1% de la population totale). La sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation des revenus, la création de l'emploi ainsi que la croissance économique inclusive constituent des enjeux importants.

L'écosystème, quoique riche et varié est soumis à une forte pression anthropique car l'occupation des terres par l'agriculture croît au rythme de 7% par année, au détriment des espaces sylvo-pastoraux.

Le bilan fourrager de la région a enregistré un déficit variant entre 297 334 et 1 159 375 tonnes de matières sèches (MS). Quant au disponible fourrager, il est constitué à 96% des résidus des récoltes. Le complément alimentaire fourni par l'Etat ne couvre pas la totalité des besoins exprimés par les services techniques.

Les aménagements pastoraux sont envahis par des espèces peu ou pas appréciées et les superficies sont réduites sous l'effet conjugué de la glacidification des terres et de la démographie.

Sur le plan zoo-sanitaire, la peste des petits ruminants, la pasteurellose, la fièvre aphteuse et la maladie de New Castle affectent de manière drastique la productivité et la taille des troupeaux de la région. Par ailleurs, l'on constate une insuffisance et un mauvais état des parcs et couloirs de vaccination, la défaillance de la chaîne de froid et un faible recours des éleveurs aux produits vétérinaires. Le dispositif des SVPP compte actuellement trois privés dans la région (Boboye/Faùmeye, Dosso, Douchi/Tchibiri).

### ***Des orientations stratégiques régionales définies mais qui restent à opérationnaliser***

Le plan de développement régional de Dosso a défini sa vision du développement du sous-secteur de l'élevage : « un Elevage garantissant la sécurité alimentaire et Nutritionnelle, améliorant les conditions socio-économiques des populations, à travers une gestion rationnelle du potentiel ». Pour y parvenir, les orientations stratégiques retenues portent sur : (i) La sécurisation et la valorisation des facteurs de production, (ii) l'intensification de la production et la transformation en vue d'une commercialisation réellement rémunératrice pour les producteurs ; (iii) la consolidation des acquis en vue d'un développement durable de l'Élevage.

## Région de Tahoua

### ***Un potentiel à valoriser***

L'élevage représente la deuxième activité économique de cette Région après l'agriculture. Au cours de cette dernière décennie, les effectifs du cheptel de la région toutes espèces confondues se sont accrus en passant de 6 392 819 (2458781 UBT) à 8 434244 têtes (3370443 UBT), soit un taux moyen de croit de 31,9%. En 2014, la région comptait 23,33% du cheptel National. En 2014 le potentiel de production laitière est estimé à 251 572 443 kg. L'aviculture occupe une place importante dans la région et au-delà des 3 fermes avicoles modernes qui s'y trouvent, l'élevage traditionnel contribue beaucoup aux revenus des ménages.

Le sous-secteur de l'élevage dispose des infrastructures et équipements suivants : 112 parcs de vaccination, 137 boutiques d'aliment à bétail, 212 couloirs de passage, 89 aires de repos, 298 aires de pâturage, 3 dépôts pour aliment bétail, 74 abattoirs/aires d'abattage, 62 marchés à bétail, 3 fermes avicoles, 6 ranchs, 2 pharmacies vétérinaires privées, 1 centre de multiplication de bétail (CMB), 16 cliniques vétérinaires, 11 unités de transformation, 43 cellules d'Intervention de Base (CIB), 1 laboratoire et 9 cases de santé vétérinaire.

L'association agriculture- élevage est très développée dans les zones agro-pastorales (zone intermédiaires, plaines, vallées). La disponibilité des sous-produits agricoles en quantité appréciable favorise la pratique de l'élevage extensif et semi-intensif.

Les centres urbains de la région de Tahoua ont une population qui ne cesse de croître entraînant des besoins importants notamment en produits d'élevage (viande, lait et volaille), maraîchers. Profitant de cette demande croissante, il se développe, en zones péri-urbaines des activités spécifiques : de petits ruminants, de volailles et de bovins. Ces systèmes profitent de circuits courts de commercialisation et disposent donc de capacités d'intensification assez fortes. Ils sont en revanche rendus vulnérables par la pression foncière et le lotissement progressif de terres agricoles.

### ***Des défis à relever***

La population de la Région est caractérisée par une forte croissance démographique (4,6%) qui est nettement supérieur à la moyenne du Niger (3,9%). Selon les résultats de l'enquête sur la vulnérabilité alimentaire des ménages réalisée en 2014, 17% des habitants de la région sont en insécurité alimentaire sévère et modérée. Le phénomène de migration fait partie du mode de vie des populations. Les principales destinations des migrants sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Libye, le Bénin et le Togo. De même que précédemment, la région enregistre aussi l'arrivée de certains expatriés en provenance surtout du Nigeria et du Ghana. Le plus souvent, il s'agit de transitaires en route pour la Libye. La jeunesse constitue un potentiel pour l'avenir grâce à son poids démographique. Mais cette jeunesse connaît aussi une crise multidimensionnelle caractérisée par la pauvreté, le chômage, la mendicité, la prostitution, l'analphabétisme, l'ignorance, les maladies, l'exode rurale et la délinquance sous toutes ses formes. Cette situation interpelle la société dans toutes ses composantes rurales et urbaines.

En matière de santé animale, on note la disparition de la PPCB depuis 2010. Par contre, on assiste à la persistance notamment de maladies contagieuses telle que la clavelée chez les ovins et caprins et pseudo hydro telluriques comme le charbon symptomatique chez les bovins, la pasteurellose bovine et le charbon bactérien chez les petits ruminants. Dans le domaine de l'épidémiologie-surveillance, la région de Tahoua abrite une antenne du Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) qui a vocation à couvrir les régions d'Agadez et Tahoua. Le personnel technique de l'antenne du LABOCEL de Tahoua a été renforcé suite au recrutement et l'affectation de nouveaux agents. L'antenne de Tahoua a par ailleurs bénéficié des projets ARIMEL et PAPAT d'un appui en équipements techniques et en consommables. Des techniciens ont également été formés pour assurer les prélèvements sur le terrain et l'envoi des échantillons à l'antenne pour analyse ou transmission au Laboratoire central à Niamey. Cependant,

malgré les efforts consentis, les envois de prélèvements restent très faibles, au regard des déclarations faites verbalement ou dans les rapports périodiques des services. Le dispositif des SVPP compte actuellement cinq privés dans la région de Tahoua (Abalak, Madaoua, Illéla, Bouza, Koni).

De 2005 à 2014, le bilan fourrager est déficitaire 1 année sur 2 et le déficit a été particulièrement important en 2009 et 2011. La disponibilité des ressources pastorales et l'alimentation du bétail constituent des défis à relever.

L'accaparement des espaces pastoraux prend des proportions inquiétantes dans la zone pastorale Nord exclusivement réservée à l'élevage pastoral et qui représente 2/3 de la superficie de la Région de Tahoua. En effet l'on constate une émergence des grands propriétaires d'animaux possédant plusieurs milliers de têtes de bétail et occupant de grands espaces domaniaux (plusieurs milliers d'hectares) sous couvert des concessions rurales qu'ils tentent de s'en approprier exclusivement et définitivement. Cette situation constitue une menace pour le système d'élevage pastoral caractérisé par la mobilité et un accès ouvert et le caractère communautaire aux espaces pastoraux. Par ailleurs l'on constate une pratique d'agriculture de subsistance par des sédentaires avec un risque permanent de conflit agriculteurs-éleveurs. En zone agropastorale, les enclaves pastorales sont en dégradation et menacées par l'extension des terres des cultures. Cette pression du front culturel et la compétition pour l'accès aux ressources naturelles accentue les résurgences de conflits fonciers.

Le potentiel global des ressources en eau souterraines renouvelables chaque année est estimé à 1,2 milliards de m<sup>3</sup> dont 2% seulement sont exploités. La satisfaction des besoins en eau des populations et du cheptel n'est pas toujours assurée à cause des difficultés d'exploitation liées à la profondeur des nappes phréatiques qui varient de 100 à 800 m de profondeur.

#### ***Des orientations stratégiques régionales définies mais qui restent à opérationnaliser***

« A l'horizon 2035, la Région de Tahoua, un havre de paix et de sécurité, bien gouvernée, un carrefour d'échanges, une économie prospère basée sur l'exploitation rationnelle de ses ressources agro-sylvo-pastorales et minières, assurant l'accès équitable aux services sociaux de base ». Telle est la vision de développement socio-économique de la Région de Tahoua à travers son plan de développement régional. Ce plan a défini cinq axes stratégiques : (i) Axe 1 : Conditions de durabilité d'un développement équilibré ; (ii) Axe 2 : Renforcement de la gouvernance ; (iii) Axe 3 : Sécurité alimentaire et Croissance des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (iv) Axe 4 : Promotion d'une économie compétitive et diversifiée ; (v) Axe 5 : Promotion du développement social inclusif. L'objectif global de l'axe 3 est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable. De façon spécifique, il vise à (i) gérer rationnellement les ressources naturelles, (ii) accroître la plus-value des productions, (iii) assurer un meilleur écoulement des productions, (iv) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'accroissement des productions agrosylvopastorales et halieutiques.

## **2.4 les PTFs dans le secteur**

### **La Coopération Nigéro-Belge dans le secteur**

A travers ces différentes interventions, la coopération nigéro-belge s'est construite une expérience solide et a démontré sa valeur ajoutée dans le secteur de l'élevage et de la sécurité alimentaire.

#### **Projet d'Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Elevage – ARIMEL**

Ce projet visait à améliorer la performance du secteur de l'élevage via le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de l'Elevage. En termes d'amélioration de l'organisation et du fonctionnement du Ministère, ARIMEL est intervenu sur plusieurs plans comme le renforcement de la communication interne, via des investissements de nature technique (intranet, site web...) ainsi que via des formations et la mise en place de nouvelles méthodes de travail. Elle a élaboré une stratégie de gestion des ressources humaines, un référentiel des emplois ainsi qu'un plan de

formation du MEL, qui sert de base pour la planification et le suivi de toutes les formations des agents du MEL. En outre, un système d'évaluation a été élaboré et le MEL a été le premier ministère qui a introduit un tel système. En matière d'appui à l'élaboration de politiques et stratégies, l'intervention a fortement appuyé l'élaboration de la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035), qui fournit désormais les lignes directrices du Niger en matière d'élevage.

### **Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes pastoraux – PAAPSSP.**

La logique d'intervention du PAAPSSP comprenait principalement deux axes : 1) l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles pour le bétail transhumant ainsi que la sécurisation de ces accès; 2) l'amélioration et la valorisation des productions des systèmes pastoraux, c'est-à-dire l'appui aux services publics et privés de vaccination, la diffusion en milieu rural d'animaux reproducteurs à haute valeur génétique ainsi que la valorisation de la filière. Il a été implémenté dans 3 régions (Tahoua, Maradi et Dosso). Les résultats obtenus par le PAAPSSP sont significatifs : près de 70% des communes dans les zones d'intervention du projet se sont dotées d'un schéma d'aménagement pastoral ; un appui important a été réalisé à la création et/ou renforcement des commissions foncières locales et départementales, les organisations professionnelles d'éleveurs ont été appuyées, environ 3.000km de bandes pare-feu ont été réalisées ; plus de 1.000km de couloirs de passage, d'enclaves pastorales et d'aires de pâturage ont été balisés ; enfin, environ 60 points d'eau ont été réalisés ou réhabilités. Onze Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ont été appuyés, ainsi que les 3 Directions Régionales. Par ailleurs, le PAAPSSP a apporté un appui important aux campagnes annuelles de vaccination, permettant d'atteindre une couverture vaccinale du bétail de 80% pour la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine et de 70% pour la Peste des Petits Ruminants. Des approches innovantes développées par le programme, comme la construction des bandes pare-feu pour la valorisation de la paille, et le processus de conclusion des accords sociaux ont servi comme exemples pour d'autres programmes dans le secteur.

A travers les interventions de sécurité alimentaire (**le Projet d'Appui à la Mise en Place des Entités Décentralisée - PAMED**) et de l'eau potable (**le Programme d'Hydraulique Villageoise et Pastorale dans la Région de Dosso - PHVP**), la coopération nigéro-belge a obtenu des bonnes expériences en termes de gouvernance locale et d'installation et accompagnement d'infrastructures rurales.

Dans le PIC actuel (2017 -2020), la coopération belge prévoit une intervention **de renforcement de capacités** (3M€), qui vise une meilleure performance des acteurs en lien avec les secteurs prioritaires de la coopération belge (santé et élevage). L'objectif spécifique est « Les organisations bénéficiaires liées aux programmes sectoriels de l'élevage et de la santé disposent des ressources humaines avec des savoirs, savoir-faire et savoir-être nouveaux ou complémentaires, à même d'être déployés dans l'environnement du secteur ». Tant le renforcement des capacités individuelles des acteurs en lien avec le secteur de l'élevage et de la santé, que des études et expertises qui contribuent à l'innovation relatives aux secteurs de l'élevage (et de la santé) seront financés.

Dans le cadre de ce PIC, la coopération belge finance également le FNUAP pour mettre en œuvre le projet « **Illimin** – le savoir pour la dignité: Initiative pour les adolescents au Niger » en appui au Ministère de la Femme et la Protection de l'Enfant dans les régions de Tillabery, de Dosso et de Tahoua (2 M€). Ce projet vise à contribuer à réduire le mariage des enfants et à retarder les grossesses précoces afin de catalyser la transition démographique au Niger. Les objectifs spécifiques de ce programme sont orientés autour de 2 axes majeurs : 1) Autonomisation des adolescentes âgées de 10-19 ans afin qu'elles puissent acquérir les habilités nécessaires au retardement du mariage des enfants et les grossesses précoces ainsi qu'à la réalisation de leur plein potentiel pour s'exprimer et participer pleinement à la vie de leur communauté ; 2) Changement social : Créer un environnement communautaire, et national, tant politique et juridique, plus favorable aux adolescentes.

## Autres PTFs dans le secteur

Plusieurs PTFs interviennent dans le secteur de l'élevage. Les interventions les plus importantes à prendre en compte pour créer des synergies et des complémentarités sont les suivantes :

### Dans le domaine de la sécurisation des ressources pastorale et la santé animale

**PASEL** - Programme d'Appui au secteur de l'élevage (2015-2019) : financé par la Coopération Suisse, et mis en œuvre par l'ONG VSF Belgique, avec un budget de 8M Francs Suisses. Ce programme travaille principalement sur la sécurisation des ressources pastorales et la santé animale, avec la mise en place de SVPP, et couvre toutes les communes de Dosso et quelques communes à Tillabéri et Maradi.

**PRAPS** - Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel : avec un budget de 45MUS\$ de la Banque Mondiale pour les zones pastorales au Niger, complété avec 45MUS\$ financé par le MCC pour les régions de Tahoua, Tillabéri et Dosso. Le programme travaillera sur la santé animale et l'accès aux ressources pastorales, mais aura une composante sur la facilitation de l'accès aux marchés et la gestion des crises pastorales.

**PAPAT** – Projet d'Appui à la production Pastorale: Projet financé par l'UE, mis en œuvre par la CTB, avec un budget de 6M€. Il concerne le nord de la région de Tahoua et travaille principalement sur l'aménagement et la gestion des ressources pastorales et le renforcement des services en santé animale.

**BRACED** - Renforcer la résilience et l'adaptation aux épisodes climatiques extrêmes et aux désastres : Un programme régional, financé par DFID qui travaille sur la mobilité transfrontalière du bétail des (agro-)pasteurs du Niger (Tillabéri), Burkina Faso, Mali, Sénégal et Mauritanie et qui est mis en œuvre par une alliance de 15 organisations, dont l'ONG VSF Belgique, et avec l'ONG Acting for Life dans le lead.

**Le Programme de Sécurisation des systèmes fonciers pastoraux au Niger par le renforcement de la gouvernance foncière**, financé par l'UE avec un budget de 3M€, et mis en œuvre par le Secrétariat Permanent du Code Rural (SPCR). Ce programme contribue à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF), qui inventorie les espaces ruraux, précise leur statut et leur vocation et prévoit les aménagements fonciers à réaliser. Ce projet permettra de capitaliser des données fondamentales pour l'élaboration du SAF et de disposer d'outils méthodologiques pour élaborer le SAF.

### Dans le domaine d'appui aux filières animales

**REGIS\_AG** - Resilience and Economic Growth in the Sahel- Accelerated Growth (2015-2019): financé par USAID avec un budget de 34MUS\$. Ce programme vise à développer les chaînes de valeur inclusives **des petits ruminants et de la volaille** (et de niébé) dans les zones agro-pastoralistes et zones agricoles marginales du Niger et du Burkina Faso. Le programme est mis en œuvre par un consortium de l'ONG Américaine CFNA (dans le lead), SNV et l'ONG VSF Belgique, en collaboration avec l'Association Nigérienne pour la Dynamisation des Initiatives Locales (Karkara) et AREN pour la partie au Niger.

**PRODEX** - Le Projet de développement des exportations des produits agro-sylvo-pastorales : financé par la Banque Mondiale, PRODEX a appuyé la mise en place de l'Interprofession Bétail, Viande Cuir et peaux.

**PPAO** - Projet de productivité en Afrique de l'Ouest : Une intervention régionale qui est financée par la Banque Mondiale et qui travaille surtout sur la production agricole et animale et surtout la recherche appliquée. Dans ce cadre le **centre d'excellence de l'élevage** pour la région a été mis en place à Niamey, et des plateformes d'innovation pour les différentes filières (volaille, kilichi, lait). Des centres de formation de courte durée pour les producteurs, en lien avec les universités, ont été mis en place, entre autres à Dosso/Doutchi. Un financement additionnel pour 2017-2018 de 15MUSD est prévu pour consolider des plateformes d'innovation et assurer la diffusion des technologies et faire le scaling-up.

**PDFCPN** - Projet de développement de la filière cuirs et peaux au Niger : Une intervention financée par le CIR de 2.6MUS\$, qui vise le développement de la filière cuirs et peaux.

Plusieurs programmes en appui à l'agriculture incluent l'élevage.

**PRODAF**- Programme d'Appui à l'Agriculture familiale dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder du FIDA (207M US\$) inclut une composante petits ruminants et aviculture, et appuiera l'installation de SVPP.

**PASEC** - Projet d'appui à l'Agriculture Climato-Intelligente de la Banque Mondiale (111M US\$), et cofinancé par le MCC (50M US\$), destiné à favoriser à la fois la hausse de la productivité, le renforcement de la résilience et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans 62 communes dans 6 régions du pays (toutes les régions du Niger sauf Agadez). Un des objectifs est de diffuser les pratiques d'agroforesterie et plus généralement des formes d'agriculture écologiques, et de soutenir la régénération des terres agropastorales dégradées. Le projet prévoit également la mise en valeur du bétail et d'autres filières à fort potentiel tout en améliorant l'accès des petits agriculteurs aux marchés.

**Le PADAD** - Programme d'Appui au Développement Agricole Durable à Dosso du LuxDev et l'intervention d'appui aux filières agricoles de l'AFD à Tahoua seront importants pour le Kiyozaki, en termes d'harmonisation de procédures de financement et d'accompagnement des entrepreneurs.

Dans le domaine du renforcement des organisations d'éleveurs dans leur plaidoyer et défense de leurs droits

Plusieurs projets d'ONGs travaillent sur ce domaine, comme Oxfam international-Niger, Care International -Niger. La coopération Suisse donne également un appui à la structuration des OPELs.

### 3 MINISTÈRE(S) CHARGÉ(S) DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Ministère responsable est le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MA/GEL). Il sera en charge de l'exécution et du suivi du programme. Il travaillera en étroite coordination avec les autres Ministères concernés, tels que le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire, et sous coordination du HSI3N.

## 4 STRATÉGIE

### 4.1 Principes du programme sectoriel

- Le programme s'inscrit dans les stratégies nationales et contribuera aux objectifs y recherchés, en particulier ceux du PDES, I3N et SDDEL et autres futurs cadres de développement.
- Le programme travaillera tant au niveau opérationnel en proximité des différents acteurs sur le terrain impliqués dans le secteur, qu'au niveau institutionnel, avec un ancrage au niveau du MAG/EL central (double ancrage). L'interaction entre le niveau central et le niveau opérationnel sera renforcée, pour créer une dynamique d'apprentissage interne qui permet le secteur d'évoluer positivement.
- Le programme renforcera les systèmes en considérant les différents acteurs et les relations entre eux, et en agissant sur des éléments de blocage dans le système. Ceci demande une approche flexible dans la mise en œuvre.
- Le programme se construira sur les acquis et les expériences acquises par la coopération nigéro-belge dans le secteur, tout en introduisant un nombre d'innovations et de nouveaux accents, en fonction du contexte et des défis changeants.
  - Une bonne expérience a été acquise dans la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales, avec un travail important sur la conclusion des accords sociaux en prévention de conflits, et dans la santé animale avec le renforcement des services publics et les services vétérinaires privés de proximité.
  - L'appui institutionnel au MEL a amélioré les capacités de programmation et suivi, d'élaboration de politiques et stratégies, de gestion et interaction avec les différents acteurs du secteur. Il y a une demande forte du Ministère et d'autres acteurs pour que la coopération nigéro-belge continue cet appui stratégique au secteur.
  - Les expériences actuelles des différentes interventions (PAMED, PHVP, PAAPSSP) montrent la nécessité et la pertinence d'une dimension de renforcement des capacités incluant tous les acteurs et à tous les niveaux : les bénéficiaires, les collectivités, les services techniques déconcentrés, les acteurs privés, les acteurs de la société civile. Le renforcement de la gouvernance et des capacités des acteurs régionaux dans la coordination de la mise en œuvre du Programme dans un contexte de déconcentration des services d'élevage et de décentralisation est incontournable.
  - Les dimensions économiques n'ont jusque maintenant été peu abordés par les programmes précédents de la coopération nigéro-belge et constitueront un nouveau chantier important. A cet effet la promotion des filières animales et chaînes de valeur doit accorder un rôle central au secteur privé dans une approche de développement économique. Cet aspect doit être développé en lien avec les approches développées dans le cadre de l'I3N.
- Le programme s'inscrit dans une vision à long terme du secteur, et vise un travail dans la durée en

travaillant sur la transformation et la gouvernance du secteur, tout en incluant des actions qui visent des résultats à plus court terme.

- Le programme portera une attention spécifique pour :
  - la génération de revenus et la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes ;
  - la promotion des innovations, comme les nouvelles technologies de communication et d'information ;
  - la protection de l'environnement et la réduction des effets des changements climatiques;
  - une approche par les droits.
- Le programme prendra en compte le contexte de fragilité du Niger: 1) en visant une amélioration de la résilience des populations, c'est à dire leurs capacités de s'adapter aux chocs et catastrophes sociaux, économiques et environnementaux ; 2) en renforçant les capacités de l'Etat à fournir des services aux populations dans une logique d'approche basée sur les droits ; 3) en travaillant sur la création d'emplois et l'insertion des jeunes dans les actions ; 4) en ayant une approche flexible.
- Une attention particulière sera portée à la gouvernance du sous-secteur de l'élevage au niveau régional et local dans un contexte de décentralisation et de déconcentration. La redevabilité locale permettra une meilleure prise en compte des droits des populations. Le processus de décentralisation étant jeune au Niger, le transfert des compétences connaît encore un démarrage timide, mais sera accompagné dans les domaines liés à l'élevage.
- Le programme se concentrera géographiquement pour pouvoir travailler en profondeur sur les blocages et innovations et limiter les contraintes opérationnelles.
- Le programme travaillera en synergie et complémentarité avec d'autres acteurs qui travaillent sur des thématiques liées à l'élevage et la sécurité alimentaire. Dans ce cadre des accords avec d'autres intervenants peuvent être conclus, pour bien définir les complémentarités géographiques et thématiques.

## 4.2 Stratégie

**L'objectif global** du programme est de « Renforcer la sécurité alimentaire, la résilience et les revenus des populations liées à un élevage familial ». Cet objectif est en phase avec l'objectif global de la SDDEL qui est de: « *développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles* ».

Le programme vise à rendre les systèmes d'élevage plus résilients, performants et durables :

- dans lesquels des emplois, surtout des jeunes et des femmes sont créés ou renforcés,
- qui contribuent à la sécurité alimentaire et la résilience des populations vulnérables,
- qui peuvent faire face aux défis croissants du secteur (changement climatique, pression foncière, croissance démographique, dégradation des ressources naturelles, problèmes sécuritaires...).

D'une part, une croissance économique durable et inclusive sera recherchée, par une sécurisation des facteurs de production en prenant en compte une bonne gestion de ressources naturelles, et par une meilleure valorisation des produits animaux en répondant à la demande croissante en produits animaux sur le marché. Une approche de chaînes de valeur sera utilisée pour développer les filières d'une manière inclusive. Des synergies seront développées avec des interventions de formation professionnelle et des initiatives qui visent à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

D'autre part, pour inclure les populations plus vulnérables, il faut chercher à accroître plus globalement les moyens d'existence pour renforcer leur sécurité alimentaire et leur résilience vis-à-vis des crises et catastrophes. Dans ce cadre, des modèles pour des actions structurelles seront développées qui leur

permettront de diversifier leurs sources de revenus et de minimiser les pertes de capitaux et économiques pendant les crises.

Pour pouvoir travailler sur les blocages dans le secteur, le programme travaillera sur le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs clés, et sur leur interaction et coordination.

La sécurité alimentaire des populations devrait s'améliorer de la manière suivante :

- Une amélioration de la **disponibilité** des aliments : en travaillant sur les facteurs de production, la sécurisation des ressources (eau, aliments, pâturage) et des services, comme les services de santé animale
- Une amélioration de l'**accès** aux aliments, en augmentant les revenus et en améliorant l'accès aux marchés et la disponibilité des aliments à prix moins chers sur le marché
- Une **stabilité** de disponibilité et accès aux aliments: en travaillant sur la résilience, et les mécanismes de prévention et de gestion de crises
- Pour la dimension de l'utilisation et la **nutrition**, le programme cherchera des complémentarités avec d'autres intervenants qui travaillent dans ce domaine.

**Le résultat de développement du programme** est « Les populations impliquées dans des activités liées à l'élevage familial dans les régions de Tahoua, Dosso sont accompagnées pour rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants ».

**Les 4 axes stratégiques** suivants ont été identifiés :

#### **Axe 1 : Le développement de chaînes de valeur animales**

Le programme aura un focus important sur le développement de chaînes de valeur animales créatrices d'emplois et de revenus, avec comme bénéficiaires principaux les femmes et les jeunes.

L'objectif recherché est la valorisation économique des différentes filières de l'élevage en vue d'améliorer les marges nettes et les revenus des producteurs et transformateurs familiaux, de créer des opportunités d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes et de satisfaire la demande intérieure et régionale (en qualité et en quantité) en produits animaux. La demande en produits animaux (lait, viande, cuir, etc.) dans les centres urbains est déjà importante et connaîtra une expansion sensible dans les années à venir. Il en est de même pour les marchés transfrontaliers pour les filières bétail – viande. Le potentiel et des initiatives de début de structuration des chaînes de valeur existent, mais en générale elles sont encore peu organisées et les différents maillons sont dominés par quelques acteurs.

Les changements principaux attendus de cet axe sont :

- Une plus grande quantité et variété de produits animaux embouchés, transformés et mis sur les marchés nationaux et régionaux
- Un meilleur accès aux marchés et niches de marchés
- Plus d'équité dans les chaînes de valeur et une amélioration des marges nettes pour les producteurs et transformateurs familiaux
- Plus d'opportunités d'emplois pour les jeunes
- Les femmes développent leurs activités économiques et tirent des meilleurs bénéfices de leurs activités
- Les acteurs concernés travaillent en réseau pour créer de la valeur ajoutée, et pour développer des bénéfices mutuels

#### **Axe 2: Sécurisation des ressources pastorales et gestion des ressources naturelles**

Pour sécuriser la production, la sécurisation des ressources naturelles et pastorales reste un axe prioritaire pour les (agro-)éleveurs vu la pression foncière qui ne fait qu'augmenter avec la croissance démographique et le changement climatique, et vu la dégradation des ressources naturelles. La

sécurisation peut être envisagée sous un angle physique mais également sous un angle légal et communautaire. L'accès et l'utilisation des ressources naturelles sont en effet la source de conflits, parfois d'envergure, entre éleveurs et agriculteurs, pastoraux et population sédentaire.

Cet axe se construira sur les acquis et les bonnes pratiques développés dans les programmes précédents (PAAPSSP), au niveau de la sécurisation des ressources pastorales (eau, pâturages). Les appuis se feront à proximité des éleveurs et agro-éleveurs, en s'appuyant sur et en renforçant les autorités décentralisées et les services déconcentrés, notamment la commune, le département et la région.

Les changements principaux attendus de cet axe sont :

- La réduction ou l'atténuation des conflits liés à l'accès aux ressources pastorales et des conflits fonciers
- La mobilité des troupeaux des (agro-)pasteurs de type familial est garantie et ils ont accès à l'eau et aux pâturages
- Les investissements structurants et résilients aux risques climatiques sont disponibles (gestion durable des terres, aménagements de points d'eaux, régénération naturelle assistée notamment)
- Les (agro-)pasteurs sont mieux outillés pour s'adapter au contexte changeant et aux défis futurs

### **Axe 3 : Renforcement de la résilience des populations face aux crises**

Cet axe cible plus particulièrement les éleveurs et éleveuses et leurs familles plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, à renforcer leur résilience face aux crises et donc le maintien des capitaux après des crises de sécheresse ou des catastrophes. Les dispositifs institutionnels de gestion de crises et catastrophes seront renforcés, en les rendant plus adaptés aux spécificités de vulnérabilité des éleveurs et éleveuses.

Les changements majeurs attendus de cet axe sont :

- Les ménages sont capables de conserver leurs moyens d'existence malgré les crises de sécheresse
- Un environnement institutionnel de prévention et de gestion de crises adapté aux ménages de pasteurs et agro-pasteurs vulnérables à l'insécurité alimentaire

### **Axe 4 : L'amélioration de la gouvernance du secteur**

Cet axe vise à améliorer la gestion et la coordination du secteur par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, mais en assurant que les différents acteurs du secteur peuvent correctement jouer leur rôle et qu'il existe une bonne coopération et collaboration entre les acteurs. Une attention particulière devra être portée à la gouvernance au niveau régional et local dans un contexte de décentralisation et de déconcentration.

Cet axe prendra en compte les acquis de l'intervention ARIMEL, et continuera à renforcer les fonctions régaliennes du Ministère, mais portera plus d'attention au renforcement d'autres acteurs du secteur, plus en particulier les organisations de la société civile. Une attention particulière sera donnée aux aspects de redevabilité entre l'Etat et la société civile.

Les changements principaux attendus de cet axe sont :

- Les politiques sont en mesure de mieux orienter les trajectoires de développement de systèmes d'élevage à long terme.
- Une meilleure information permet de prendre de meilleures décisions et un meilleur ciblage des actions.
- Des meilleures capacités et une meilleure coordination entre les acteurs clés améliore l'efficacité du secteur.
- Les organisations d'éleveurs sont mieux armées pour défendre les droits des éleveurs et des pasteurs et pour influencer les politiques.

### 4.3 Chaîne de résultats

La chaîne des résultats est décrite dans la partie II, dans la description de l'intervention.

### 4.4 Parties prenantes

- **les populations qui sont impliquées dans des activités liées à l'élevage familial**
  - les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs et leurs familles, qui ont un potentiel d'investir dans des modes d'élevage productifs et durables,
  - les professionnels des filières animales et en particulier les jeunes et les femmes,
  - les pasteurs, agro-pasteurs, agro-éleveurs vulnérables, en renforçant leur résilience face aux crises.
- **les organisations d'éleveurs et d'éleveuses** qui ont pour mission première de représenter les intérêts des pasteurs et éleveurs ;
- **le Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) et ses chambres régionales (CRA)** qui jouent un rôle important dans l'appui-conseil et la diffusion d'information aux producteurs/éleveurs;
- **le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG/EL) – entités en charge de l'élevage, et ses services déconcentrés**, chargés de la coordination et la concertation entre acteurs du secteur de l'élevage ;
- **les Collectivités Territoriales : les communes** sont chargées de la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'infrastructures liés à l'élevage (puits pastoraux, aires de pâturage, parcs de vaccination, marchés à bétail, ..). Les régions ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional ;
- **les structures du Code rural** aux différents niveaux, responsable du travail d'appui à l'élaboration des accords sociaux de sécurisation des espaces, d'enregistrements des ressources communales, et du suivi de mise en valeur des espaces versés au domaine public des communes ou de l'Etat ;
- **les autres services déconcentrés du secteur rural**, en particulier l'agriculture, l'environnement et l'hydraulique qui sont concernés par l'aménagement des espaces ruraux utilisés par l'élevage, et le commerce qui est concerné par les activités économiques ;
- **le secteur privé**, comme les services vétérinaires privés, les petites et moyennes entreprises liées à des filières animales ;
- **les structures interprofessionnelles** notamment l'interprofession bétail, viande, cuirs et peaux qui agissent pour le développement des filières et chaînes de valeur dans l'intérêt bien compris des acteurs impliqués à tous les niveaux ;
- **des ONGs d'appui** comme des intervenants techniques dans certains domaines pertinents pour l'atteinte des résultats.

### 4.5 Interventions composant le programme sectoriel

Le programme est composé d'une seule intervention, qui est décrite dans la partie 2.

## 5 RISQUES

Intervenir dans des contextes fragiles résulte d'un choix politique conscient sur la prise de risque accrue par rapport aux contextes les plus stables. La gestion des risques, intégrant la mise en place de mesures d'atténuation adéquates, doit être au cœur de l'élaboration des stratégies d'appuis du programme.

Risques	Mesures
<b>Instabilité institutionnelle</b> : Au plan institutionnel, la création du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage peut avoir une incidence sur le portage technique du présent programme initié par l'Ex Ministère de l'Elevage. Certes la nomination d'un Ministre Délégué à l'Elevage, offre l'opportunité d'assurer une continuité du processus déjà engagé.	Maintenir un dialogue étroit avec le partenaire ; flexibilité dans la mise en œuvre pour prendre en compte les nouvelles priorités institutionnelles.
<b>Climatique</b> : Une grave sécheresse peut survenir et modifier les priorités des institutions partenaires vers des actions d'urgence et de reconstitution du cheptel, plutôt que des actions plus structurantes telles que définies dans le programme.	Intégrer des activités de résilience climatique et meilleure gestion des ressources naturelles dans le programme (résultats 2 et 3); assurer la flexibilité dans le budget pour libérer éventuellement une partie des fonds en cas de grave sécheresse.
<b>Economique</b> : Les fluctuations monétaires au Nigeria sont une source de baisse de l'activité économique des filières animales. Cette situation peut impacter les revenus des ménages et leur capacité à contribuer à la chaîne de valeur, augmenter le risque d'exode des jeunes, détériorer un climat d'affaires dans le secteur de l'élevage déjà peu favorable pour le programme.	Flexibilité dans les stratégies pour pouvoir adapter les stratégies filières au contexte changeant.
<b>Sécuritaire</b> : Les problèmes sécuritaires au Niger et dans les pays limitrophes impactent la capacité des équipes du programme à travailler sur le terrain.	Adapter le choix des zones d'intervention en fonction des risques ; définir un cadre organisationnel adapté ; élaborer et mettre en œuvre des plans de sécurité (y inclure un budget).
<b>Instabilité sociale</b> : La stabilité sociale pourrait être fragilisée, notamment dans un contexte d'extrême pauvreté et d'une population jeune désœuvrée, et amener une réorientation des priorités du partenaire.	Cibler les jeunes comme bénéficiaires du programme ; développer des stratégies du programme visant l'amélioration de la gouvernance à long terme et des actions visibles à court terme.
<b>Durabilité des résultats</b> : La non prise en compte de la maintenance au-delà de la vie du programme peut limiter la portée des résultats.	Développer une ingénierie sociale adaptée dans les stratégies du programme ; définir les mesures de transition et de durabilité.
<b>Faible capacité de gestion des partenaires</b> : La gestion des procédures exigées par le programme auprès des partenaires peut impacter la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, voire l'atteinte même des résultats.	Fournir un appui systématique aux partenaires ; choisir des modalités de mise en œuvre adaptées.
<b>Faible appropriation par les parties prenantes</b> : Le manque d'appropriation aux niveaux adéquats peut limiter la portée des résultats.	Assurer le portage technique des actions du programme par les structures décentralisées/déconcentrées ; sensibiliser et impliquer les bénéficiaires finaux ; développer la stratégie du double ancrage.

## **6 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES**

Les thèmes transversaux sont décrits dans la partie II - intervention.

## **7 RESSOURCES**

Vu que le programme est composé d'une seule intervention, il n'y aura pas de ressources spécifiques au niveau de programme.

## **8 MODALITÉS D'EXÉCUTION**

Vu que le programme est composé d'une seule intervention, il n'y a pas de modalités d'exécution spécifiques au niveau du programme.

Les modalités d'exécution de l'intervention et les structures de pilotage, de suivi et de mise en œuvre sont décrites dans la partie II – Intervention.

## **PARTIE II : ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DE L'INTERVENTION**

## 1 TITRE ET DURÉE

Le titre de l'intervention est « Programme d'appui au développement de l'élevage (PRADEL) – Kiyo Arziki ».

La durée de l'intervention est de 4 ans (entre 2017 et 2020).

## 2 CONTEXTE

Outre le contexte déjà décrit dans la partie I, une première analyse par les différents acteurs des principales chaînes de valeur animales dans les régions est mise en annexe 4.

## 3 STRATÉGIE

### 3.1 Théorie du changement

#### Sphère d'impact :

Le Kiyo Arziki vise à accompagner les populations impliquées dans des activités liées à l'élevage familiale à Tahoua et Dosso pour rendre les systèmes d'élevage plus résilients, performants et durables :

- dans lesquels des emplois, surtout des jeunes et des femmes sont créés ou renforcés,
- qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la résilience des populations vulnérables,
- qui peuvent faire face aux défis croissants du secteur (changement climatique, pression foncière, croissance démographique, dégradation des ressources naturelles, problèmes sécuritaires...).

#### Sphères d'influence :

Des capacités pour des systèmes plus résilients, performants et durables, se traduiront par :

- une réduction ou une atténuation des conflits liés à l'accès aux ressources pastorales et des conflits fonciers et la garantie d'une mobilité des troupeaux des (agro-)pasteurs et de leur accès à l'eau et aux pâturages,
- une plus grande quantité, qualité et variété de produits animaux embouchés, transformés et mis sur les marchés nationaux,
- plus d'équité dans les chaînes de valeur et une amélioration des marges nettes pour les producteurs et transformateurs familiaux,
- plus d'opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes et des meilleurs bénéfices de leurs activités économiques,
- les investissements structurants et résilients aux risques climatiques sont disponibles (gestion durable des terres, aménagements de points d'eau, régénération naturelle assistée notamment),
- les politiques sont en mesure de mieux orienter les trajectoires de développement de systèmes d'élevage à long terme,
- une meilleure information permet de prendre de meilleures décisions et un meilleur ciblage des actions,
- des meilleures capacités et une meilleure coordination entre les acteurs clés améliorent l'efficacité du secteur,
- les organisations d'éleveurs sont mieux armées pour défendre les droits des éleveurs et des pasteurs et pour influencer les politiques.

**Sphère de contrôle** : Ce changement passe par :

- une sécurisation durable des facteurs de production en prenant en compte une bonne gestion de ressources naturelles,
- des services d'accompagnement pour une meilleure production et valorisation des produits animaux en répondant à la demande croissante en produits animaux sur le marché et en prenant en compte les opportunités spécifiques pour les femmes et les jeunes,
- la création d'un cadre incitatif pour la création ou le renforcement des entreprises des jeunes et des femmes,
- une meilleure mise en réseau des acteurs pour créer de la valeur ajoutée, et pour développer des bénéfices mutuels,
- une meilleure prise en compte de la vulnérabilité des pasteurs aux crises et changements climatiques dans les systèmes de prévention et de gestion de crises,
- une amélioration du cadre institutionnel et des capacités des acteurs clés dans le secteur.

Pour que ces changements se matérialisent, des hypothèses et des risques sont identifiés :

**Hypothèses :**

- Les jeunes et les femmes sont motivés et intéressés à devenir des entrepreneurs
- Des politiques nationales et mondiales favorisent /permettent le développement des marchés pour les produits nigériens
- Il y a des capacités et une volonté des acteurs de la filière de dialoguer et de se coordonner
- Pour l'accès aux ressources, la mobilité en dehors du pays est prise en compte et il y a une coordination entre pays côtiers et pays sahéliens
- Les bénéficiaires sont capables de gérer les investissements (infrastructures, aménagements pastoraux, équipements) et le font dans l'intérêt public
- Il existe une volonté au niveau des PTFs de se coordonner et d'harmoniser les approches
- Les OPELS sont représentatifs

**Risques :**

- L'accès aux ressources sécurisées n'est pas équitable
- L'occupation et la vente des espaces pastoraux malgré l'existence d'actes de sécurisation foncière
- Des investissements non durables et non productifs
- Changement de vocation des espaces restaurés (glissent vers les agriculteurs)
- Ne pas atteindre les groupes cibles

Ceci est expliqué plus en détail dans les axes stratégiques repris ci-dessous.

## 3.2 Axes stratégiques

Sur base de la théorie de changement, quatre axes stratégiques ont été identifiés :

### **Axe 1 : le développement de chaînes de valeur animales inclusives**

L'intervention aura un focus important sur le développement de chaînes de valeur animales créatrices d'emploi et de revenus, surtout pour les femmes et les jeunes. Au même temps, les produits finaux prioritaires contribueront à satisfaire la demande intérieure et régionale (en qualité et en quantité) et à la sécurité alimentaire des populations.

Sur base d'une première analyse des différentes filières dans l'élevage dans les 2 régions (voir annexe 4), les filières les plus porteuses en termes de développement inclusif et d'opportunités pour la création de l'emploi et la génération des revenus pour les femmes et les jeunes sont (i) le lait et les produits laitiers ; (ii) l'aviculture (y inclus pintades, pigeons et canards), surtout à Dosso ; (iii) le bétail sur pied, y

inclus l'embouche et (iv) le Kilichi pour la région de Tahoua. Ces choix seront confirmés par des analyses plus approfondies au démarrage de l'intervention.

Pour toutes ces filières mentionnées, la production de qualité reste une contrainte importante et plus particulièrement l'accès aux services de santé animale et l'accès aux aliments pour les animaux/la volaille.

Pour les services de santé animale, tant le dispositif public comme privé de santé animale sera renforcé, et ceci en fonction des priorités liées au développement des filières prioritaires. Vu les contraintes en termes de ressources humaines au niveau du MAG/EL, et selon la politique approuvée par le MAG/EL, une amélioration de couverture en Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPPs) sera appuyée. Des complémentarités et synergies doivent être trouvées avec le PRAPS, le PAPAT, le PASEL et le PRODAF qui prévoient dans les 2 régions également le renforcement des services de santé animale. Pour la volaille, une attention particulière doit aller vers les vaccinations contre la maladie de Newcastle, à travers le renforcement des auxiliaires de l'élevage.

Pour l'amélioration de la disponibilité du fourrage, la stratégie se basera d'une part sur des expériences probantes, entre autres de l'opération de recherche action du PAAPSSP (ramassage de la paille labourée sur les bandes pare feux), et des technologies mises au point par la recherche dans le cadre du PPAO (valorisation des fourrages grossiers par le broyage, des blocs multi-nutritionnels, ..). Dans le cadre d'un souci permanent de durabilité et de résilience, l'agroforesterie, sous forme d'activités de « régénération naturelle assistée » sera promue. La promotion des espèces fourragères à haut rendement dans les zones où de l'eau est disponible, sera nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires du cheptel, de surcroît si l'on veut en améliorer les rendements.

En termes d'amélioration de la disponibilité d'aliments complémentaires pour le bétail, il faut explorer de nouvelles voies présentant plus de chances de durabilité.

Les actions nécessaires pour améliorer la valorisation (transformation, commercialisation) seront définies en fonction des analyses plus approfondies des chaînes de valeur au démarrage de l'intervention. Mais il est clair que l'esprit d'entrepreneuriat est très faiblement développé au Niger, et qu'un appui très important sera nécessaire au niveau de la sensibilisation et de l'accompagnement des entrepreneurs et ceci tant au niveau technique qu'au niveau économique et managérial. Dans ce cadre, l'offre de services (publics et privés) pour accompagner la professionnalisation des producteurs et transformateurs et l'entrepreneuriat privé sera renforcé avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et leurs organisations. Un lien avec des programmes de formation professionnelle au niveau rural sera également recherché.

Un volet de recherche-action sera intégré pour piloter des « modèles » (unités de transformation, coopératives de services intégrés, outils de financement, etc.). L'intervention appuiera la capitalisation et la dissémination des leçons tirées de cette recherche au niveau local, régional et national. Le RECA, les OPELs et le MAG/EL joueront un rôle important dans cet exercice.

La structuration des chaînes de valeur est encore peu organisée et les différents maillons sont dominés par les mêmes acteurs. Pour que les producteurs et petits entrepreneurs puissent renforcer leur position dans la chaîne, il est nécessaire de renforcer la structuration des organisations professionnelles, pour qu'elles puissent mieux défendre leurs membres et leur rendre de meilleurs services.

Des outils de financement tant des investissements publics au niveau des collectivités locales, que des investissements privés en appui direct aux opérateurs économiques (PME, Coopératives, associations, privés), seront développés, en cherchant une harmonisation optimale avec les outils mis en place ou promus par l'Etat (le FISAN dans le cadre de l'13N) et d'autres intervenants. Une partie importante des investissements privés cibleront les femmes et les jeunes. Une attention particulière sera donnée aux modèles de gestion des infrastructures et investissements pour assurer la durabilité, avec une participation des femmes et des jeunes dans les comités de gestion.

Pour que les chaînes de valeur deviennent viables et équitables, la confiance, la coopération et le partage d'information entre les différents acteurs et maillons des chaînes de valeur doivent être renforcés. Des cadres de concertation multi-acteurs seront mis en place ou renforcés par chaîne de valeur, rassemblant les opérateurs économiques des différents maillons de filières (producteurs, transformateurs, transporteurs, commerçants,.. ) et des fournisseurs de services publics ou privés (la recherche, SVPP, institutions financières, collectivités locales, les STD, ...). Différentes plateformes d'innovation ont déjà été mises en place, dont certaines comme la plateforme volaille sont opérationnelles, mais dont la plupart nécessitent d'être renforcées et dynamisées. L'interprofession de viande, bétail, cuirs et peaux, créée en 2013 commence à se structurer, mais aura encore besoin d'être accompagnée et renforcée.

Les nouvelles technologies de communication et information (NTICs) offrent de bonnes opportunités de l'amélioration de l'information entre acteurs de la chaîne.

## **Axe 2: Sécurisation des ressources pastorales et gestion des ressources naturelles**

Pour sécuriser la production, la sécurisation des ressources naturelles et pastorales reste un axe prioritaire pour les (agro-)éleveurs vu la pression foncière qui ne fait qu'augmenter avec la croissance démographique et le changement climatique, et vu la dégradation des ressources naturelles. La sécurisation peut être envisagée sous un angle physique mais également sous un angle légal et communautaire. L'accès et l'utilisation des ressources naturelles sont en effet la source de conflits, parfois d'envergure, entre éleveurs et agriculteurs, pastoraux et population sédentaire.

Cet axe se construira sur les acquis et les bonnes pratiques développés dans les programmes précédents (PAAPSSP), au niveau de la sécurisation des ressources pastorales (eau, pâturages). Les appuis se feront à proximité des éleveurs et agro-éleveurs, en s'appuyant sur et en renforçant les autorités décentralisées et les services déconcentrés, notamment la commune, le département et la région.

Il s'agit d'un processus de planification des aménagements de ressources pastorales à l'échelle communale et intercommunale qui associe pleinement l'ensemble des usagers, (éleveurs dont les transhumants, institutions publiques, agriculteurs, populations villageoises,...). Les axes à aménager seront définis en tenant compte des besoins définis dans l'axe 1 pour le développement des chaînes de valeur et en concertation et complémentarité avec les autres intervenants (PRAPS, PASEL,...). Les démarches systématiques de consultations avec l'ensemble des parties prenantes permettent d'assurer la légitimité de ces investissements auprès des parties prenantes.

Les infrastructures (points d'eaux pastoraux, couloirs de passage, aires de pâturage) seront réalisées ou réhabilités, avec une attention particulière pour l'ingénierie sociale, en impliquant les usagers, les communes, les OPELs, les STD et les chefferies. L'amélioration par les communautés de la qualité des pâturages dans les enclaves pastorales des zones agropastorales et agricoles à travers une lutte efficace contre les plantes envahissantes non appréciées et la restauration des terres, avec des approches HIMO, permettra au même temps de créer des emplois pour les plus vulnérables, et de lutter contre le changement climatique. La valorisation de ces plantes envahissantes constitue un champ d'innovation à aborder pour l'alimentation du bétail.

A travers l'action des structures du Code rural, les aménagements et les systèmes de gestion de ressources pastorales réalisés par les communes seront sécurisés. Cette sécurisation intervient en amont de la réalisation des aménagements en accompagnant l'élaboration des accords sociaux de délimitation, de gestion des espaces et des ressources pastorales. Elle interviendra aussi en aval de ces réalisations, la sécurisation foncière passant par le bornage des espaces sur lesquels des accords sociaux ont été obtenus, puis par le versement au dossier rural enfin le contrôle de mise en valeur des espaces et aménagements enregistrés au titre du code rural. Les dossiers communaux pour les ressources pastorales seront intégrés au niveau du schéma d'aménagement foncier à l'échelle régionale. Une attention particulière sera accordée à la digitalisation des données.

Pour diminuer les conflits, et améliorer la connaissance des droits et devoirs de chacun, la vulgarisation et dissémination des textes législatifs et réglementaires, notamment le Code Pastoral, auprès des populations par les structures du Code rural et les organisations d'éleveurs reste nécessaire.

Enfin, pour mieux outiller les (agro-)pasteurs pour s'adapter au contexte changeant et pour faciliter une transhumance apaisée, des systèmes d'information et de communication, sur base des NTICs et adaptés aux besoins des éleveurs seront développés et accompagnés. L'information sur la situation des parcours peut être optimisée par la valorisation et renforcement des informations traditionnelles sur les systèmes de transhumance (Garços et Rougas) et modernes (par exemple exploitation des données des centres régionaux, tel qu'Agryhmet).

### **Axe 3 : Renforcement de la résilience des populations face aux crises**

Cet axe cible plus particulièrement les éleveurs et éleveuses et leurs familles plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, à renforcer leur résilience face aux crises et donc le maintien des capitaux après des crises de sécheresse ou des catastrophes.

Les capacités des acteurs (DNP/GCCA et collectivités locales) dans la prise en charge de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des (agro-) pasteurs et éleveurs nécessitent d'être renforcées. Le dispositif national d'alerte précoce et de gestion de crises et de catastrophes est fort axé sur l'agriculture et prend peu en compte les spécificités de vulnérabilité des éleveurs et éleveuses. Une meilleure intégration donc de vulnérabilité des pasteurs et éleveurs dans le dispositif d'alerte précoce et de gestion de crises sera poursuivie, en associant les principaux acteurs clés du secteur.

Vu la multitude d'organisations qui interviennent déjà en cas de crise à travers l'aide d'urgence, et les fonds disponibles au niveau du dispositif DNP/GCCA pour financer des actions de renforcement de la résilience et de gestion de crises sur le terrain, l'intervention n'a pas prévu un budget spécifique pour financer ce type d'actions, mais vise plutôt de travailler sur des modèles d'action pour la prévention et la gestion de crises. Par contre, en cas de crise grave, le comité de pilotage peut décider sur un budget à libérer d'autres actions pour le financement des actions de gestion de crise, en coordination avec les ONGs (reconstitution du cheptel ovin et caprin, aviculture villageoise, déstockage stratégique du bétail).

### **Axe 4 : l'amélioration de la gouvernance du secteur**

Cet axe vise à améliorer la gestion et la coordination du secteur par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, mais en assurant que les différents acteurs du secteur peuvent correctement jouer leur rôle et qu'il existe une bonne coopération et collaboration entre les acteurs. Une attention particulière devra être portée à la gouvernance au niveau régional et local dans un contexte de décentralisation et de déconcentration.

Cet axe prendra en compte les acquis de l'intervention ARIMEL, et continuera à renforcer les fonctions régaliennes du Ministère, mais portera plus d'attention au renforcement d'autres acteurs du secteur, plus en particulier les organisations de la société civile. Une attention particulière sera donnée aux aspects de redevabilité entre l'Etat et la société civile.

L'intervention appuiera les entités en charge de l'élevage du Ministère de l'Agriculture et l'Élevage dans un objectif de *devenir « une organisation apprenante »* c'est-à-dire une organisation qui base le développement de ses politiques, stratégies et normes sur la disponibilité et l'analyse de l'information à jour, de qualité et bien organisée (accessible) et sur la valorisation des réflexions critiques et des bonnes pratiques venant du terrain, mais aussi du niveau central (auto-évaluation, analyse des goulots d'étranglement) et des acteurs externes au Ministère. La stratégie spécifique pour le développement d'une organisation apprenante est l'échange sur base de groupes thématiques (comités techniques), alimentés particulièrement par les évidences résultant du travail de terrain, ou par des études prospectives. Beaucoup d'intervenants ont développé des actions innovantes, mais elles sont peu partagées, analysées, et discutées entre acteurs. Des institutions académiques nationales, régionales ou

internationales peuvent être associées pour travailler sur des sujets de recherche, qui partent des préoccupations et réflexions des acteurs du terrain et de la nécessité de mieux comprendre les systèmes et dynamiques changeantes pour alimenter la construction d'une vision commune et mieux orienter les trajectoires de développement des systèmes d'élevage.

*Une meilleure coordination* entre les acteurs, tant du côté des titulaires de droits, que des porteurs de devoirs permettra d'augmenter l'efficacité, l'inclusivité et la transparence du secteur. Beaucoup d'acteurs différents (Code rural, MAG/EL, collectivités territoriales, OPELS, RECA, différentes ministères techniques, ...) jouent un rôle crucial dans le développement du secteur, mais la coordination et coopération entre eux restent en générale assez faibles, tant au niveau national qu'au niveau local. Des cadres de concertation nécessitent d'être dynamisé avec des agendas clairs. Une bonne coordination avec le HC3N et le DNAP/GCC nécessite aussi d'être assurée, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les acteurs de la société civile, et plus en particulier les organisations professionnelles, nécessitent d'être renforcés pour améliorer davantage leur position dans le secteur.

Un flux efficace et opportun de l'information est un préalable pour le bon fonctionnement du secteur. Différentes initiatives pilotes existent en matière de l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui méritent d'être systématisées et diffusées à plus grande échelle. Tant la communication interne au sein du Ministère en charge de l'élevage que la communication externe vers les différents acteurs du secteur reste à renforcer. L'intervention définira une stratégie adéquate pour le renforcer dans ces domaines. Le RECA, qui joue un rôle important dans la dissémination de l'information, et les OPELS doivent y être associés.

Pour améliorer la gouvernance du secteur, il est essentiel que les différents acteurs clés aient les capacités pour exercer leur mandat.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et ses Services Techniques Déconcentrés assurent les fonctions régaliennes de l'Etat : pilotage, coordination et régulation sectoriel. L'intervention renforcera les entités du Ministère en charge de l'élevage, et ses STD à mieux exercer ces fonctions, à travers un appui aux modes et outils de travail, avec un accompagnement de proximité, et en construisant sur les expériences et acquis de l'intervention ARIMEL.

Les communes seront renforcées dans leurs rôles de maîtrise d'ouvrage des investissements structurants d'intérêt général et le transfert de leur gestion aux usagers du secteur de l'élevage. La gestion des parcours pastoraux revêt une dimension intercommunale à ne pas perdre de vue.

Les OPELS doivent aussi être renforcés dans leurs capacités de plaidoyer de maintenir les droits des pasteurs, qui sont de plus en plus violés. Les communautés de pasteurs se sentent de plus en plus vulnérables et menacées dans leur existence en tant que groupes humains présentant des spécificités culturelles, sociales et professionnelles. Une coordination et éventuelle collaboration avec des ONGs qui travaillent sur ce sujet peut être recherchée.

Les structures du Code rural seront renforcées dans le cadre de la sécurisation des espaces pastoraux, comme prévu dans l'axe 1.

Pour le renforcement de capacités des différents acteurs, une synergie et collaboration étroite sera recherchée avec l'intervention de renforcement de compétences de la coopération belgo-nigérienne, qui vise plus en particulier le renforcement de compétences individuelles. « Kiyu, Arziki » appuiera dans l'identification des choix des bénéficiaires et des institutions de formation bénéficiaires<sup>1</sup> basé sur la pertinence de celles-ci pour le développement du secteur en complémentarité avec les propres activités et efforts en renforcement des compétences menées par l'intervention.

---

<sup>1</sup> Institution bénéficiaire d'une formation

### 3.3 La zone d'intervention

Le Kiyu Arziki concentrera ses actions dans les régions de Dosso et de Tahoua. Les analyses et les stratégies de développement de filières seront la base pour identifier les zones prioritaires dans les 2 régions. En plus, les principes de complémentarité entre intervenants dans le domaine de l'élevage permettront de dégager des ensembles de communes plus spécifiquement ciblées pour les différents axes.

Les départements prioritaires pour les filières préconisées sont les suivants :

- pour la région de Tahoua,
  - **Lait** de vache– Fromage – Produits laitiers - Lait de chamelle  
Bassins laitier de Koni et Yaya, de Madaoua, de Bangui, d'Ibeceten
  - **Kilichi**  
Départements de Madaoua, Tahoua
  - **Bétail sur pied (embouche)**  
Départements de Tahoua, Madaoua, Birnin Koni,
- pour la région de Dosso,
  - **Lait – Fromage – Produits laitiers**  
Bassins laitier de Doutchi, Boboye et Gaya
  - **Volaille**  
Départements de Doutchi, Dosso, Gaya,
  - **Bétail sur pied (embouche)**  
Départements de Gaya, Dosso, Loga

Les aménagements et la sécurisation des espaces pastoraux, choisis en fonction du développement des filières, et en complémentarité avec les autres intervenants (PASEL et PRAPS pour la région de Dosso ; PRAPS et PAPAT pour la région de Tahoua) seront des axes Nord-Sud.

L'intervention travaillera également au niveau national, principalement avec le MAG/EL et les organisations faitières.

### 3.4 Chaîne de résultats

L'**objectif global** de l'intervention est « Les populations impliquées dans des activités liées à l'élevage familial dans les régions de Tahoua et Dosso sont accompagnées pour rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants ».

Les **4 objectifs spécifiques** sont :

- ⇒ Les chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage sont développées.
- ⇒ L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement.
- ⇒ Les capacités institutionnelles pour renforcer la résilience des (agro-)éleveurs vulnérables face aux crises et au changement climatique sont améliorées
- ⇒ La gouvernance du secteur est renforcée.

## OS1 : Les chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage sont développées

Les résultats définis pour cet objectif spécifique sont les suivants :

R 1.1.	Des stratégies opérationnelles des chaînes de valeur prioritaires (sous l'angle genre/jeunes) sont définies pour les 2 régions
R 1.2.	Les conditions et les services pour la production animale sont améliorés
R 1.3.	L'entrepreneuriat privé collectif ou individuel, particulièrement des femmes et des jeunes, est promu et accompagné
R 1.4.	Des investissements (publics et privés) en faveur des différentes filières animales sont réalisés et fonctionnels
R 1.5.	La structuration et la gouvernance des chaînes de valeur sont améliorées

### **R 1.1. Des stratégies opérationnelles des chaînes de valeur prioritaires (sous l'angle genre/jeunes) sont définies pour les 2 régions**

Les produits ou services à délivrer pour ce résultat sont les suivants :

#### 1.1.1. Analyse sociale, économique et environnementale par filière (et inter filières) et par région

Avec un focus sur les opportunités de création d'emplois et de revenus pour les femmes et les jeunes, certaines filières semblent se dégager par région mais devront être confirmées par des analyses socio-économiques et environnementales des différentes chaînes de valeur. Une première analyse, basée sur les discussions avec les acteurs dans chaque région, est mise en annexe 4.

Ces analyses, qui se construiront sur l'information déjà disponible, ont pour but de répertorier et approfondir sur des territoires donnés dans des filières données : qui sont les différents acteurs de la chaîne et quelles sont leurs capacités, quels liens existent entre eux, quelles sont les autres parties prenantes importantes et leurs capacités (institutions financières, fournisseurs d'intrants, transport, services aux entreprises, ..), comment s'organisent les flux financiers, où est générée de la valeur ajoutée, quels obstacles/défis et opportunités au développement de la filière et plus spécifiquement en termes de l'environnement institutionnel et des affaires, enfin, quel est le potentiel de marché, que ce soit au niveau local, régional ou lié à l'exportation. Ces analyses seront menées sous l'angle du genre et des jeunes.

Ces études permettront de déterminer à quels niveaux se trouvent les manquements et de déterminer les opportunités et priorités pour que les actions visent un impact auprès d'une majorité de la population.

#### 1.1.2. Définition des stratégies opérationnelles pour les filières

Une fois les analyses réalisées et les filières priorisées par région, un modus operandi de développement de celles-ci devra être défini. Le but sera de déterminer les différentes étapes, les actions à mettre en place à court et moyen termes, les acteurs à renforcer afin de développer les filières en visant un impact rapide et durable.

Les différents acteurs (e.a. la direction des filières du MAG/EL et le DREL, le Ministère et la Chambre de Commerce, les OPELs, le RECA/CRA, d'autres intervenants sur les filières) seront impliqués dans les analyses et la définition des stratégies opérationnelles.

## **R 1.2. Les conditions et les services pour la production animale sont améliorés**

### 1.2.1. Renforcement des services (publics et privés) de santé animale

- Renforcement des services publics de santé animale

Kiyo Arziki fournira un appui aux services techniques déconcentrés de l'élevage pour leur permettre de mieux assurer leurs fonctions régaliennes, notamment en matière de santé animale et de contrôle du respect des règles d'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale. Ces appuis s'inscriront dans une démarche globale qui prendra en compte les contributions de l'Etat et des autres partenaires. Ils seront fournis toujours en fonction des zones et des filières prioritaires définies pour Kiyo Arziki. Le projet renforcera les Directions régionales de l'Elevage de Dosso et Tahoua, de certains départements comme Madaoua, Koni (région de Tahoua), Doutchi et Loga (région de Dosso) et certains services communaux dont les agents sont directement impliqués dans les activités de Kiyo Arziki.

Le laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL) et son antenne de Tahoua bénéficieront d'un appui pour leur permettre d'effectuer des prélèvements et l'analyse des échantillons.

- Renforcement du dispositif privé de santé animale

Amélioration de la couverture en SVPP : pour améliorer la couverture sanitaire du cheptel le nombre de SVPP devra être rehaussé dans la région de Dosso pour couvrir le département de Loga. Cette extension du réseau de SVPP dans la région de Dosso se fera en relation avec les autres intervenants dans la région, notamment le PRAPS et le PASEL. La mise en place des nouveaux SVPPs sera faite selon le guide adopté par le Ministère de l'Elevage.

Renforcement de l'appui-conseils zootechnique : la capitalisation de l'expérience des SVPP a montré que leur impact serait encore plus important si une place plus importante était accordée à l'appui-conseil zootechnique. Le PRADEL «Kiyo Arziki » mettra l'accent sur la formation des auxiliaires d'élevage intégrés aux dispositifs des SVPP :

- élaboration de modules adaptés et tenant compte des besoins multiples et différenciés des éleveurs (aviculture familiale, embouche, production laitière, ...)
- formation des auxiliaires : cette activité pourrait être organisée avec l'appui de l'IPDR de Kollo et l'Ecole des surveillants d'élevage de Maradi

Prise en compte de l'aspect genre : l'étude de capitalisation de l'expérience des SVPP a fait ressortir la faible représentativité des femmes dans le dispositif des SVPP, alors que celles-ci sont fortement représentées parmi les clients. L'intervention travaillera avec certains promoteurs de SVPP pour tester un système de « discrimination positive » en faveur des femmes.

Le renforcement du dispositif privé de santé animale sera délégué à VSF Belgique, qui a développé et piloté le modèle et qui le met actuellement en œuvre au Niger pour différents PTFs.

### 1.2.2. Promotion des actions pour l'amélioration de la disponibilité des aliments bétail pendant toute l'année

Différentes actions peuvent être promues et soutenues pour améliorer la disponibilité du fourrage et d'aliments complémentaires pour le bétail.

Pour améliorer la disponibilité du fourrage :

- Le ramassage de la paille labourée sur les bandes pare feux, sur base des approches développées par le PAAPSSP ;
- La promotion des cultures fourragères ;
- La valorisation des fourrages grossiers ;
- L'agroforesterie ou la régénération naturelle assistée ;

Pour améliorer la disponibilité d'aliments complémentaires pour le bétail, le Kiyo Arziki peut explorer de nouvelles voies présentant plus de chances de durabilité. Il s'agirait par exemple de la construction de magasins coopératifs en matériaux définitifs où les éleveurs pourront stocker leurs produits contre le paiement d'un loyer dont le montant serait fonction du volume du stock et de la durée du stockage. La gestion du magasin sera assurée par un comité mis en place par les usagers. L'implantation des magasins et leur capacité seront déterminées dans le cadre d'une approche globale prenant en compte une zone assez large et les axes de transhumance. Les OPEL, les services de l'élevage, les Conseils communaux seront associés à la mise en place de ces infrastructures.

### **R 1.3. L'entrepreneuriat privé collectif ou individuel, particulièrement des femmes et des jeunes, est promu et accompagné**

#### **1.3.1. Mettre en place un dispositif de formation, d'accompagnement et de suivi sur mesure pour favoriser et soutenir l'entrepreneuriat dans les deux régions**

Dans le but de dynamiser, renforcer et professionnaliser les différentes filières dans leur ensemble, en touchant une majorité des acteurs de ces mêmes filières, des dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activités existantes seront mis en place. Ils viseront à créer de nouvelles activités, de nouveaux emplois et à capaciter les opérateurs économiques afin qu'ils aient les bases solides pour développer leur activité durablement, en comprenant davantage le contexte dans lequel ils opèrent. Tant des PME, que des coopératives, associations ou entrepreneurs privés seront ciblés. Comme une partie importante des investissements privés cibleront les femmes et les jeunes, les services d'accompagnement devront être également adaptés à ces groupes cibles.

Cet accompagnement pourra se faire soit via la mise en place de formation pratico-pratique, de coaching individuel ou collectif, des échanges entre acteurs d'une même filière ou professionnels d'un même métier, etc.

Les caractéristiques à prendre en compte pour que l'accompagnement soit le plus pertinent possible sont : un accompagnement de proximité, adapté au profil des personnes entrepreneuses, adapté au contexte et contraintes de l'élevage, sur le moyen et le long terme, qui permettra aux opérateurs économiques de gérer davantage l'ensemble de leur activité.

Cet accompagnement permettra aux opérateurs économiques d'acquérir les bases de gestion technique, financière et organisationnelle de son activité. Par exemple, mieux comprendre sa structure de coût, comprendre le contexte dans lequel il évolue, opter pour la meilleure manière de financer son activité, etc.

Cet accompagnement sera délégué à des prestataires de services.

#### **1.3.2. Recherche, analyse et promotion de modèles d'entreprises innovants par région et par filière et leur réplique**

Au Niger, de nombreux projets ont vu le jour ces dernières années : des banques aliments bétail, des couvoirs, des centres de collecte et de transformation de lait, etc...Force est de constater que bon nombre sont aujourd'hui à l'abandon, en quête d'un potentiel repreneur. Pour des raisons évidentes ou non, connues ou inconnues, beaucoup de projets n'ont pas perduré. Il serait essentiel d'analyser ces échecs ou semi-échecs afin de déterminer si ces projets, dans d'autres conditions, auraient pu donner de meilleurs résultats et d'analyser la potentielle reprise de toutes ces infrastructures présentes sur le territoire nigérien.

Lors des ateliers, rencontres, dans les différentes publications, reviennent les mêmes demandes,

émanant de besoins concrets des acteurs de terrain : développer des centres de collecte et de transformation de lait, mettre en place des banques aliments bétail, développer des centres de transformation et conditionnement de viande, etc. Ces besoins devraient faire l'objet d'analyse de développement d'activités : élaborer des modèles d'entreprises (business models) repliables dans les différentes régions, déterminer les critères de rentabilité de ces structures, mettre en place des systèmes de soutien financier et de conseil pour maintenir ces unités sur le long terme.

Le but serait de mettre ensuite en place des projets pilotes, de faire ressortir les bonnes ou mauvaises pratiques, les leçons apprises et de promouvoir la duplication des modèles d'entreprises (business models) pertinents et réussis.

#### **R.1.4. Des investissements (publics et privés) en faveur des différentes filières animales sont réalisés et fonctionnels**

##### **1.4.1. Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des initiatives économiques privées**

Le secteur de l'élevage, et plus largement de l'agriculture, au Niger est actuellement sous-financé en raison de la réticence des banques à prendre des risques et du faible développement des systèmes de financement décentralisés (IMF).

Très peu de jeunes ont déposé des projets individuels alors que des conditions préférentielles leur ont été offertes dans certains programmes d'appui à l'entrepreneuriat. Selon les analyses faites, cette situation naît de l'insuffisance d'information adaptée aux jeunes et l'obligation fréquente d'être propriétaire foncier pour garantir le prêt (disposer d'un titre). Peu d'analyses fines existent quant à la proportion de jeunes dans les groupements ayant sollicité un crédit.

En lien étroit avec la mise en place du dispositif d'accompagnement des initiatives privées, des mécanismes de financement adaptés au contexte des acteurs de l'élevage (H/F) et des jeunes seront analysés et mis en place.

A l'image du FISAN, mécanisme de financement encore virtuel supporté par I3N et dans le but de faire cohabiter et d'harmoniser les nombreuses modalités et conditionnalités de financement agricole, le financement des acteurs privés devrait s'apparenter à un mix subtile entre :

- Un apport personnel (afin de responsabiliser et d'impliquer les acteurs) (entre 10 et 20%)
- Une demande de crédit (toujours pour responsabiliser les acteurs, accompagné d'un suivi pour le remboursement de ce crédit) (entre 30 et 50%)
- Une subvention (entre 30 et 50%)

Les % attribués à chaque poste devraient pouvoir être adaptés en fonction de certains critères : aspect genre/jeunes, activités risquées, montant de l'investissement global, ...tout en maintenant une harmonisation au niveau national.

##### **1.4.2. Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des investissements structurants**

Des investissements structurants, à caractère communautaire ou public, qui facilitent le développement des filières animales seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes. Des investissements envisagés sont par exemple des infrastructures commerciales (marchés de bétail, points de vente de viande, ..), de santé animale, de transformation (aires d'abattage, unités de transformation, ..) ou de stockage. Le financement des aménagements de l'espace pastorale sont déjà prévus sous l'OS 2.

Le mécanisme de financement des communes sera défini sur base d'une analyse des mécanismes en place (comme l'ANFICT affecté, promu également par l'I3N, ..) et les

expériences de la coopération belge (PAMED II) et en tenant compte des critères d'harmonisation, d'efficacité, de durabilité et de minimisation de risques.

#### 1.4.3. Des modèles de gestion des investissements structurants sont développés et accompagnés

La bonne gestion et par conséquent la durabilité des investissements communaux, comme par exemples les marchés de bétail ou les banques d'aliments bétail, reste une préoccupation. Différents modèles de gestion par délégation sont pilotés par différents intervenants dans le pays. Les expériences seront discutées et capitalisées, en coordination avec d'autres intervenants afin de définir les bonnes pratiques. Des nouveaux modèles peuvent aussi être pilotés et suivis de près.

Les communes et les acteurs impliqués dans la gestion bénéficieront d'un accompagnement rapproché, tant dans la sélection et la réalisation d'investissements structurants pour la promotion des filières (maîtrise d'ouvrage /passation de marchés publics / suivi et contrôle des investissements/analyses de faisabilité et de rentabilité économiques des investissements), que dans la définition de modes de gestion durable des investissements.

### **R 1.5. La structuration et la gouvernance des chaînes sont améliorées**

#### 1.5.1. Faciliter la génération et le partage d'information sur les filières

Il s'agit d'améliorer la qualité de l'information sur les filières et sa transmission entre les acteurs d'une même filière ou de filières complémentaires, via la réalisation d'études spécifiques de marché, études sur les manquements dans les chaînes de valeur etc. Les besoins seront définis avec les acteurs de terrain, notamment les organisations de producteurs et les différentes plateformes filières.

#### 1.5.2. Faciliter la mise en relation entre les différents acteurs de la chaîne

Il s'agit de renforcer les espaces de dialogue et de concertation par filière entre les différents acteurs. Une attention particulière doit être portée sur le caractère inclusif et la gouvernance des filières, afin que les gains de compétitivité contribuent à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Les plateformes d'innovation qui constituent un outil de dialogue pour identifier collectivement les défis et trouver des opportunités d'améliorer la production et la commercialisation, devront être associées et/ou renforcées. L'Interprofession Bétail, Viande, Cuirs et Peaux, qui a été mise en place avec l'appui de PRODEX, joue aussi un rôle important dans le dialogue horizontal et vertical entre acteurs et peut être renforcée.

#### 1.5.3. Structuration et renforcement des capacités organisationnelles des associations, groupements et leurs fédérations

Il s'agit de renforcer les associations et les coopératives et leurs unions au niveau communal et régional dans leur structuration, professionnalisation et leur rôle d'appui à leurs membres, pour qu'ils puissent jouer un rôle de plus en plus important dans l'orientation des filières, en cherchant des marchés prospectifs communs, des complémentarités et synergies entre acteurs, du financement adapté à leurs besoins et en fournissant d'autres services non financiers (appui conseil, défense de leurs intérêts, formations, etc.). Un prestataire de services sera recruté dans chaque région pour fournir l'accompagnement. Les CRAs seront impliqués.

## OS 2 : L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement

Les résultats définis pour cet objectif spécifique 2 sont les suivants :

R 2.1.	Des espaces pastoraux, en lien avec les chaînes de valeur prioritaires, sont aménagés et sécurisés durablement (et maintenus dans leur vocation)
R 2.2.	Les systèmes et les canaux d'information et communication utilisés par les éleveurs sont améliorés et renforcés

### R 2.1. Des espaces pastoraux, en lien avec les chaînes de valeur prioritaires, sont aménagés et sécurisés durablement (et maintenus dans leur vocation)

Les produits ou services à délivrer pour ce résultat sont les suivants :

#### 2.1.1. Priorisation des espaces à sécuriser et des aménagements à réaliser

Il s'agit d'un processus de planification des aménagements de ressources pastorales à l'échelle communale et intercommunale qui associe pleinement l'ensemble des usagers, (éleveurs dont les transhumants, institutions publiques, agriculteurs, populations villageoises,...). Les axes à aménager seront définis en tenant compte des besoins définis dans le résultat 1 pour le développement des chaînes de valeur et en concertation et complémentarité avec les autres intervenants qui prévoient des investissements importants dans les aménagements (PRAPS, PASEL,...). La logique de priorisation en fonction des chaînes de valeur prioritaires fait que le Kiyu Arziki favorisera en premier lieu des aménagements des axes Nord-Sud. Les démarches systématiques de consultations avec l'ensemble des parties prenantes permettent d'assurer la légitimité de ces investissements auprès des parties prenantes.

#### 2.1.2. Mise en œuvre des aménagements de délimitation des espaces pastoraux ; de récupération des aire de pâturages dégradées ; de fourniture de l'eau en quantité et en qualité aux éleveurs et leurs troupeaux.

Les infrastructures (points d'eaux pastoraux, couloirs de passage, aires de pâturage) seront géo-référencées et réalisées ou réhabilitées, avec une attention particulière pour l'ingénierie sociale, en impliquant les usagers, les communes, les OPELs, les STD et les chefferies.

Vu que la disponibilité du fourrage devient de plus en plus un problème, l'amélioration par les communautés de la qualité des pâturages dans les enclaves pastorales des zones agropastorales et agricoles à travers une lutte efficace contre les plantes envahissantes non apprêtées et la restauration des terres sera appuyé, à côté des actions déjà prévues sous le 1.2.2. En utilisant des approches HIMO, ceci permettra au même temps de créer des emplois pour les plus vulnérables, et de lutter contre le changement climatique. La valorisation des espèces envahissantes constitue un champ d'innovation à aborder pour l'alimentation du bétail.

#### 2.1.3. Formation et Accompagnement des acteurs dans la gestion des aménagements

La pression croissante sur les espaces et ressources naturelles nécessite d'accompagner les dynamiques sociales afin d'aider les différents acteurs à trouver des consensus optimums pour leur gestion et utilisation. Cet accompagnement, pour être efficace et durable doit nécessairement s'étaler sur plusieurs campagnes agricoles.

#### 2.1.4. Sécurisation foncière des aménagements pastoraux

Il s'agit, à travers l'action des structures de Code rural, de sécuriser les aménagements et les systèmes de gestion de ressources pastorales réalisés par les communes. Cette sécurisation

intervient en amont de la réalisation des aménagements en accompagnant l'élaboration des accords sociaux de délimitation, de gestion des espaces et des ressources pastorales. Elle interviendra aussi en aval de ces réalisations, la sécurisation foncière passant par le bornage des espaces sur lesquels des accords sociaux ont été obtenus, puis par le versement au dossier rural enfin le contrôle de mise en valeur des espaces et aménagements enregistrés au titre du code rural. Les dossiers communaux pour les ressources pastorales seront intégrés au niveau du schéma d'aménagement foncier à l'échelle régionale. Une attention particulière sera accordée à la digitalisation. La dynamique d'élaboration et de mise en œuvre des systèmes d'informations foncières promus par le Secrétariat Permanent du Code Rural au niveau des régions constitue une initiative à renforcer. A côté des structures du code rural et les collectivités territoriales, l'implication du cadastre et de l'urbanisation semble aussi de plus en plus nécessaire.

Pour diminuer les conflits, et améliorer la connaissance des droits et devoirs de chacun, la vulgarisation et dissémination des textes législatifs et réglementaires, notamment le Code Pastoral, auprès des populations par les structures du Code rural et les organisations d'éleveurs restent nécessaires et seront appuyées.

## **R 2.2. Les systèmes et les canaux d'information et communication utilisés par les éleveurs sont améliorés et renforcés**

### **2.2.1. Développement des systèmes d'information adaptés aux besoins des éleveurs, sur base des NTICs**

Basés sur les besoins des agro-pasteurs, et une analyse des initiatives pilotes existantes, des applications pour améliorer l'information auprès des agro-pasteurs seront développées. VSF Belgique, en collaboration avec d'autres partenaires, pilote actuellement un système d'information d'alerte précoce pour les pasteurs, en utilisant le téléphone mobile. La collecte et la diffusion de l'information prend en compte le système traditionnel d'information communautaire sur les systèmes de transhumance, en incluant les leaders traditionnels des pasteurs (rouggas et garsos). Les OPELs, le RECA et la Direction de Ressources Pastorales du MAG/EL joueront un rôle important dans le développement et la diffusion des informations. Des collaborations avec d'autres partenaires déjà actifs dans ce domaine, comme VSF Belgique et Action contre la Faim Niger, seront recherchées.

### **2.2.2. Renforcement de l'utilisation et la diffusion de l'information collectée**

Des formations et de l'accompagnement dans l'utilisation des applications auprès des utilisateurs seront assurées et les différents canaux de diffusion de l'information collectée seront renforcés (comme les radios rurales).

## **OS 3 : Les capacités institutionnelles pour renforcer la résilience des (agro-)éleveurs vulnérables face aux crises et au changement climatique sont améliorées**

Les résultats définis pour cet objectif spécifique 3 sont les suivants :

R 3.1.	Les capacités des acteurs (collectivités locales, DNP/GCCA) sont renforcées dans la prise en compte de la vulnérabilité des éleveurs dans les mécanismes d'anticipation et de gestion des crises
R 3.2.	Des modèles et actions spécifiques en élevage développées, capitalisées et mises en œuvre pour renforcer la résilience des (agro-)éleveurs vulnérables

### **R 3.1. Les capacités des acteurs (collectivités locales, DNP/GCCA) sont renforcées dans la prise en compte de la vulnérabilité des éleveurs dans les mécanismes d'anticipation et de gestion des crises**

Les produits ou services à délivrer pour ce résultat sont les suivants :

#### **3.1.1. Renforcement des systèmes d'alerte précoce et d'information sur la vulnérabilité des (agro-) pasteurs**

Le dispositif national d'alerte précoce et de gestion de crises et de catastrophes est fort axé sur l'agriculture et prend peu en compte les spécificités de vulnérabilité des éleveurs et éleveuses. Une meilleure intégration de vulnérabilité des pasteurs et éleveurs dans le dispositif d'alerte précoce et de gestion de crises sera poursuivie, en associant les principaux acteurs clés du secteur.

Les capacités des acteurs (DNP/GCCA et collectivités locales) pour améliorer l'information sur la vulnérabilité des (agro-) pasteurs et éleveurs seront renforcées. Des études sur la vulnérabilité en milieu pastoral et agropastoral et la capitalisation et l'amélioration des systèmes en place (SCAP, OSV) seront appuyées.

#### **3.1.2. Renforcement de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de réponse aux crises prenant en compte les spécificités du monde des pasteurs et des agropasteurs**

Sur base d'une meilleure information disponible au niveau local, il s'agit de renforcer les communes à prendre action, et donc à mieux préparer et gérer des crises pastorales. Le lien avec le mécanisme DNP/GCCA, c'est à dire une meilleure prise en compte de l'information au niveau local et au niveau national, doit être renforcé.

### **R 3.2. Des modèles et actions spécifiques en élevage développées, capitalisées et mises en œuvre pour renforcer la résilience des éleveurs vulnérables**

Les produits ou services à délivrer pour ce résultat sont les suivants :

#### **3.2.1. Développement des modèles d'action pour le renforcement de la résilience à travers des actions pilotes et la capitalisation des différentes initiatives existantes et pilotes (BAB...)**

Il existe différentes initiatives et actions pour renforcer la résilience des éleveurs en cas de crise, dont les résultats ne sont pas toujours probants, bien suivis et analysés. La vente des aliments de bétail à prix modéré et le déstockage stratégique par exemples suscitent beaucoup de débats et peu de consensus. Il s'agit donc de discuter avec les différents acteurs et intervenants et de capitaliser les différentes initiatives existantes et pilotes, pour développer des modèles d'action.

#### **3.2.2. Accompagnement des éleveurs vulnérables pour renforcer leurs résilience en cas de crise (reconstitution du cheptel ovin et caprin, bétail, aviculture villageoise, ...)**

Vu la multitude d'organisations qui interviennent déjà en cas de crise à travers de l'aide d'urgence et le dispositif DNP/GCCA, cette intervention n'a pas prévu un budget spécifique pour ceci. Par contre, en cas de crise grave, le comité de pilotage peut décider sur un budget à libérer d'autres actions, mais ceci ne devrait pas dépasser 500.000€. Les actions de renforcement de la résilience des éleveurs vulnérables seront basées sur les modèles développés dans le 3.2.1.

## OS 4 : La gouvernance du secteur est renforcée

Les résultats définis pour cet objectif spécifique 4 sont les suivants :

R 4.1.	Les connaissances dans le secteur sont améliorées et alimentent les stratégies et les politiques
R 4.2.	La coordination et la communication dans le secteur est améliorée
R 4.3.	Les capacités organisationnelles des acteurs publics sont renforcées pour mieux jouer leur rôle dans le secteur
R 4.4.	Les capacités des OPELs sont renforcées pour mieux assurer la défense des droits et le plaidoyer
R 4.5.	Les droits des groupes de pasteurs, agro-pasteurs et agro-éleveurs défavorisés sont mieux respectés et protégés

### R 4.1. Les connaissances dans le secteur sont améliorées et alimentent les stratégies et les politiques

Les produits ou services à délivrer pour ce résultat sont les suivants :

#### 4.1.1. Amélioration des connaissances sur les systèmes et dynamiques changeantes de l'élevage

Pour alimenter la construction d'une vision commune et mieux orienter les trajectoires de développement de systèmes d'élevage, il est important de bien comprendre les systèmes et les dynamiques changeantes. Des études prospectives ou autres, et de la recherche-action peuvent fournir des analyses et de l'information nécessaire pour définir des stratégies adéquates et pour une meilleure prise de décision. Des institutions académiques nationales, régionales ou internationales peuvent être associées pour travailler sur des sujets de recherche, qui partent des préoccupations et réflexions des acteurs du terrain. Des liens et collaborations avec des réseaux qui travaillent sur le thème de pastoralisme et les chaînes de valeur y associés seront recherchés. L'intervention « renforcement des capacités » de la coopération Belgo-nigérienne peut également financer des études dans le secteur de l'élevage.

#### 4.1.2. Capitalisation et diffusion des thématiques liées à l'élevage

Beaucoup d'intervenants ont développé des actions innovantes, mais elles sont peu partagées, analysées, et discutées entre acteurs. Il s'agit donc d'organiser des séminaires ou de créer des plateformes de discussion sur différentes thématiques prioritaires, ou de fournir de l'expertise pour suivre, analyser, et discuter des différentes expériences pilotées sur le terrain par différents acteurs etc. Les différents acteurs clés doivent y être associés, comme les Ministères techniques, le RECA, les OPELs, et les intervenants de terrain (PTFs, ONGs,).

Un budget pour la réalisation d'outils de communication et leur diffusion est également prévu.

### R 4.2. La coordination et la communication dans le secteur sont améliorées

Les produits ou services à délivrer pour ce résultat sont les suivants :

#### 4.2.1. Renforcement des plateformes et des espaces de dialogue entre acteurs

Il s'agit de dynamiser des cadres de concertation avec des agendas clairs, pour améliorer la coordination et la coopération entre les différents acteurs du secteur, tant au niveau national

qu'au niveau local. Une bonne coordination avec le HC3N et le DNAP/GCC nécessite aussi d'être assurée, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de prévention et gestion de crises alimentaires.

Une meilleure coordination entre les acteurs, tant du côté des titulaires de droits, que des porteurs de devoirs permettra d'augmenter la transparence du secteur.

Le nombre de partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le domaine de l'élevage a augmenté, et un groupe de dialogue entre PTFs existe, mais la coopération et la coordination entre intervenants reste à renforcer. Sur demande du gouvernement nigérien, la Belgique restera chef de file pour le secteur de l'élevage et jouera, à travers son personnel de l'Ambassade, un rôle de premier plan dans le renforcement de ces dynamiques.

#### 4.2.2. Amélioration de la communication et de l'information dans le secteur

Un flux efficace et pertinent de l'information est un préalable pour le bon fonctionnement du secteur. Tant la communication interne en sein du Ministère en charge de l'Élevage, que la communication externe vers les différents acteurs du secteur reste à renforcer et les chantiers commencés avec ARIMEL nécessitent d'être consolidés.

- ARIMEL a appuyé le MAG/EL à concevoir et mettre en œuvre un système de communication interne (réseau internet, intranet) avec quelques chantiers inachevés (stockage/archivage des documents en réseau).
- Le MAG/EL a également travaillé sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication externe pour promouvoir et renforcer la visibilité du secteur. Grâce au soutien d'ARIMEL un plan de structuration de l'information sur l'élevage qui pourra être diffusé a été fait et le site-web est en phase de testage. Un Bulletin d'information dénommé « Makyayi », des dépliants pour les projets du sous-secteur et des participations aux foires et expositions etc., contribuent à accroître la visibilité des actions du secteur de l'Élevage.

Le RECA joue également un rôle important dans la dissémination de l'information, et devrait être impliqué.

- Différentes initiatives pilotes existent au sein du MAG/EL, avec la Direction de Statistiques (en collaboration avec d'autres intervenants) en matière de l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui méritent d'être systématisées et diffusées à plus grande échelle. Des collaborations seront recherchées avec d'autres intervenants qui travaillent sur le sujet (PRAPS, VSF, ..).

### **R 4.3. Les capacités organisationnelles des acteurs publics sont renforcées pour mieux jouer leur rôle dans le secteur**

Pour ce résultat, une synergie et collaboration étroite sera recherchée avec l'intervention de renforcement de compétences de la coopération belgo-nigérienne, qui vise plus en particulier le renforcement de compétences individuelles des acteurs clés dans le secteur.

Les produits ou services à délivrer pour ce résultat sont les suivants :

#### 4.3.1. Renforcement des capacités des collectivités territoriales ciblées dans leur rôle lié à l'élevage

Il s'agit de renforcer les communes dans leurs rôles en matière de l'élevage, de la maîtrise d'ouvrage des investissements structurant d'intérêt général et le transfert de leur gestion aux usagers du secteur de l'élevage. La gestion des parcours pastoraux revêt une dimension intercommunale à ne pas perdre de vue.

#### 4.3.2. Renforcement des capacités organisationnelles du MAG/EL et de ses Services Techniques Déconcentrés afin de mieux jouer leur rôle régalien

Il s'agit de renforcer le Ministère en charge de l'Élevage dans ses capacités organisationnelles et institutionnelles pour mieux assurer les fonctions régaliennes de l'État, sur base des acquis de l'intervention ARIMEL. L'intervention renforcera les entités du Ministère en charge de l'élevage, et ses STD dans la zone d'intervention à mieux exercer ses fonctions, à travers un accompagnement de proximité. Outre les chantiers évoqués dans le R.4.1. et le R4.2., l'amélioration de l'organisation et méthodes de travail sera poursuivie, en focalisant sur les chantiers suivants :

- La programmation opérationnelle :

La SDDEL et son PAP 2017-2020 sont une bonne base de travail. Avec l'appui de l'ARIMEL, des ateliers de programmation au niveau régional étaient organisés, ce qui a considérablement amélioré la programmation. Pour le futur, ces ateliers seront à organiser avec diligence afin que les agents, tant du nouveaux régional, que du nouveau départemental internalisent les indicateurs fournis par la SDDEL mais aussi pour donner à travers le renseignement des indicateurs, des éléments pertinents venant du terrain pour améliorer et actualiser la SDDEL.

- Un système de suivi et évaluation axée sur les résultats (techniques et organisation) opérationnel

Il s'agit d'une tâche critique pour le fonctionnement du MEL. Avec l'appui de l'ARIMEL, le MAG/EL a élaboré un manuel de procédures pour le suivi et l'évaluation du secteur. La mise en œuvre du système et l'amélioration de la collecte et analyse des données seront appuyés dans les deux régions d'intervention.

- Poursuite consolidation et maintenance du dispositif de gestion des ressources humaines dans ces différents plans

Avec l'appui de l'ARIMEL, le Ministère a fait des progrès considérables en termes de gestion des personnels et des carrières, avec des plans de formation et un système d'évaluation et d'incitation. La poursuite de la mise en œuvre du plan de formation sera appuyé à travers l'intervention « renforcement de capacités », selon le système instauré dans le Ministère (évaluation, ..).

Au niveau déconcentré, en dépit des efforts déployés par ARIMEL pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des services, les aspects suivants sont à renforcer selon l'évaluation finale de l'ARIMEL :

- L'instauration d'un management de type participatif notamment en organisant des réunions mensuelles entre la DRE et ses chefs de service régionaux mais aussi au niveau départemental entre la DDE et ses collaborateurs. Ces réunions doivent être sanctionnées par des PV.
- Les Directeurs Départementaux et les chefs de services communaux doivent établir un planning mensuel des activités et assurer le suivi des réalisations.
- Le MAG/EL doit mettre en place des crédits notamment au niveau des DDE et des chefs communaux pour renforcer les liens entre les services de l'élevage et la société civile pastorale ainsi qu'avec les SVPP (répertorier les OP, former encadrer et suivre ces organisations professionnelles qui sont des relais efficaces avec les éleveurs).

#### **R 4.4. Les capacités des OPELs de couple sont renforcées pour mieux assurer la défense des droits et le plaidoyer**

Les produits ou services proposés pour ce résultat sont les suivants :

##### **4.4.1. Renforcement des OPELS sur des thèmes clés**

Il s'agit de renforcer les OPELs dans leurs capacités de plaidoyer, et de participation dans des réunions stratégiques pour la définition et application des politiques.

Ceci se fera à travers un appui à l'organisation et la participation des rencontres de concertation des acteurs organisées (CAPAN, ROPPEN, AREN, FNEN DADD0, Kaoutel Morobe, ...), à travers des voyages d'échanges et de partage d'expériences réalisés dans la sous-région.

Ils peuvent également être renforcés grâce à des outils de suivi ou de collecte de données ou l'élaboration de documents stratégiques, qui leur permettent de mieux jouer leur rôle, comme par exemples pour gérer les marchés à bétail, organiser et suivre la transhumance intra et extra territoriale et les campagnes de sensibilisation des éleveurs en général.

L'intervention « Renforcement de capacités » de la coopération belgo-nigérienne prévoit également de renforcer des compétences individuelles des OPELs et donc des complémentarités et des synergies seront recherchées.

#### **R 4.5. Les droits des groupes de pasteurs, agro-pasteurs et agro-éleveurs défavorisés sont mieux respectés et protégés**

##### **4.5.1. Diffusion des textes relatifs aux droits de l'homme et du citoyen au sein des communautés**

La mise en œuvre d'une approche par les droits nécessitera la prise en compte des réalités locales et de l'organisation sociale des différents groupes auxquels l'intervention s'adressera. Certaines sociétés sont structurées en plusieurs groupes organisés du haut vers le bas et au sein desquels les rapports sont loin d'être égalitaires ; ce qui amène aussi des grands risques d'accaparement des actions de l'intervention par certains groupes ou familles influents et plus puissants. Ici également les femmes sont les plus exposées et les plus vulnérables.

Une structure (ONG) spécialisée et bien sensibilisée sur l'approche par le droit peut être contractée pour sensibiliser les communautés sur les droits de l'homme et du citoyen.

### 3.5 Analyse des parties prenantes

	Rôle /Fonction	Analyse	Implications pour la mise en œuvre de l'intervention
<b>HS I3N</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre des programmes de l'Initiative 3N.</li> <li>- Coordonner la mise en place et le développement du FISAN (études et expertises, concertation, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'initiative 3N est une stratégie multi dimensionnelle couvrant les secteurs alimentaire, écologique, énergétique et industriel, donc possibilité de coordination des interventions et harmonisation des approches</li> <li>- Bénéficie de la confiance et du soutien de la majorité des PTFs du Niger.</li> <li>- Faiblesse des ressources (humaines et financières) affectées par l'Etat.</li> <li>- Forte dépendance vis-à-vis des PTFs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération belge à participer dans le dialogue politique autour de l'I3N</li> <li>- Tenir compte du FISAN pour définir les aspects financement des filières animales</li> </ul>
<b>MAG/EL Services centraux de l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage, coordination, conception des approches, veille à la cohérence des programmes avec les stratégies sectorielles et mobilisation des ressources financières.</li> <li>- Création d'un environnement socioéconomique, financier et sécuritaire favorable, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ARIMEL a amélioré la performance du Ministère en charge de l'Élevage</li> <li>- Existence d'une Stratégie de Développement de l'Élevage (2012-2035) et d'un plan d'action et d'une stratégie de gestion des ressources humaines</li> <li>- Forte implication de la DFAQ dans l'animation des plate- formes d'innovation</li> <li>- Le SIM bétail offre des possibilités de collaboration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de l'intervention</li> <li>- Renforcer le Ministère en charge de l'élevage dans son rôle de pilotage et de coordination sur base des acquis d'ARIMEL</li> <li>-</li> </ul>
<b>Autres Ministères (Domaines de Commerce, Hydraulique, Environnement, promotion des jeunes, promotion de la femme)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage, coordination, conception des approches, veille à la cohérence des programmes avec les stratégies sectorielles et mobilisation des ressources financières.</li> <li>- Création d'un environnement socioéconomique, financier et sécuritaire favorable, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance.</li> </ul>		<p>Implication dans la définition des stratégies et les cadres de coordination</p> <p>Information sur les actions dans les 2 régions</p>

	Rôle /Fonction	Analyse	Implications pour la mise en œuvre de l'intervention
<b>Services techniques déconcentrés</b> (élevage, hydraulique, environnement, commerce, promotion de la jeunesse, de promotion de la femme)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination et encadrement technique, contrôle de qualité, veille à l'exécution harmonieuse des activités des programmes</li> <li>- Participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi /évaluation des programmes opérationnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance généralisée du personnel</li> <li>- Prédominance des tâches administratives et de coordination</li> <li>- Peu de temps consacré aux tâches techniques et à l'encadrement</li> <li>- Insuffisance des crédits de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination et suivi technique des actions</li> <li>- Assistance à la maîtrise d'ouvrage des communes</li> <li>- Renforcement de leurs capacités dans des domaines clés</li> </ul>
<b>Conseil régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitué d'élus, donc assez représentatif des populations, mais instabilité politique</li> <li>- Forte implication dans l'élaboration des Plans de développement régional</li> <li>- Processus de transfert de compétences et de ressources assez bien engagé pour certains secteurs (environnement, éducation...)</li> <li>- Soutien et appuis de plusieurs PTFs</li> <li>- Faibles capacités techniques internes</li> <li>- Forte dépendance financières vis-à-vis des PTFs</li> </ul>	Implication du Conseil régional dans les cadres de concertation au niveau de la région et de discussion des stratégies de chaînes de valeur
<b>Collectivités locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre des outils communaux de planification et de suivi et d'évaluation des programmes.</li> <li>- Cofinancement des projets.</li> <li>- Maîtrise d'ouvrage de certaines infrastructures liées à l'élevage (puits pastoraux, aires de pâturage, parcs de vaccination, marchés à bétail, ..).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de compétences et de ressources dans le secteur de l'environnement et perspectives pour certaines activités de l'élevage (sécurisation des espaces pastoraux, abattoirs...)</li> <li>- Existence de plans de développement communaux et de budgets annuels</li> <li>- Forte instabilité politique et institutionnelle</li> <li>- Absence de cadre contraignant pour le respect de l'exécution du budget (faible réalisation des prévisions pour les secteurs de l'élevage et de l'environnement)</li> </ul>	<p>Renforcement des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la maîtrise d'ouvrage et la délégation de gestion des infrastructures liées à l'élevage</li> <li>- dans l'analyse de la vulnérabilité des pasteurs et la prévention et gestion des crises</li> <li>- dans les compétences transférées dans le domaine de l'élevage</li> <li>- dans les mécanismes de redevabilité</li> </ul>
<b>Code rural et ses structures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- responsable du travail d'appui à l'élaboration des accords sociaux de sécurisation des espaces, d'enregistrements des ressources communales, et du suivi de mise en valeur des espaces versés au domaine public des communes ou de l'Etat ;</li> <li>- assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 a été complétée par des textes complémentaires portant sur le pastoralisme, l'hydraulique pastorale</li> <li>- Les différents organes prévus par la loi sont en place : et plus ou moins fonctionnels Secrétariat permanents régionaux, comités départementaux commissions foncières départementales, (Cofodép), commissions foncières communales</li> </ul>	Renforcer les structures du code rural dans le cadre de la sécurisation des aménagements pastoraux et la sensibilisation sur les droits fonciers

	Rôle /Fonction	Analyse	Implications pour la mise en œuvre de l'intervention
	le développement par une organisation rationnelle du monde rural.	(Cofocom) et les commissions foncières de base (Cofob) au niveau des villages - Forte mobilité des cadres membres des Cofodép, Cofocom - Insuffisance de moyens logistiques	
<b>Faïtières OPELS (CAPAN, )</b>	- Représentation - Plaidoyer - Mobilisation sociale	- Reconnaissance et acceptation par les autorités politiques et les partenaires - Bonne connaissance du milieu des pasteurs - Bonnes relations avec les organisations de la sous-région - Problèmes de leadership interne	- Relais importants pour structurer les filières et pour la définition et le suivi des stratégies en général - Renforcement des capacités pour la défense des droits des éleveurs
<b>OPELS</b>	- Plaidoyer - Mobilisation sociale - Appui /conseil aux membres ;	- Reconnaissance et acceptation par les autorités politiques et les partenaires - Acteurs de proximité avec une bonne connaissance du milieu des pasteurs - Rôle clé pour la pérennité des actions - Bonnes relations avec les organisations de la sous-région - Capacités et représentativité variables	- Renforcement de leurs capacités afin d'inscrire le programme dans la durée ; les outiller de compétences organisationnelles, managériales et techniques - Impliquer dans les analyses et la définition des stratégies
<b>RECA</b>	- Représentation auprès des pouvoirs publics - Appui aux chambres régionales d'agriculture (CRA) - Mise en relation des acteurs ruraux, notamment avec les banques et les services techniques ; - Développement d'outils méthodologiques - Collecte et diffusion d'informations sur le secteur rural ; site Web, plaquettes, fiches techniques...	- Bonne collaboration avec HCI3N - Bons rapports avec les OPs du sous-secteur agricole - Soutien de plusieurs PTFs - Fort engagement de l'équipe technique - Relations distantes avec les directions techniques des Ministères - Relations plus faibles avec les OPELS	Associer le RECA - dans les activités liées à l'amélioration de l'information sur le secteur (capitalisation et diffusion) - dans les stratégies des chaînes de valeur
<b>CRA</b>	- Information des producteurs et facilitation de l'accès aux services et aux financements - Appui à la structuration des OP - Appui technique aux producteurs	- Bons rapports avec les OPELS du sous-secteur agricole - Faibles capacités - Relations assez distantes avec les OPELS et les STD de l'élevage	- Associer les CRAs dans les activités liées à l'amélioration de l'information sur le secteur (capitalisation et diffusion) - Associer les CRA dans les analyses et discussions stratégiques sur les chaînes de valeur

	Rôle /Fonction	Analyse	Implications pour la mise en œuvre de l'intervention
<b>ONGs</b>	Plaidoyer, mobilisation sociale, appui technique et financier, mise en œuvre, suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Souplesse et flexibilité dans les interventions</li> <li>- Disposent de ressources conséquentes et d'expériences</li> <li>- Caractère imprévisible des interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contractualisation comme intervenants techniques dans certains domaines</li> <li>- Collaboration</li> </ul>
<b>Secteur privé</b>	Développement économique ; création de l'emploi Prestation de services (SVPPs, BE, ..)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu présent ; quelques initiatives privées, agroindustrielles (ranching, élevage industriel, etc.)</li> <li>- Ne respectent pas toujours les espaces communs (ranching), ce qui cause beaucoup de conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs à associer dans le développement des filières, et dans les cadres de concertation filière</li> <li>- Contractualisation pour fournir des services</li> </ul>
<b>les populations</b> (H/F et jeunes) impliquées dans des activités liées à l'élevage	Bénéficiaires principaux de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à très peu de services</li> <li>- Faible niveau de formation</li> <li>- Peu d'esprit d'entrepreneuriat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informer, sensibiliser et accompagner dans leurs activités productives et économiques</li> </ul>
<b>Interprofession Filières BVCP</b> <b>Bureau Exécutif National et collègues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer, défense des intérêts des acteurs des filières</li> <li>- Mise en relation des acteurs des différentes filières (dialogue horizontal et vertical)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vocation à couvrir les 8 régions</li> <li>- Regroupe potentiellement les professionnels des différentes filières</li> <li>- Faibles capacités et niveau de structuration</li> <li>- Mise en place et renforcés dans le cadre du PRODEX</li> <li>- Disposent d'un plan stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement dans le cadre d'amélioration de la structuration et de la gouvernance des filières prioritaires</li> <li>- Les associer dans les analyses et stratégies chaînes de valeur</li> </ul>
<b>Institutions financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des initiatives économiques</li> <li>- Appui conseil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pluralité des institutions financières (Banques et IMFs) , mais qui ne couvrent pas tout le pays</li> <li>- Structures de capacités variantes</li> <li>- Réticence pour financer le secteur rural en général et l'élevage en particulier</li> <li>- Taux d'intérêt et échéancier peu adaptés au secteur rural ; exigence de garantie</li> <li>- Intérêt assimilé à la « RIBA-Usure » par certains musulmans rigoristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre du FISAN et du dispositif de financement à mettre en place, choisir des interlocuteurs suffisamment forts et aptes à recevoir des budgets et attributions complémentaires.</li> <li>- Sensibilisation sur le crédit, en tenant compte du contexte religieux</li> </ul>
<b>Chefferie traditionnelle</b>	Assurance de l'ordre social. Acteurs incontournables dans la gestion des conflits ruraux liés au foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présents à tous les niveaux</li> <li>- En général bien respectés</li> <li>- Font parfois preuve d'autoritarisme et de manque de neutralité</li> </ul>	En tenir compte dans le développement des stratégies et des actions (acteurs à inclure dans les espaces de discussion)
<b>PTFs</b>	Plaidoyer, mobilisation et mise à disposition des ressources financières, appui technique, suivi évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposent de ressources et d'expériences conséquentes</li> <li>- Faible coordination entre les différents PTFs</li> <li>- Caractère imprévisible des interventions</li> </ul>	Travailler en partenariat avec les autres PTFs et renforcer l'harmonisation des approches, les synergies et les complémentarités.

### 3.6 Planification opérationnelle 1<sup>ère</sup> année

	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Objectif spécifique 1:</b>				
<i>R 1.1. Des stratégies opérationnelles des chaînes de valeur prioritaires sont définies</i>				
Analyse par filière et inter filières et par région				
ateliers dans les régions multi-acteurs sur les différentes filières				
Définition des stratégies opérationnelles				
stratégies pour 3 filières par région (ateliers, ...)				
<i>R1.2 Les conditions et les services pour la production animale sont améliorées</i>				
Renforcement des SVPPs				
préparation des conventions de subsides pour l'appui à l'insatallation + renforcement des SVPP				
Renforcement des services publics -DRELS				
Analyse des besoins en lien avec les stratégies de filières et les autres intervenants				
Appui à l lutte de maladies aviaires (vaccins, chaîne de froid, ...)				
Analyse des besoins en lien avec les stratégies de filières et les autres intervenants				
Promotion des actions pour l'amélioration de la disponibilité des aliments bétails				
actions de pare-feux, promotion de cultures fourragères,				
<i>R 1.3 L'entrepreneuriat privé collectif ou individuel, particulièrement des femmes et des jeunes, est incité/promu et accompagné</i>				
Mettre en place un dispositif de formation, d'accompagnement et de suivi dans les deux régions				
préparation des TDR et contractualisation prestataire de service				
<i>R1.4 Des investissements (publics et privés) en faveur des différentes filières animales sont réalisés et fonctionnels</i>				
Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des initiatives économiques privées				
analyse des mécanismes en cours et préparation des TDR				
convention avec opérateur financier				
Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des investissements structurants				
analyse des mécanismes en cours et préparation des cnoventions avec les communes				
Des modèles de gestion des infrastrucutres structurantes sont développés et mise en oeuvre				
ateliers de capitalisation de modèles de gestion (marchés de détail)				
préparation TDR + contractualisation accompagnement de la délégation de mise en œuvre				
<i>R1.5 La structuration et la gouvernance des chaînes de valeur sont améliorées</i>				
Faciliter le partage d'information et la mise en relation entre les différents acteurs de la chaîne				
renforcement des comités de concertation				
Structuration et renforcement des capacités organisationnelles des associations, groupements et leurs fédérations				
préparation des TDR pour des contrats de prestataires de service				
<b>Objectif spécifique 2: L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement</b>				
<i>R2.1.Des espaces pastoraux, en lien avec les chaînes de valeur prioritaires, sont aménagés et maintenus</i>				
Priorisation des espaces à sécuriser et des aménagements à réaliser en fonction des chaînes de valeur prioritaires				
ateliers départements + région				
Mise en œuvre des aménagements priorités				
préparation et lancement des études de faisabilité sociale et environnementales et techniques				
Former et Accompagner les acteurs dans la gestion des aménagements				
préparation contractualisation ONGs				
Sécurisation foncière des aménagements pastoraux				
renforcement structures codes rural				
<i>R2.2. Les systèmes et les canaux d'information et communication utilisés par les éleveurs sont améliorés et renforcés</i>				
Des systèmes d'information, sur base des NTICs et adaptés aux besoins des éleveurs sont développés				
Analyse des besoins en information: ateliers				
Développement des applications				
Achat et mise à disposition des équipements (smartphones, chargeurs solaires, ...)				
Formation et accompagnement dans l'utilisation des NTIC				

	Q1	Q2	Q3	Q4
<b>Objectif spécifique 3: Les capacités pour renforcer la résilience des ménages vulnérables face aux crises et au changement climatique sont améliorées</b>				
<i>R3.1 Des capacités des acteurs renforcées à mieux prendre en compte la vulnérabilité des éleveurs et des pasteurs</i>				
Renforcer les systèmes d'alerte précoce et d'information sur la vulnérabilité des agropasteurs				
<a href="#">ateliers, études pour analyser les systèmes et définir les améliorations</a>				
Renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de réponse aux crises				
<a href="#">renforcement des communes</a>				
<i>R 3.2 Des modèles et actions spécifiques en élevage développées, capitalisées et mises en œuvre pour renforcer la résilience des ménages vulnérables</i>				
Développer des modèles d'action				
<b>Objectif spécifique 4: La gouvernance du secteur est renforcée</b>				
<i>R 4.1 Les connaissances dans le secteur sont améliorées</i>				
Améliorer les connaissances sur les systèmes et dynamiques changeantes de l'élevage				
<a href="#">études</a>				
<a href="#">recherche-action</a>				
Capitaliser et diffuser des thématiques liées à l'élevage				
<a href="#">ateliers de capitalisation</a>				
<i>R4.2 La coordination du secteur est renforcée</i>				
Renforcer les plateformes et les espaces de dialogue				
Renforcer la communication dans le secteur				
<a href="#">communication interne</a>				
<a href="#">communication externe (sit-web, RECA)</a>				
<a href="#">NTICs</a>				
<i>R4.3 Les capacités des différents acteurs publics renforcées</i>				
Renforcement du MAG/EL + STD				
<a href="#">ateliers de programmation et évaluation</a>				
<a href="#">accompagnement système M&amp;E</a>				
<a href="#">gestion de RH</a>				
Renforcement des collectivités territoriales				
<a href="#">accompagnement des communes dans leur rôle lié à l'élevage</a>				
<i>R4.4. Les capacités des OPELS sont renforcées</i>				
Renforcement des OPELS sur des thèmes clés				
<a href="#">définition des actions de renforcement avec les OPELS de couple</a>				
<i>R4.5 Les droits des pasteurs sont mieux protégés</i>				
Diffuser les textes relatifs aux droits de l'homme et du citoyen au sein des sociétés nomades				
<b>Gestion générale</b>				
<i>Recrutement du personnel</i>				
Recrutement et mise en place de l'équipe - Assistance technique nationale				
Désignation directeur national				
recrutement Equipe finance et administration				
<i>Acquisition des Investissements</i>				
Achat de 4 Véhicules				
Achat de mobilier pour équipement bureaux				
Achat Equipement et installation IT				
<a href="#">PC</a>				
<a href="#">photocopieur et imprimantes, beamer</a>				
<a href="#">materiel de communication (base satellite, tel satelites,...)</a>				
<a href="#">Installation réseau, softwares, ...</a>				
Travaux d'aménagement du bureau (si besoin)				
<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>				
Baseline				
Backstopping appui au démarrage				

## 4 RISQUES

### Risques liés à la mise en œuvre

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
L'esprit d'entrepreneuriat est très peu développé au Niger. Le changement de mentalités peut prendre du temps, avec le risque d'avoir des résultats encore très modestes dans ce domaine à la fin de l'intervention.	Moyenne	Elevé	Avoir des ambitions réalistes en termes de développement de l'entrepreneuriat ; analyser les freins à l'entrepreneuriat (peurs, manques d'information, mesures politiques, capacités, etc.) et mettre en place des dispositifs prenant en compte le contexte socioculturel.
Les dispositifs d'accompagnement en gestion financière et organisationnelle des acteurs économiques sont quasi inexistantes au Niger. La contractualisation des prestataires de services par marché public peut causer des retards, et la qualité ne répondra pas aux normes.	Basse	Moyen	Ces dispositifs seront suivis et leurs capacités opérationnelles renforcées par l'intervention.
Les différents PTFs et intervenants utilisent des approches et critères différents dans le financement des filières et de l'entrepreneuriat, ce qui peut causer une compétition entre intervenants.	Moyenne	Moyen	Une harmonisation entre intervenants sera activement recherchée, en s'alignant le maximum que possible sur les orientations du HC I3N.
Des retards dans la mise en œuvre des investissements, dus aux faibles capacités des entreprises	Elevée	Moyen	Valorisation des expériences du PAAPSSP et PAPAT dans la définition des critères de sélection des prestataires et des procédures de marchés publics.
Les conditions de pérennisation des investissements de restauration de terres ne sont pas respectées	Moyenne	Elevé	Sensibilisation auprès des utilisateurs sur l'importance de respecter les conditions de pérennisation.
Faible volonté des différents acteurs de se coordonner et concerter	Faible	Faible	L'intervention appuiera la coordination aux différents niveaux avec des agendas clairs, qui répondent aux besoins des différents acteurs.
Accapement des actions de l'intervention par certains groupes ou familles influents et plus puissants	Faible	Moyen	Contracter une structure (ONG) spécialisée et bien sensibiliser sur l'approche par le droit ; sensibiliser les équipes sur la problématique.

## Risques liés à la gestion

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
La gestion des procédures exigées par l'intervention auprès des partenaires peut impacter la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, voire l'atteinte même des résultats.	Faible	Moyen	Fournir un appui systématique aux partenaires ; choisir des modalités de mise en œuvre adaptées.
Lenteurs administratives dans la gestion des passations des marchés	Moyenne	Moyen	Etablir des Accords cadre pour les services courants.  Anticiper sur le lancement des procédures d'appels d'offres des infrastructures et équipements d'envergure  Veiller au respect des modalités de gestion des MP prévues dans le présent DTF.
Lenteurs administratives dans la gestion d'octroi des subsides	Moyenne	Moyen	Anticiper sur le lancement des procédures afin de sélectionner les structures bénéficiaires dès la période de démarrage de l'intervention.

## Risques liés à l'efficacité

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Une grave sécheresse peut survenir et modifier les priorités des institutions partenaires vers des actions d'urgence et de reconstitution du cheptel, plutôt que des actions plus structurantes telles que définies dans l'intervention.	Moyenne	Moyen	Intégrer des activités de résilience climatique et de meilleure gestion des ressources naturelles dans l'intervention (résultat 2 et 3); assurer la disponibilité d'un financement ad-hoc en cas d'urgence.
Les fluctuations monétaires au Nigeria sont une source de baisse de l'activité économique des filières animales. Cette situation peut impacter les revenus des ménages et leur capacité à contribuer à la chaîne de valeur, augmenter le risque d'exode des jeunes, détériorer un climat d'affaires dans le secteur de l'élevage déjà peu favorable pour l'intervention.	Elevée	Faible	Prendre en compte ce risque dans les stratégies filières (résultat 1).
La stabilité sociale pourrait être fragilisée, notamment dans un contexte d'extrême pauvreté et d'une population jeune désœuvrée, et amener une réorientation des priorités du partenaire	Moyenne	Moyen	Cibler les jeunes comme bénéficiaire de l'intervention ; développer des stratégies visant amélioration de la gouvernance à long terme et actions visibles à court terme
Les problèmes sécuritaires au Niger et dans les pays limitrophes impactent la capacité des équipes de l'intervention à travailler sur le terrain.	Elevée	Moyen	Adapter le choix des zones d'intervention en fonction des risques ; définir un cadre organisationnel adapté ; élaborer et mettre en œuvre des plans de sécurité (y inclus budget), maintenir le principe de la flexibilité

Manque de coordination et d'harmonisation entre les PTF's au niveau national et au niveau des zones d'intervention	Moyen	Moyen	Stimuler l'implication des PTF's dans le dialogue sur les sujets en relation avec l'approche et les modalités de financement dès le début  Stimuler les rôles de coordination et d'harmonisation du MAG/EL à travers la composante institutionnelle
Risque de dispersion suite à l'étendue des zones d'intervention, la multiplicité des acteurs et le nombre de filières.	Faible	Elevé	Choix au départ de travailler sur un nombre limité de chaînes de valeur et d'un nombre limité d'actions à mener pour améliorer significativement leur performance.  Choix au départ de travailler dans des zones à potentiel et de concentrer les investissements communaux et le soutien aux promoteurs dans les chaînes de valeur.

### Risques liés à la durabilité

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
La non prise en compte de la maintenance au-delà de la vie de l'intervention peut limiter la portée des résultats.	Moyenne	Moyen	Développer une ingénierie sociale adaptée dans les stratégies de l'intervention; définir les mesures de transition et durabilité.
Occupation et vente des espaces pastoraux malgré l'existence des actes de sécurisation foncière	Moyenne	Elevé	Renforcement des OPELs et des faïtières dans la sensibilisation et la défense de leurs droits
Changement de vocation des espaces pastoraux restaurés (glissent vers les agriculteurs)	Moyenne	Elevé	Vulgarisation et dissémination des textes législatifs et réglementaires, notamment le Code Pastoral, auprès des populations et des autorités locales
Le manque d'appropriation aux niveaux adéquats peut limiter la portée des résultats.	Faible	Élevé	Assurer le portage technique des actions de l'intervention par les structures décentralisées/déconcentrées ; sensibiliser et impliquer les bénéficiaires finaux ; développer la stratégie du double ancrage

## Risques fiduciaires

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Dépenses non éligibles dans le cadre des conventions de subsides	Faible	Moyen	<p>Clarification préalable des conditions d'éligibilité des dépenses en cas de subsides.</p> <p>Mise en place si nécessaire de mécanismes d'ANO en amont des engagements.</p> <p>Appui rapproché des partenaires en fonction des besoins identifiés dans le cadre des évaluations organisationnelles.</p>
Manque de maîtrise des procédures financières et comptables par les bénéficiaires contractants dans le cadre des conventions de subside	Moyenne	Moyen	<p>Réalisation systématique des analyses organisationnelles</p> <p>Mise en place de mesures d'accompagnement lorsque nécessaire</p>
Inexpérience des ONG et ASBL en matière de réponse et gestion aux marchés publics	Moyenne	Moyen	<p>Procédure adaptée (prospection, séance d'information, document simplifié, etc.)</p>

## 5 THÉMATIQUES TRANSVERSALES ET PRIORITAIRES

### 5.1 Le genre et les jeunes

Compte tenu de la priorité accordée aux droits de l'homme, la coopération nigéro-belge est particulièrement attentive à la situation des filles et des femmes au Niger. Le très faible score du Niger sur l'indice d'inégalité du **genre** (IIG) reflète les défis énormes qui persistent au niveau de la santé reproductive et les mariages précoces, l'autonomisation des femmes et leur participation aux activités économiques. L'émancipation presque inexistante et les mariages précoces et forcés, demandent une attention particulière.

La dégradation des moyens d'existence des ménages pastoraux et agropastoraux et la démographie galopante posent la problématique de reconversion sociale, de la formation professionnelle et de l'employabilité **des jeunes filles et garçons**. Face à une incertitude par rapport à leur avenir en milieu rural, ces derniers sont attirés par les centres urbains et soumis aux phénomènes de migration, de dépravation des mœurs et de trafics en tous genres.

La promotion des filières animales et développement des chaînes de valeur, concourent au développement de l'entrepreneuriat privé et à la professionnalisation des éleveurs comme réponse pertinente au sous-emploi et à l'encadrement professionnel **des jeunes** hommes et femmes en vue de maintenir ces forces vives dans les systèmes pastoraux et agropastoraux.

L'intervention renforcera l'autonomisation des filles et femmes, et l'inclusion des jeunes à travers les différentes actions de l'intervention.

Les chaînes de valeurs seront analysées sous l'angle de genre et de jeunes, en analysant le rôle des hommes et des femmes et des jeunes dans les différents maillons. Les filières qui offrent le plus d'opportunités pour l'augmentation de revenus et création d'emplois pour les femmes et les jeunes sont priorisées. Dans les différentes actions prévues pour développer les chaînes de valeur, une attention spéciale sera prêtée à améliorer l'accès aux services pour les femmes producteurs et entrepreneurs et à adapter les services aux différents groupes cibles (l'accès aux intrants, aux services de conseil et information, services financiers, etc.). Les activités de renforcement de capacités tiendront compte des réalités des différents rôles et tâches des femmes, et de leur niveau de compétences. Pour ceci, l'intervention collaborera avec les directions régionales de la promotion de la femme, et la promotion de la jeunesse.

Une représentation accrue des femmes et des jeunes dans les différentes structures de gestion et de concertation sera promue. Les indicateurs seront désagrégés par genre/âge là où pertinent.

Une coordination sera recherchée avec le programme Illimin de FNUAP/Ministère de promotion de la femme et de la protection de l'enfant, et financé par la coopération belge, qui vise à réduire le mariage des enfants et à retarder les grossesses précoces. Des jeunes filles seront éduquées et renforcées avec des compétences, des connaissances et des ressources pendant 8 mois par Illimin, pour leur permettre de mieux défendre leurs droits, de réduire la vulnérabilité, et participer à la vie socio-économique. Des liens seront recherchés entre les filles accompagnées par Illimin et intéressées dans l'entreprenariat lié à l'élevage et l'accompagnement prévu dans le développement des chaînes de valeur inclusives prévus dans le Kiyoziki.

## 5.2 Le changement climatique et la gestion de ressources naturelles

Le Niger a un écosystème fragile et ses ressources en terres et végétation subissent une pression croissante par le changement climatique et la désertification, mais aussi par la pression humaine du fait de l'explosion démographique. Ceci mène à la réduction des superficies forestières, la réduction de l'infiltration des eaux et la perte des superficies cultivables, l'exacerbation des conflits fonciers, la désarticulation des systèmes traditionnels d'élevage etc. L'intervention prendra en compte des mesures tant de mitigation que d'adaptation au changement climatique.

### Mesures d'atténuation du changement climatique

- *Effet de serre* : L'élevage sahélien, qui est un élevage très extensif présente un bilan écologique de très loin plus positif que la plupart des élevages intensifs, qui ont une empreinte écologique incomparablement plus lourde : motorisation, utilisation des pesticides dans les cultures fourragères intensives, l'irrigation, la pollution des sols (nitrates liés à la fertilisation des cultures fourragères et concentration des effluents des stabulations).
- *Fixation du carbone* : La préservation et la réhabilitation des aires de pâturages, entre autres à travers l'agro-foresterie, contribueront à améliorer la fixation de carbone. Les herbivores, notamment les caprins et les bovins contribuent fortement au traitement des semences et au semis de nombre de ligneux.

### Mesures d'adaptation au changement climatique

- Le changement climatique devrait se faire sentir au travers d'une plus grande variabilité des pluies, combinant sécheresses plus fréquentes et événements pluviométriques de plus forte intensité. Les aménagements sylvo-pastoraux et la délimitation des espaces indispensables à la sécurisation de la mobilité des troupeaux correspondent à des actions susceptibles de limiter la vulnérabilité face à de telles évolutions.
- L'intervention renforcera la résilience des populations vulnérables pour minimiser les effets des crises et catastrophes (pertes économiques, e. a.), en coordination avec le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA).

### Bonne gestion de ressources naturelles

- La gestion des ressources naturelles est au centre des stratégies de sécurisation des ressources pastorales. La régénération et gestion des aires de pâturage, la lutte contre les plantes invasives, et contre les feux de brousse etc. contribuent à une meilleure gestion de ressources naturelles (limiter l'érosion, meilleure infiltration des eaux, et une accélération de régénération des ligneux et des herbacés).
- Dans les systèmes de production mixte, l'élevage contribue à travers le fumier à la fertilité des terres agricoles.

## 5.3 L'Agenda Numérique

L'accès aux informations sera renforcé à travers l'intégration de nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC).

- Plusieurs innovations dans ce domaine sont déjà pilotées au niveau du Niger, avec l'appui de différents partenaires, comme la diffusion de l'information par smartphone des prix des marchés de bétail, de l'état des pâturages à la prochaine destination, la collecte des données pour le suivi épidémiologique, la gestion des troupeaux etc. L'intervention contribuera à une capitalisation et une extension des initiatives prometteuses dans le domaine et piloter de nouvelles initiatives (voir R 2.2.

et R 4.2.2). L'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) et de positionnement mondial (GPS) offrent aussi plein d'opportunités pour améliorer l'information.

- Le suivi des investissements et ouvrages sera fait à partir des outils de collecte mobile. Ceci facilite aussi le suivi dans des endroits où la question sécuritaire se pose.

## 5.4 Approche par les droits

L'approche fondée sur les droits met en exergue l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des droits humains; les principes de participation et d'inclusion dans le processus de décision; la non-discrimination, l'égalité et la justice; la transparence et la responsabilité. Cette approche est censée donner aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables davantage de chances et de moyens d'orienter eux-mêmes leur vie et de lui donner forme. Et pour vraiment réaliser du progrès dans ce domaine l'ancrage local et la valorisation de la société civile locale sont des facteurs prépondérants de succès.

A travers l'axe de l'amélioration de la gouvernance, l'intervention améliorera tant les capacités des porteurs de devoirs (ministère à différents niveaux, collectivités territoriales) à mener des processus et décisions plus participatives et inclusives, que les capacités des détenteurs de droits (les groupements et organisations d'éleveurs, les citoyens, les femmes et les jeunes) à mieux se structurer et s'outiller pour participer à ces processus. L'autonomisation des femmes, et une meilleure inclusion dans les processus de décision sera un axe transversal dans l'intervention comme décrit ci-dessus.

L'accaparement des terres dans les zones pastorales, phénomène qui entrave gravement la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels des populations rurales, est devenu une problématique très importante au Niger. L'intervention renforcera les organisations de la société civile qui travaillent sur cette problématique, en collaboration et/ou complémentarité avec des ONGs internationales, et renforcera à travers les structures du code rural la sensibilisation des populations sur leurs droits.

La mise en œuvre d'une approche par les droits nécessitera également la prise en compte des réalités locales et de l'organisation sociale des différents groupes auxquels l'intervention s'adressera. Certaines sociétés pastorales structurées en plusieurs groupes organisés du haut vers le bas et entretenant des rapports très complexes qui varient selon les tribus et les régions. Le Niger indépendant a pris des textes de loi interdisant la pratique de l'esclavage et sensés protéger ces groupes. De ce fait des rapports nouveaux ont apparu dans et entre les différents groupes. De nombreux « iklans (esclaves) » ont ainsi pris une certaine distance par rapport aux groupes dominants, sans pourtant que les liens soient totalement rompus. Beaucoup d'entre eux se sont fixés dans des vallées et autour des mares où ils pratiquent une agriculture de subsistance très aléatoire avec des effets dévastateurs pour l'environnement. Dans ce contexte, le risque est élevé pour que, dans les départements du Nord de la région de Tahoua en particulier, les anciens maîtres fassent usage de leur influence et fassent pression sur eux pour détourner à leur profit les bénéfices des actions que l'intervention pourrait être amené à initier en direction de ces couches déjà très défavorisées. Ce risque est évidemment encore plus important en ce qui concerne les femmes issues de ces groupes. Pour limiter tous ces risques, l'intervention contractera une structure spécialisée et bien sensibilisée sur l'approche par le droit, et recourra à des animateurs endogènes recrutés au sein des différentes communautés (voir R4.5).

## 6 RESSOURCES

### 6.1 Ressources financières

#### 6.1.1 Contribution financière du « Niger »

La contribution du Niger s'élève à un montant de **2 542 000€**, dont une partie en espèces :

- Inscription budgétaire FCFA 150 000 000 pendant 4 ans : **915 000€**

et une partie en nature :

- Location bureau UGP à Niame: **55 000€**;
- Eau et Électricité pour le bureau: **32 000€**;
- Personnel mis à disposition (responsable national) pour 4 ans : **15 000 €**;
- Exonération des taxes : **1 525 000€**;

#### 6.1.2 Contribution financière Belge

La contribution belge s'élève à un montant de 14.000.000€.

Le budget de la contribution belge de l'intervention est inséré ci-dessous.

BUDGET TOTAL				BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
<b>A</b>	<b>Objectif spécifique 1:</b>			<b>4,964,000</b>	<b>35%</b>	<b>566,500</b>	<b>1,512,500</b>	<b>1,602,500</b>	<b>1,282,500</b>	<b>0</b>
	<i>R 1.1. Des stratégies opérationnelles des chaînes de valeur prioritaires sont définies</i>									
A 01				124,000		124,000	0	0	0	0
A 01 01	Analyse par filière et inter filières et par région	COGESTION		70,000		70,000	0	0	0	0
A 01 02	Définition des stratégies opérationnelles	COGESTION		54,000		54,000	0	0	0	0
A 02	<i>R1.2 Les conditions et les services pour la production animale sont améliorées</i>			1,200,000		115,000	400,000	465,000	220,000	0
A 02 01	Renforcement des SVPPs	REGIE		200,000		0	75,000	100,000	25,000	0
A 02 02	Renforcement des services publics -DRELS	COGESTION		250,000		25,000	75,000	75,000	75,000	0
A 02 03	Appui à lutte de maladies aviaires (vaccins, chaîne de froid, )	COGESTION		250,000		50,000	100,000	100,000	0	0
A 02 04	Promotion des actions pour l'amélioration de la disponibilité des aliments bétails	COGESTION		500,000		40,000	150,000	190,000	120,000	0
A 03	<i>R 1.3 L'entrepreneuriat privé collectif ou individuel, particulièrement des femmes et des jeunes, est incité/pron</i>			1,050,000		100,000	320,000	320,000	310,000	0
A 03 01	Mettre en place un dispositif de formation, d'accompagnement et de suivi dans les deux régio	REGIE		1,000,000		100,000	300,000	300,000	300,000	0
A 03 02	Recherche, analyse et promotion de modèles d'entreprises innovants par région et par filière	REGIE		50,000		0	20,000	20,000	10,000	0
A 04	<i>R1.4 Des investissements (publics et privés) en faveur des différentes filières animales sont réalisés et fonc</i>			1,720,000		110,000	525,000	550,000	535,000	0
A 04 01	Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des initiatives économiques pr	REGIE		1,040,000		40,000	300,000	350,000	350,000	0
A 04 02	Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des investissements structura	REGIE		500,000		50,000	150,000	150,000	150,000	0
A 04 03	Des modèles de gestion des infrastructures structurantes sont développés et mise en oeuvre	COGESTION		180,000		20,000	75,000	50,000	35,000	0
A 05	<i>R1.5 La structuration et la gouvernance des chaînes de valeur sont améliorées</i>			870,000		117,500	267,500	267,500	217,500	0
A 05 01	Faciliter le partage d'information et la mise en relation entre les différents acteurs de la chaîn	COGESTION		70,000		17,500	17,500	17,500	17,500	0
A 05 02	Structuration et renforcement des capacités organisationnelles des associations, groupemen	REGIE		800,000		100,000	250,000	250,000	200,000	0
<b>B</b>	<b>Objectif spécifique 2: L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement</b>			<b>3,755,000</b>	<b>27%</b>	<b>205,000</b>	<b>915,000</b>	<b>1,220,000</b>	<b>1,415,000</b>	<b>0</b>
B 01	<i>R2.1.Des espaces pastoraux, en lien avec les chaînes de valeur prioritaires, sont aménagés et maintenus</i>									
B 01 01	Priorisation des espaces à sécuriser et des aménagements à réaliser en fonction des chaîne	COGESTION		60,000		60,000	0	0	0	0
B 01 02	Mise en œuvre des aménagements priorités	COGESTION		2,950,000		50,000	700,000	1,000,000	1,200,000	0
B 01 03	Former et Accompagner les acteurs dans la gestion des aménagements	REGIE		300,000		25,000	75,000	100,000	100,000	0
B 01 04	Sécurisation foncière des aménagements pastoraux	COGESTION		200,000		50,000	50,000	50,000	50,000	0
B 02	<i>R 2.2. Les systèmes et les canaux d'information et communication utilisés par les éleveurs sont améliorés et</i>			245,000		20,000	90,000	70,000	65,000	0
B 02 01	Des systèmes d'information, sur base des NTICs et adaptés aux besoins des éleveurs sont	REGIE		195,000		20,000	75,000	50,000	50,000	0
B 02 02	Renforcement de la diffusion de l'information collectée	REGIE		50,000		0	15,000	20,000	15,000	0
<b>C</b>	<b>Objectif spécifique 3: Les capacités pour renforcer la résilience des ménages vulnérables face aux</b>			<b>370,000</b>	<b>3%</b>	<b>20,000</b>	<b>135,000</b>	<b>160,000</b>	<b>55,000</b>	<b>0</b>
C 01	<i>R3.1 Des capacités des acteurs renforcées à mieux prendre en compte la vulnérabilité des éleveurs et des ps</i>									
C 01 01	Renforcer les systèmes d'alerte précoce et d'information sur la vulnérabilité des agropasteurs	COGESTION		150,000		20,000	50,000	50,000	30,000	0
C 01 02	Renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de réponse aux crises	COGESTION		100,000		0	25,000	50,000	25,000	0
C 02	<i>R 3.2 Des modèles et actions spécifiques en élevage développées, capitalisées et mises en œuvre pour renfc</i>			120,000		0	60,000	60,000	0	0
C 02 01	Développer des modèles d'action	COGESTION		70,000		0	35,000	35,000	0	0
C 02 02	Accompagner les ménages vulnérables pour renforcer leurs résilience : actions pilotes	COGESTION		50,000		0	25,000	25,000	0	0
<b>D</b>	<b>Objectif spécifique 4: La gouvernance du secteur est renforcée</b>			<b>1,575,000</b>	<b>11%</b>	<b>328,750</b>	<b>403,750</b>	<b>453,750</b>	<b>388,750</b>	<b>0</b>
D 01	<i>R 4.1 Les connaissances dans le secteur sont améliorées</i>									
D 01 01	Améliorer les connaissances sur les systèmes et dynamiques changeantes de l'élevage	REGIE		180,000		45,000	45,000	45,000	45,000	0
D 01 02	Capitaliser et diffuser des thématiques liées à l'élevage	REGIE		175,000		43,750	43,750	43,750	43,750	0
D 02	<i>R4.2 La coordination du secteur est renforcée</i>			280,000		55,000	70,000	90,000	65,000	0
D 02 01	Renforcer les plateformes et les espaces de dialogue	COGESTION		70,000		15,000	20,000	20,000	15,000	0
D 02 02	Renforcer la communication dans le secteur	COGESTION		210,000		40,000	50,000	70,000	50,000	0
D 03	<i>R4.3 Les capacités des différents acteurs publics renforcées</i>			560,000		140,000	140,000	140,000	140,000	0
D 03 01	Renforcement du MAG/EL + STD	COGESTION		260,000		65,000	65,000	65,000	65,000	0
D 03 02	Renforcement des collectivités territoriales	COGESTION		300,000		75,000	75,000	75,000	75,000	0
D 04	<i>R4.4. Les capacités des OPELs sont renforcées</i>			330,000		45,000	90,000	115,000	80,000	0
D 04 01	Renforcement des OPELS sur des thèmes clés	REGIE		200,000		25,000	50,000	75,000	50,000	0
D 04 02	Appui à la mise en place des outils, et des services pour les membres	REGIE		130,000		20,000	40,000	40,000	30,000	0
D 05	<i>R4.5 Les droits des pasteurs sont mieux protégés</i>			50,000		0	15,000	20,000	15,000	0
D 05 01	Diffuser les textes relatifs aux droits de l'homme et du citoyen au sein des sociétés nomades	REGIE		50,000		0	15,000	20,000	15,000	0
<b>2</b>	<b>Réserve budgétaire (max 5% * total activités)</b>			<b>209,704</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>209,704</b>	<b>0</b>
X 01	<i>Réserve budgétaire</i>									
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	COGESTION		209,704		0	0	0	209,704	0
X 01 02	Réserve budgétaire REGIE	REGIE		209,704		0	0	0	209,704	0

<b>Z Moyens généraux</b>			<b>3,126,296</b>	<b>22%</b>	<b>904,599</b>	<b>607,099</b>	<b>714,599</b>	<b>899,999</b>
Z 01	<i>Frais de personnel</i>		2,030,596		446,924	446,924	446,924	689,824
Z 01 01	Responsable de l'intervention	REGIE	110,400		27,600	27,600	27,600	27,600
Z 01 02	Equipe finance et administration	REGIE	413,600		103,400	103,400	103,400	103,400
Z 01 03	Assistance technique nationale	REGIE	1,166,400		291,600	291,600	291,600	291,600
Z 01 04	Autres frais de personnel	REGIE	242,900		0	0	0	242,900
Z 01 05	Quote-part RH UAP	REGIE	97,296		24,324	24,324	24,324	24,324
Z 02	<i>Investissements</i>		300,000		230,000	0	70,000	0
Z 02 01	Véhicules	REGIE	210,000		140,000	0	70,000	0
Z 02 02	Equipement bureau	REGIE	15,000		15,000	0	0	0
Z 02 03	Equipement IT	REGIE	38,000		38,000	0	0	0
Z 02 04	Aménagements du bureau	REGIE	20,000		20,000	0	0	0
Z 02 05	Quote-part Investissements UGP	REGIE	17,000		17,000	0	0	0
Z 03	<i>Frais de fonctionnement</i>		520,700		136,425	123,925	136,425	123,925
Z 03 01	Frais de fonctionnement des véhicules	REGIE	270,000		67,500	67,500	67,500	67,500
Z 03 02	Télécommunications	REGIE	57,600		14,400	14,400	14,400	14,400
Z 03 03	Fournitures de bureau	REGIE	21,600		5,400	5,400	5,400	5,400
Z 03 04	Missions	REGIE	45,000		11,250	11,250	11,250	11,250
Z 03 05	Frais de représentation et de communication externe	REGIE	20,000		5,000	5,000	5,000	5,000
Z 03 06	Formation	REGIE	25,000		12,500		12,500	
Z 03 07	Frais d'escorte/de sécurité	REGIE	24,000		6,000	6,000	6,000	6,000
Z 03 08	Quote-part fonctionnement UAP	REGIE	57,500		14,375	14,375	14,375	14,375
Z 04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>		275,000		91,250	36,250	61,250	86,250
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation (baseline, MTR, RF)	REGIE	180,000		80,000		50,000	50,000
Z 04 02	Audit	REGIE	50,000		0	25,000	0	25,000
Z 04 03	Backstopping	REGIE	45,000		11,250	11,250	11,250	11,250
<b>TOTAL</b>			<b>14,000,000</b>		<b>2,024,849</b>	<b>3,573,349</b>	<b>4,150,849</b>	<b>4,250,953</b>

REGIE	<b>8,206,000</b>	<b>1,373,349</b>	<b>2,060,849</b>	<b>2,278,349</b>	<b>2,493,453</b>
COGESTION	<b>5,794,000</b>	<b>651,500</b>	<b>1,512,500</b>	<b>1,872,500</b>	<b>1,757,500</b>

## 6.2 Ressources humaines

### 6.2.1 Les ressources humaines spécifiques à l'intervention

Fonction	International / national	Nb de mois	Nb de mois financé sur cette intervention	Contribution belge/« partenaire »	Partie contractante
ECT coresponsable	Internat.	48	0	Belge	CTB
Responsable national	National	48	48	Partenaire	MAG/EL
ECT expert filières	Internat.	36	0	Belge	CTB
AT Aménagement pastoral	National	48	48	Belge	CTB
AT suivi et évaluation+ cartographie	National	48	48	Belge	CTB
2 AT coordination régional + renforcement de capacités	National	96	96	Belge	CTB
2 AT animation sociale et genre	National	96	96	Belge	CTB
1 AT suivi infrastructures	National	48	48	Belge	CTB
1 AT financement et entrepreneuriat	National	48	48	Belge	CTB
1 Contrôleur de gestion	National	48	48	Belge	CTB
1 Comptable-logisticien	National	48	48	Belge	CTB
3 Secrétaires /caissières	National	144	144	Belge	CTB
1 personne chargée de l'entretien des locaux	National	48	48	Belge	CTB
4 Chauffeurs	National	192	192	Belge	CTB

## 6.2.2 Les ressources humaines partagées

Les ressources humaines mentionnées ci-dessous sont partagées avec deux autres interventions du programme de coopération, à savoir :

- ⇒ Le « Programme d'appui au secteur de santé au Niger -PASS»
- ⇒ L'intervention ponctuelle : « Renforcement des capacités »

Fonction	International / national	Nb de mois	Nb de mois financé sur cette intervention	Contribution belge/« partenaire »	Partie contractante
1 ECT - RAFI	Internat.	36	0	Belge	CTB
1 expert en marchés publics	National	48	24	Belge	CTB
1 assistant en marchés publics	National	48	24	Belge	CTB

Une description des postes principaux est jointe en annexe 2.

## 6.3 Autres ressources et engagements

### Partie belge

La partie belge pourra recourir au Programme Junior afin de recruter des jeunes professionnels dans les domaines de NTIC et SIG ; appui à l'entrepreneuriat ou autres domaines définis par la direction de l'intervention.

### Partie nigérienne

L'intervention est ancrée dans l'organigramme du Ministère en charge de l'Élevage au niveau central et déconcentré. A cet effet, l'intervention bénéficiera, sans contrepartie aucune, de la mise à disposition de bureaux dans les locaux des structures déconcentrées de ce Ministère et la mobilisation de leur staff technique ainsi qu'une éventuelle mise à disposition de personnel.

## 7 MODALITÉS D'EXÉCUTION

### 7.1 Cadre Légal

Le cadre légal de l'intervention « « Kiyu, Arziki » » est fixé par :

- La Convention Générale signée entre la République du Niger et le Royaume de Belgique en date du 26 mars 2003.
- Le Programme de Coopération 2017-2021 signé entre la République du Niger et le Royaume de Belgique

#### Partie nigérienne :

La Partie nigérienne désigne le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en tant qu'entité responsable de l'intervention. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est représenté par le Ministre ou son Délégué.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage désigne le Secrétaire Général en charge de l'élevage comme Sponsor, responsable de la réalisation des résultats et de l'objectif spécifique de l'intervention.

La Partie nigérienne désigne le Secrétaire Général en charge de l'élevage comme Ordonnateur, chargé d'ordonnancer et de liquider les dépenses selon les modalités mentionnées dans le présent DTF. Il pourra désigner un Ordonnateur délégué.

#### Partie belge:

La Partie belge désigne la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire(DGD) en tant qu'entité responsable de sa contribution à l'intervention. La DGD est représentée au Niger par l'Ambassade de Belgique à Niamey.

La Partie belge confie l'exécution de ses obligations à la Coopération Technique Belge (CTB). A ce titre, une Convention de Mise en Œuvre (CMO) est conclue entre la CTB et l'Etat belge.

La CTB est représentée au Niger par son Représentant Résident.

Le Représentant Résident de la CTB assume le rôle de Co-Ordonnateur et de Sponsor pour la partie belge.

### 7.2 Cycle de vie de l'intervention

La Convention Spécifique porte sur une durée de 60 mois, à compter de la date de signature de celle-ci. L'exécution de l'intervention est prévue pour une période de 48 mois.

Le cycle de vie de l'intervention comprend trois phases principales : Préparation, Exécution et Clôture administrative.



Les guides CTB de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière de la CTB au Niger constitue la base de travail pour la phase de mise en œuvre.

## Préparation

La phase de préparation de l'intervention démarre entre l'approbation technique du DTF par le comité de pilotage d'une part et la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) entre l'état Belge et la CTB d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation:

- Préparation des démarches règlementaires nécessaires
- Identifications des RH à mobiliser
- Mobilisation de la contrepartie nationale
- Lancement du recrutement des RH internationales et nationales
- Préparation d'éventuels marchés (Cahier Spécial des Charges) nécessaires en vue de la Baseline exhaustive
- Préparation d'autres éventuels marchés
- Ouverture du compte principal
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont véhicules)

Les dépenses qui peuvent être effectuées pendant cette phase, dites « avant CMO » peuvent uniquement être des dépenses liées au recrutement et seront financées sur le fonds de préparation.

## Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

### 7.2.1.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage effectif de l'intervention durera maximum 6 mois et se conclut par la validation du rapport de démarrage par le comité de pilotage.

Au début de cette phase le management de l'unité d'intervention prend fonction et le comité de pilotage d'ouverture de l'intervention a lieu.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation):

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction
- Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention
- Réalisation des formations nécessaires
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline exhaustive
- Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention sur base du présent DTF, et en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB applicable pour le programme de coopération bilatéral dans le pays partenaire
- Planification opérationnelle et financière de l'intervention

Le comité de pilotage valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention
- La première planification opérationnelle et financière
- Le plan de travail de la Baseline exhaustive

Le PV de ce comité de pilotage et les éléments qu'elle valide constituent le rapport de démarrage.

### **7.2.1.2 Mise en œuvre**

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le comité de pilotage et se termine lors de l'approbation par le comité de pilotage du planning de clôture.

### **7.2.1.3 Clôture opérationnelle**

La phase de clôture débute au plus tard six mois avant la fin de l'exécution de l'intervention.

Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par le management de l'unité d'intervention et soumise à l'approbation du comité de pilotage.

Rapport final : il sera rédigé et présenté pour approbation au comité de pilotage les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle. Une fois ce rapport approuvé, l'unité d'intervention est déchargée.

Six mois avant la fin de la convention spécifique il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur.

Au terme de la Convention spécifique, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements actés dans le P.V. du comité de pilotage de clôture.

Après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront gérés selon les modalités prévues dans la Convention Spécifique

## **Clôture Administrative**

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD l'intervention est administrativement clôturée.

Conformément à la Convention spécifique, après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront récupérés par l'Etat belge. A cette fin, la partie nigérienne s'engage à reverser à la CTB les soldes bancaires et les montants non éligibles dans un délai de trois mois à partir de l'approbation de la clôture financière par le Comité de Concertation Local.

## **7.3 Gestion Opérationnelle de l'intervention**

Les modalités pratiques de gestion opérationnelle de l'intervention seront explicitées et détaillées dans un manuel de gestion opérationnelle de l'intervention.

### **Planification opérationnelle**

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le Comité de Pilotage

Cette planification annuelle comprend les quatre éléments suivants :

- La planification des activités
- La planification des marchés publics
- La planification des accords de subsides
- La planification financière

Elle se fera selon les procédures et modèles fournies par la CTB. La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière.

## Gestion des ressources humaines

### Responsabilités :

- Les ECT internationaux financés par la contribution belge seront recrutés et engagés par la CTB.
- Chaque partenaire (la CTB et le Niger) est responsable pour le recrutement et la sélection du personnel local qu'elle engagera. Chaque partenaire impliquera l'autre dans le processus de recrutement.
- La partie qui engage le travailleur est responsable de toute l'administration liée au contrat de travail.
- Le suivi et l'évaluation du Responsable d'Intervention est réalisé conjointement par la CTB et par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Le suivi et l'évaluation du coresponsable d'intervention relève de la responsabilité de la CTB. Toute information et contribution lors de cet exercice par l'autre partie sera bien entendu la bienvenue.
- La direction de l'intervention est responsable pour le suivi et l'évaluation des collaborateurs de l'intervention dont ils sont les supérieurs hiérarchiques (voir organigramme).

### Ouverture des postes et recrutement:

- Tout poste est ouvert aux femmes et aux hommes et les femmes seront encouragées à postuler.
- Pour chaque recrutement, l'avis de recrutement tiendra compte des termes de référence (TdR) et du profil de compétences qui constitue l'architecture de fonction.

### Législation qui régit les contrats de travail:

- Les contrats du personnel international recruté à Bruxelles par la CTB sont régis par la législation belge.
- Les contrats du personnel recruté dans le pays partenaire sont régis par la législation du pays partenaire.
- Les contrats de consultance ou d'expertise perleée liés à un appel d'offre sont régis par les règles de marchés publics applicables (soit ceux de la Belgique, soit ceux du pays partenaire)

### Prolongation de contrat:

- Toute prolongation de contrat du Coresponsable d'intervention ainsi que tout autre personnel international devra obtenir l'agrément du comité de pilotage.

Les autres prolongations de contrat au sein de l'unité d'intervention devront obtenir l'accord du Responsable d'Intervention et du coresponsable d'Intervention ainsi que de l'institution signataire du contrat.

## Missions:

- Les missions du Coresponsable d'Intervention et du Responsable d'Intervention sont approuvées par leur responsable hiérarchique.
- Toutes les missions des autres membres de l'équipe de l'intervention devront être approuvées par le Responsable d'Intervention et/ou par le coresponsable d'Intervention.
- Les missions à l'étranger financées par la contribution belge sont soumises à l'approbation du Représentant Résident de la CTB
- Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion administrative applicable aux interventions de coopération entre le Niger et la Belgique signée par l'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur.

## Mandats

### Lignes budgétaires en COGEST

Les mandats pour les engagements liés à des lignes budgétaires en COGEST sont repris dans le tableau ci-dessous.

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil
Responsable d'Intervention ou son remplaçant	Coresponsable d'Intervention ou son remplaçant avec procuration	< 25.000€
Ordonnateur ou son remplaçant	Co-Ordonnateur ou son remplaçant avec procuration	>25.000€ ou selon les règles de chaque organisation (mandat ad hoc du CA CTB pour > 200.000)

Pour les paiements les mandats sont :

Mandataire pour le partenaire	Mandataire pour la CTB	Seuil	Type de compte
Responsable d'Intervention ou son remplaçant	Coresponsable d'Intervention ou son remplaçant avec procuration	< 25.000€	Compte opérationnel
Ordonnateur ou son remplaçant / délégué	RAFI ou son remplaçant avec procuration	>25.000 ou selon les règles de chaque organisation (mandat ad hoc du CA CTB pour > 200.000)	Compte principal et opérationnel

## **Lignes budgétaires en REGIE**

Pour les lignes budgétaires en régie la CTB est responsable pour l'engagement et le paiement.

### **Gestion financière**

#### **7.3.1.1 Comptes bancaires**

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte principal cogéré en EUR avec libellé 'Contribution Belge \_ titre intervention' doit être ouvert auprès de l'institution bancaire convenue entre le partenaire et la CTB. D'autres comptes cogérés (comptes opérationnels) peuvent être ouverts en cas de besoin. L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ouverture des comptes cogérés.

Le compte principal est actionné sous la double signature de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur de l'intervention ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds de la CTB, pour alimenter le compte opérationnel et pour effectuer les paiements supérieurs à 25.000 EUR.

Un compte courant (compte opérationnel) est ouvert dans une banque commerciale à Niamey en FCFA (devise du pays partenaire). Le compte opérationnel est activé par la double signature du responsable et du Co-responsable.

La possibilité est ouverte d'ouvrir des comptes dans une banque commerciale à Tahoua et/ou Dosso, en fonction de l'évolution de la mise en œuvre des activités.

Pour tous les comptes bancaires, le principe de double signature est d'application selon les mandats.

L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur sont responsables de l'ajout et/ou du retrait des pouvoirs de signatures des mandataires des comptes, dans le respect des règles internes de leurs organisations respectives. En cas de modification, la partie concernée communiquera celle-ci à la banque et en informera formellement l'autre partie.

Tous les paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'COGEST' doivent être payés à partir de comptes ou caisses cogérées.

Pour l'exécution des paiements liés à des lignes budgétaires avec la mention 'REGIE', la CTB ouvrira des comptes sur lesquels seul le personnel de la CTB aura le pouvoir de signature.

#### **7.3.1.2 Transferts de fonds**

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB et après l'ouverture du compte principal cogéré, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte.

Afin de recevoir les transferts suivants, l'intervention doit introduire un appel de fonds à la représentation locale de la CTB, selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds anticipé, en en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes:

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la CTB
- Tous les rapports exigés doivent être transmis à la CTB
- Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou MTR doivent être mis à jour

Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application

### **7.3.1.3 Dépassements budgétaires et changements budgétaires**

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles l'intervention doit être exécutée.

Le montant total du budget de la Partie belge ainsi que celui de la Partie nigérienne de l'intervention tels que définis dans ce document et dans la convention spécifique ne peuvent être modifiés que moyennant un échange de lettres entre les signataires de la convention spécifique (cfr. point 5.7 « adaptation du DTF » ci-après).

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total par mode d'exécution ou du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du comité de pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'équipe d'intervention selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10% du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique.
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20% du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000€.

Pour ces changements budgétaires, un accord écrit de l'Ordonnateur et du Co-Ordonnateur est (également) requis.

Au niveau du budget annuel du budget de la Partie belge, Il n'y a pas de contraintes, excepté pour les moyens généraux où le budget annuel ne peut pas être dépassé de plus de 5%.

La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du comité de pilotage.

L'intervention doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

### **7.3.1.4 Comptabilité et justification de dépenses**

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par/ou convenu avec la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction de l'intervention, excepté pour les comptes gérés par la CTB seule. La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

Une dépense éligible est une dépense :

- identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur
- en lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaire pour l'atteinte des résultats
- prévue dans le budget et imputée sur la ligne budgétaire adéquate
- répondant aux principes de bonne gestion financière

### **7.3.1.5 Gestion des biens et des stocks**

Chaque bien et équipement acquis par l'intervention doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par la direction de l'intervention. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités de l'intervention.

En cours de l'intervention, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

Un suivi exhaustif des stocks doit être réalisé afin d'assurer que tous les mouvements sont autorisés, suivis sur des supports adéquats et régulièrement contrôlés. La direction de l'intervention doit assurer un contrôle formel mensuel des stocks.

A la fin de l'intervention, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du comité de pilotage de clôture.

## Gestion des Marchés Publics

La CTB ainsi que le Ministère de l'agriculture et de l'Elevage sont des organismes de droit public. A cet égard, ils ont l'obligation de respecter la Loi sur les marchés publics et d'appliquer pour tout achat les principes de transparence, mise en concurrence et d'égalité de traitement entre candidats.

La législation belge en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en régie ; la législation nigérienne en matière de marchés publics est d'application pour les achats financés sur des lignes budgétaires en cogestion.

Quel que soit le système appliqué, la gestion des marchés publics nécessite une planification rigoureuse et un suivi précis. Les marchés publics gérés par l'intervention seront par conséquent une composante du monitoring opérationnel trimestriel (état d'avancement et planification opérationnelle).

### 7.3.1.6 Gestion des marchés publics en régie

Les activités suivantes seront gérées en régie par la CTB :

- les investissements liés au démarrage de l'intervention
- les audits indépendants
- les revues (MTR et ETR)
- les études et Expertises

### 7.3.1.7 Gestion des marchés publics en cogestion

Les marchés publics financés sur des lignes budgétaires en cogestion sont gérés selon le code nigérien en matière de marchés publics, sauf pour les dispositions relatives aux dérogations relatives au mode de passation, au contenu du dossier d'appel d'offres, à l'ouverture des plis, l'évaluation et l'attribution du marché, la signature, l'approbation et l'entrée en vigueur du marché. Ces dispositions sont applicables dans le cas où elles ne sont pas contraires aux règles ci-après :

- Pour les dérogations relatives au mode de passation des marchés publics : l'opportunité de recourir à un appel d'offres en deux étapes, à un appel d'offres restreint ou à une procédure négociée par entente directe ressort de l'appréciation des Ordonnateurs. Les avis de non-objection des Ordonnateurs remplacent tout autre avis, autorisation ou visa prévu par le Code nigérien des MP.
- Pour le contenu du dossier d'appel d'offres, l'ouverture des plis, l'évaluation et l'attribution du marché : l'ouverture des plis, l'évaluation et la proposition d'attribution du marché seront assurées par une commission nommée **commission d'évaluation et d'attribution du marché** désignée par les Ordonnateurs sur proposition de la Direction de l'intervention. Les avis de non-objection des Ordonnateurs remplacent tout autre avis ou visa prévu par le Code nigérien des MP.
- Pour la signature, l'approbation et l'entrée en vigueur du marché : les avis de non-objection des Ordonnateurs remplacent tout autre avis ou visa prévu par le Code nigérien des MP.

Les marchés publics passés suivant le code nigérien seront ouverts à la participation des ONG.

Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) feront référence à la source belge de financement. Ces marchés pourront porter sur des travaux, des fournitures et services ou des prestations intellectuelles. Dans le cadre de ces marchés, la maîtrise d'ouvrage sera assumée par le MAG/EL qui signe le contrat ou son avenant. La CTB délivre quant à elle, un Avis de Non Objection aux différentes étapes du marché (la publication, l'attribution et signature du contrat et, le cas échéant, la signature d'un avenant), l'avis portant sur la bonne utilisation des fonds de la coopération belge. Les modalités pratiques de la délivrance des avis de non-objections (seuils, parties prenantes) suivront les règles établies par la CTB et selon les mandats définis au point 5.4.2.

Les équipes d'intervention jouent un rôle-clé tant au niveau de l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres que de l'évaluation des offres reçues. Elles veillent à la bonne définition des critères de sélection et d'attribution.

La CTB ne procédera au paiement que si l'attributaire du marché a exécuté le marché selon les règles de l'art et clauses et conditions du marché. La CTB veillera donc également à l'exécution du marché et si les réceptions du marché sont données à juste titre. Le paiement ne pourra avoir lieu que sur présentation du PV de réception.

### **7.3.1.8 Taxes, impôts et droits d'importation**

La contribution belge ne sera en aucun cas utilisée au paiement de tout impôt, droit de douane, taxe d'entrée et autres charges fiscales (y compris la TVA) sur les fournitures et équipements, travaux et prestations de services. Si des taxes ou charges sont exigibles selon la législation nationale, elles seront prises en charge par la Partie nigérienne.

### **Gestion des conventions de subsides**

En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer un ou plusieurs organisme(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités de l'intervention ou d'une action propre de cet organisme, action contribuant à l'atteinte des objectifs de l'intervention.

L'octroi de subsides se fera conformément aux modalités décrites dans le Guide CTB pour l'élaboration et le suivi des Conventions de subsides.

Les organismes publics ou privés bénéficiaires de subsides sont appelés « bénéficiaires contractants ». Les bénéficiaires des actions financées au moyen du subside sont appelés les «bénéficiaires finaux».

### **7.3.1.9 Subsides identifiés dans ce DTF**

Les conventions de subsides identifiées dans le cadre de l'intervention sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque subside envisagé, une ligne budgétaire dédiée est clairement identifiée dans le budget, de même que la modalité d'octroi, le bénéficiaire contractant, son statut et le nombre de bénéficiaires finaux concernés.

Néanmoins, l'opportunité de signer ce type de convention devra être confirmée par l'équipe d'intervention au moment de l'exécution, en approfondissant l'analyse (cf. Guide Conventions de Subsides), en motivant pourquoi, en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application, et en confirmant que le choix de l'organisme partenaire est toujours pertinent (continuité institutionnelle, compétences maintenues, capacités suffisantes etc...).

Les subsides seront établis de façon négociée avec les organismes publics ou privés identifiés.

No	No. budgétaire	Ligne	Intitulé de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant	Statut (public/privé)	Nb de bénéficiaires finaux
1	A 04 02		Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des investissements structurants	500.000€	Octroi direct	Communes des régions de Tahoua et Dosso	Public	A déterminer
<p>Motivation : Des conventions de subsides seront établies selon un mécanisme comparable à celui mis en œuvre par l'intervention PAMED II. Ces conventions porteront sur la réalisation par les communes d'investissements structurants à caractère communautaire ou public, qui facilitent le développement des filières animales.</p>								
2	A 04 01		Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des initiatives économiques privées	1.040.000€	Octroi direct	Banque Agricole du Niger (BAGRI)	Public	A déterminer
<p>Motivation : Le Niger, à travers son I3N, est actuellement occupé à une réforme importante des mécanismes de subventions au secteur agricole et d'élevage. Cette réforme vise la mise en place d'un dispositif organisationnel, permettant un financement du secteur à travers une approche mêlant crédit, subventions et contribution propre. Si les mécanismes et objectifs proprement dit sont établis, le dispositif organisationnel n'est cependant pas encore déterminé, institutionnalisé et mis en place. Néanmoins, conformément aux directives de l'I3N, plusieurs bailleurs de fonds ont déjà testé ces approches, via des collaborations avec la BAGRI pour la gestion des crédits adossés aux subventions. La convention de subside envisagée visera le financement d'initiatives économiques privées, en faveur du développement de la filière, en recourant à la BAGRI pour la sélection, l'octroi et le suivi des enveloppes financières mixtes subventions/crédit. Cette approche pilote pour la CTB s'inscrit dans une volonté d'alignement aux récentes évolutions du secteur ainsi que dans une approche « do no harm »<sup>2</sup>. La BAGRI est une institution publique nigérienne en charge de l'appui au financement du secteur agricole.</p>								

<sup>2</sup> Il va de soi que la présence dans une même zone d'intervention de PTF appliquant des mécanismes différents de subventionnement (100% versus contribution partielle) aura un impact délétère sur les initiatives de développement.

3	A 02 01	Renforcement et appui à l'installation des SVPP.	200.000€	Octroi direct	VSF B	Privé	A déterminer
<p>Motivation : VSF Belgique est un partenaire de collaboration de la CTB, tant au Niger qu'au Mali. Cette convention de subside visera le financement d'activité relative au service vétérinaire privé de proximité ou Cabinets Vétérinaires Ruraux dont le business model a été développé par cette VSF B et ses partenaires au Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso). VSF-B dispose dans ce domaine d'une expérience lui permettant de revendiquer des avantages comparatifs importants.</p>							

### **Cas particulier où les bénéficiaires contractants ne sont pas identifiés nominativement dans ce DTF**

Il sera nécessaire d'obtenir une approbation préalable du COPIL sur la base d'une justification clairement argumentée, consignée dans un PV.

En outre :

- 1) Pour les conventions de subsides d'un budget inférieur ou égal à 500.000€, la CTB informera l'Etat Belge. Pour ce faire, le Représentant Résident transmettra de manière régulière à l'ambassade belge la liste des bénéficiaires de conventions de subsides y compris l'objet et le montant de ces conventions.
- 2) Les conventions de subsides d'un budget supérieur à 500 000 EUR avec un bénéficiaire ne figurant pas dans le DTF seront soumises à l'approbation de l'administration belge.

#### **7.3.1.10 Cas où un subside n'est pas identifié dans le DTF**

Si le recours à une Convention de Subsides n'est pas envisagée dans ce DTF mais émane d'une proposition de la direction de l'intervention en cours d'exécution, il est nécessaire d'obtenir une approbation du COPIL, consignée dans un PV, sur base d'une argumentation claire motivant pourquoi en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application. Les modalités ci-dessus concernant l'information à l'Etat belge sur les bénéficiaires de subsides ou l'approbation des bénéficiaires par le Ministre de la Coopération sont naturellement d'application.

### **Gestion Accords Spécifiques de Coopération (ASC)**

Les accords de coopération dite « public-public » ou 'coopération horizontale' avec un partenaire public, peuvent se concrétiser pour la CTB par des 'accords-cadres de mutualisation' (ACM), opérationnalisés par des 'accords spécifiques de coopération' (ASC).

Ce type d'accord sera retenu dans le cas où l'intervention souhaite favoriser les synergies d'expertise publique émanant des autres pouvoirs publics à priori belges même si une coopération avec un pouvoir adjudicateur non belge est également possible.

Pour ce type d'accords, l'intérêt public et la notion de 'non-profit' sont mis en avant. Les pouvoirs adjudicateurs coopèrent en vue d'assurer conjointement l'exécution de missions de service public.

La signature d'ASC se fera selon les modalités décrites dans le Guide ACM/ASC de la CTB.

Les ACM/ASC seront signés 'en régie', c'est-à-dire que seule la CTB est en mesure de signer l'ASC en tant qu'autorité contractante et en utilisant le système belge.

Le suivi et le contrôle des paiements sont faits en conformité avec les procédures en vigueur à la CTB.

## **7.4 Monitoring et Revues**

Le Monitoring et les Revues soutiennent les besoins de redevabilité, d'apprentissage continu et de pilotage stratégique.

Le monitoring de l'intervention se fait de manière concertée au niveau du comité de coordination de l'intervention sous la responsabilité du responsable et du coresponsable de l'intervention.

(Cfr le guide CTB « More Results » de la CTB pour toute directive et check-lists)

	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
<b>Baseline exhaustive</b>	Unité d'intervention	CTB	Unique	Intervention, comité de pilotage, CTB Rep Office
<b>Monitoring opérationnel</b>	Unité d'intervention	CTB	Trimestriel	Intervention, CTB Rep Office ainsi qu'au comité de pilotage
<b>Monitoring des résultats</b>	Unité d'intervention	CTB	Annuel	Intervention, CTB Rep Office, comité de pilotage, ambassade
<b>Revue à Mi-parcours</b>	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, CTB, comité de pilotage, DGD
<b>Revue Finale</b>	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, CTB, comité de pilotage, DGD
<b>Monitoring final</b>	Unité d'intervention	CTB	Unique	Intervention, CTB Rep Office, Comité de pilotage, DGD

#### 7.4.1.1 Baseline exhaustive

Dès le démarrage de l'intervention, le cadre de monitoring défini dans ce DTF devra faire l'objet d'appropriation par l'équipe d'intervention. Il s'agira d'avoir une matrice de monitoring complète indiquant la situation de référence et la valeur cible des différents indicateurs de l'intervention. Le cadre du monitoring de l'intervention sera aligné sur les systèmes/méthodologies existants (si possible).

Un rapport de la baseline exhaustive est établi selon le calendrier défini dans la phase de démarrage (au maximum 9 mois après le comité de pilotage d'ouverture. Il est présenté au comité de pilotage, qui en prend acte et approuve la façon dont l'intervention effectuera le monitoring de ses résultats.

Le rapport de la Baseline exhaustive contient les éléments suivants :

- Matrice de monitoring
- Plan de gestion des risques
- Planning opérationnel mis à jour

#### 7.4.1.2 Monitoring opérationnel trimestriel (MoNop)

Le monitoring opérationnel trimestriel dérive de la planification annuelle.

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le comité de pilotage.

Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur cette planification et consolidé chaque trimestre.

Le Monitoring trimestriel comprend:

- La planification des activités et sa mise à jour
- La planification financière et sa mise à jour

- La planification des marchés publics et des accords de subsides
- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent
- Le suivi de la gestion des risques
- Le suivi de la gestion des ressources humaines de l'intervention
- Le suivi des décisions du comité de pilotage

Elles se feront selon les procédures et modèles fournis par la CTB.

#### **7.4.1.3 Monitoring annuel des résultats**

Le Monitoring des résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle: output – outcome et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact.

Le rapport de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport est cosigné par le responsable et le coresponsable.

Le comité de pilotage valide ou rejette les recommandations (pilotage stratégique).

#### **7.4.1.4 Monitoring final (Rapport final)**

Le monitoring final garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du comité de pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et de veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge

Contenu

- Résumer des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre d'une intervention
- Documentation sur les enseignements tirés
- Vue d'ensemble des informations administratives et financières

Le rapport final doit être achevé au plus tard 1 mois avant le comité de pilotage de clôture.

Après approbation par le comité de pilotage, le rapport final est transmis à l'ambassade belge.

#### **7.4.1.5 Revues et Audits**

**Reuves :**

La fonction principale des exercices de revue à Mi-Parcours et Finale est de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention ainsi que d'analyser en profondeur le processus de développement en cours ou terminé. Les revues sont ainsi utilisées pour :

- analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique
- fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques
- identifier les enseignements tirés et y réfléchir.

Étant réalisées par un acteur externe indépendant, les revues jouent un rôle important dans la redevabilité sur la performance de l'intervention. Les revues sont pilotées par la CTB-Bruxelles selon les processus en vigueur. Les Revues doivent être présentées en comité de pilotage afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV du comité de pilotage).

En outre, les deux gouvernements pourront chacun, le cas échéant, procéder à une évaluation externe de l'atteinte des objectifs et des différents aspects de l'exécution de l'intervention.

**Audits :**

L'intervention doit être auditée au minimum une fois sur la durée de mise en œuvre des activités.

Note : par prudence, un montant pour le financement de deux audits sera prévu dans le budget de l'intervention.

L'audit portera sur :

- la vérification que les comptes de l'intervention reflètent bien la réalité
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention

Le comité de pilotage peut demander des audits supplémentaires s'ils les jugent nécessaires. Le comité de pilotage charge la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux) indépendante. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au comité de pilotage. La direction de l'intervention doit élaborer un plan d'actions afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions cogérés par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

Les autorités partenaires peuvent également procéder à un audit. Dans le cas d'un audit de l'intervention par les institutions de contrôle nationales, des vérifications de conformité avec le système national ne pourront avoir lieu là où le DTF établit clairement que le système CTB/Belge doit être utilisé. De plus, le périmètre de contrôle devra se limiter aux activités définies dans le budget sous la modalité « Cogestion », puisque les activités définies suivant la modalité « Régie » sont sous la responsabilité unique de la CTB et ne peuvent dès lors être soumises qu'aux contrôles de ses propres institutions/juridictions.

Tous les rapports d'audit seront partagés entre les parties et présentés au comité de pilotage. Les audits peuvent être réalisés de manière conjointe.

## 7.5 Adaptation du DTF

Toutes adaptations relatives à l'objectif spécifique de l'intervention, la durée de la convention spécifique, du budget total définis dans la convention spécifique, une demande motivée doit être introduite par le partenaire auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du comité de pilotage. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties

Pour toute autre adaptation du DTF, l'entité nigérienne responsable de l'exécution de l'intervention et la CTB peuvent en cours d'intervention adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du comité de pilotage est requise:

- Aux formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie nigérienne
- Aux résultats
- Aux propositions de changement budgétaires (§5.5.2.3)
- Aux compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de pilotage
- Au mécanisme d'approbation des adaptations du DTF
- Aux indicateurs de résultats et d'objectif spécifique
- Aux modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

La CTB en informe l'ambassade belge si de telles modifications sont apportées.

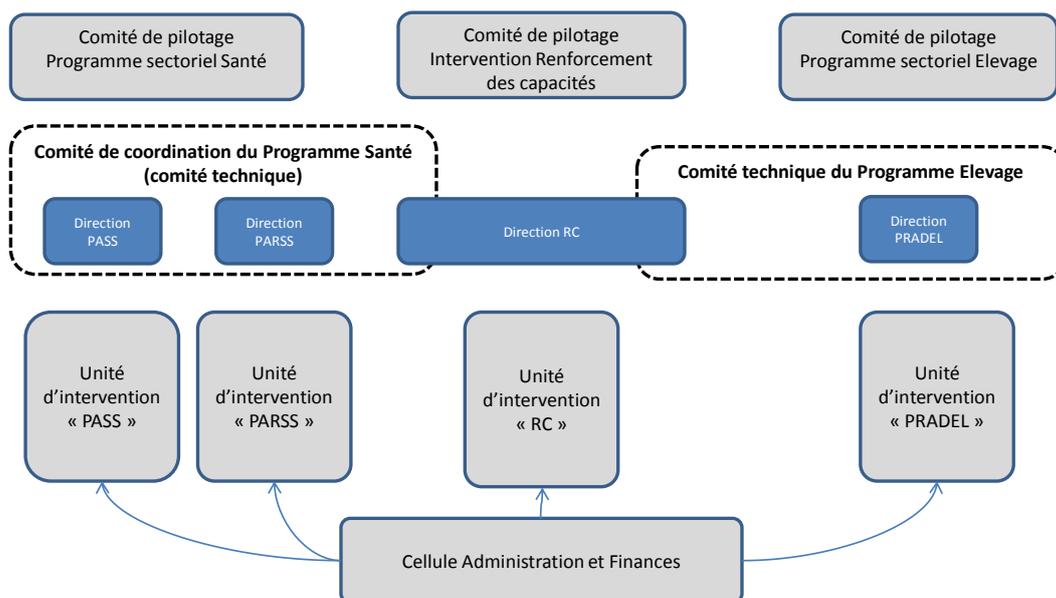
## 8 PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL

### 8.1 Contexte programmatique

La présente intervention s'inscrit dans un programme sectoriel dont elle est la seule intervention. Pour cette raison, il n'a pas été jugé opportun de développer une structure organisationnelle et de pilotage autre que celles prévues dans le cadre d'une intervention « stand alone ».

La composante « élevage » de l'intervention de renforcement des capacités est intégralement liée au programme sectoriel élevage, raison pour laquelle les directions des deux interventions se rencontreront sur une base régulière (dans le cadre d'un comité technique ad hoc).

« Kiyo, Arziki » appuiera l'intervention de renforcement des capacités dans l'identification des choix des bénéficiaires et des institutions de formation bénéficiaires<sup>3</sup> basé sur la pertinence de celles-ci pour le développement du secteur en complémentarité avec les propres activités et efforts en renforcement des compétences menées par l'intervention « Kiyo, Arziki ».



### 8.2 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe de pilotage de la réussite de l'intervention, c'est-à-dire de l'atteinte des résultats et la contribution à l'objectif spécifique défini dans le DTF.

<sup>3</sup> Institution bénéficiaire d'une formation

## **Composition**

Le comité de pilotage est composé des membres suivants ou de leurs représentants:

### Partie nationale

- Le Secrétaire Général du MAG/EL (Président)
- Le représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur
- Le représentant du Ministère des Finances
- Le représentant du Haut-Commissariat de l'I3N

### Partie belge

La CTB sera représentée par deux personnes, dont le Représentant Résident de la CTB au Niger.

Le Secrétaire Général et le représentant résident de la CTB assurent également le rôle d'ordonnateur et de coordonnateur pour le programme sectoriel, ainsi que celui de sponsors principaux.

Le comité de pilotage peut inviter, en qualité d'observateur, toute autre personne qui apporte une contribution au Programme/intervention et systématiquement : Secrétariat Permanent du Code Rural, Réseau de Chambres d'agriculture.

## **Principales responsabilités**

- Veiller au respect des engagements pris par les parties
- Approuver la programmation annuelle, opérationnelle et financière de l'intervention/du programme
- Valider le rapport Baseline exhaustive (Matrice exhaustive)
- Apprécier l'état d'avancement de l'intervention/du programme et l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique sur la base des rapports de monitoring (MONOP et Rapports de résultats) et approuver les recommandations
- Examiner les rapports d'audit et approuver les plans de mise en œuvre des actions qui sont élaborées en réponse aux recommandations des rapports
- Examiner les rapports des revues à mi-parcours et fin de parcours, approuver les recommandations qui y sont émises et approuver les plans de mise en œuvre des actions nécessaires
- Valider des propositions de conventions de subsides et accords de mutualisation non prévus dans le DTF
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du DTF proposés par le Comité de Coordination du Programme, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée légale et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions
- Initier à tout moment des missions de revue technique ou d'audit financier
- Assurer que les ressources humaines mises à disposition de l'intervention/du Programme soient gérées de manière optimale
- Résoudre tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF
- Superviser le processus de clôture de l'intervention et approuver le rapport final

## **Mode de fonctionnement**

Le mode de fonctionnement du Comité de pilotage est fixé comme suit :

- Le comité de pilotage se réunit sur invitation de son Président ordinairement chaque semestre

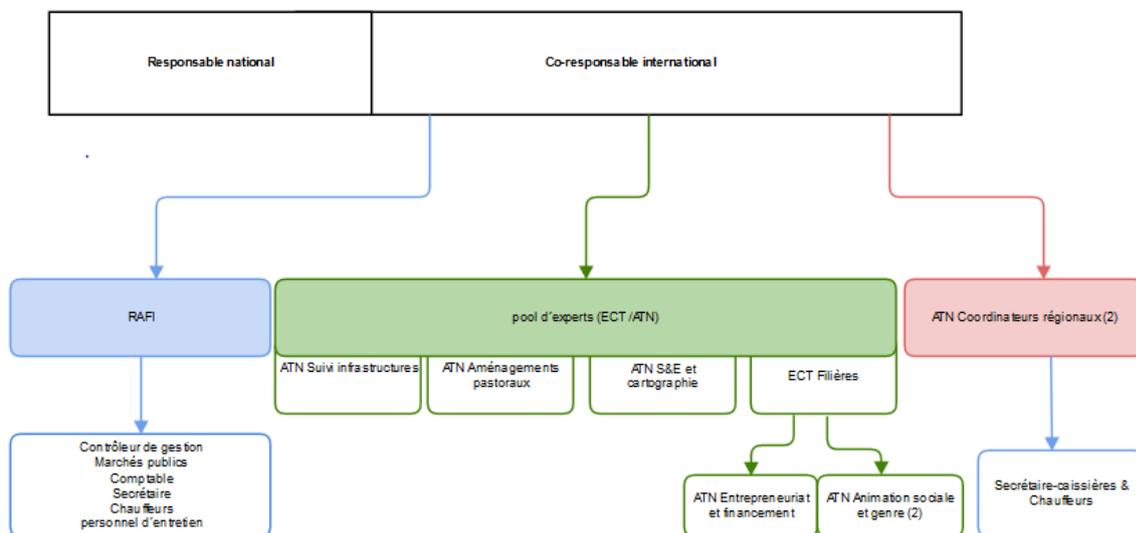
- Il revient au président et co-président du Comité de pilotage d'estimer, selon les cas, l'opportunité d'agir rapidement, de consulter individuellement les membres du comité de pilotage ou de convoquer une session extraordinaire
- Le comité de pilotage établit son règlement d'ordre intérieur; dans le respect des dispositions du cadre légal de l'intervention
- Le comité de pilotage d'ouverture de l'intervention se réunit pour la première fois (au plus tard) dans les trois mois qui suivent la signature de la convention spécifique
- Le comité de pilotage prend ses décisions selon la règle du consensus
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président, l'Ordonnateur (si différent du Président du Comité de Pilotage) et le Représentant Résident de la CTB. Une copie du PV signé est transmise à tous les autres participants par le président du comité de pilotage. Une copie du PV signé est également transmise à l'Ambassade de Belgique
- Le comité de pilotage tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités de l'intervention afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture
- L'unité de l'intervention le cas échéant est responsable de la préparation des réunions du comité de pilotage et en assure le secrétariat. Le rôle du secrétariat est précisé dans le règlement d'ordre intérieur.

## 8.3 Structure organisationnelle de l'Intervention

### Structures organisationnelles spécifiques à l'intervention

#### 8.3.1.1 Organigramme

L'intervention sera localisée à Niamey et dans 2 régions (Tahoua et Dosso).



#### 8.3.1.2 Unité d'intervention

L'unité d'intervention est composée de la direction de l'intervention, des expertises techniques et de l'équipe d'appui (dont certaines ressources sont partagées avec le programme sectoriel Santé et l'intervention ponctuelle Renforcement des capacités).

Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage désigne le responsable national d'intervention. Celui-ci porte, pour la partie nigérienne, la responsabilité de l'exécution de l'intervention en vue d'atteindre l'objectif spécifique, tel que stipulé dans la Convention spécifique et dans ce DTF.

La CTB contracte le coresponsable d'intervention.

Le Responsable d'Intervention et le Coresponsable d'Intervention forment la Direction de l'intervention.

**Principales responsabilités :**

- Réalisation des résultats en vue d'atteindre l'objectif spécifique
- Organisation et exécution des activités de l'intervention sous sa responsabilité directe
- Gestion administrative et financière de l'intervention
- Monitoring de l'intervention
- Gestion des risques
- Planification opérationnelle et financière annuelle et de l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention
- Suivi de l'exécution des planifications et en particulier le respect du calendrier d'exécution de la planification (études, lancement des marchés, réceptions)
- Etude des problèmes de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la Convention Spécifique ou du Dossier Technique et Financier qui se poserait pour le bon déroulement de l'intervention avant de les soumettre au Comité de Pilotage pour prise de décision
- Résoudre les problèmes de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différentes personnes mises à disposition de l'intervention et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire.

## 9 CHRONOGRAMME

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4
<b>Objectif spécifique 1:</b>				
<i>R 1.1. Des stratégies opérationnelles des chaînes de valeur prioritaires sont définies</i>				
Analyse par filière et inter filières et par région				
Définition des stratégies opérationnelles				
<i>R1.2 Les conditions et les services pour la production animale sont améliorées</i>				
Renforcement des SVPPs				
Renforcement des services publics -DRELS				
Appui à l lutte de maladies aviaires (vaccins, chaîne de froid, )				
Promotion des actions pour l'amélioration de la disponibilité des aliments bétails				
<i>R 1.3 L'entrepreneuriat privé collectif ou individuel, particulièrement des femmes et des jeunes, est incité/promu et accompagné</i>				
Mettre en place un dispositif de formation, d'accompagnement et de suivi dans les deux régions				
Recherche, analyse et promotion de modèles d'entreprises innovants par région et par filière et leur réplication				
<i>R1.4 Des investissements (publics et privés) en faveur des différentes filières animales sont réalisés et fonctionnels</i>				
Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des initiatives économiques privées				
Un mécanisme de financement est défini et mis en place pour des investissements structurants				
Des modèles de gestion des infrastructures structurantes sont développés et mise en oeuvre				
<i>R1.5 La structuration et la gouvernance des chaînes de valeur sont améliorées</i>				
Faciliter le partage d'information et la mise en relation entre les différents acteurs de la chaîne				
Structuration et renforcement des capacités organisationnelles des associations, groupements et leurs fédérations				
<b>Objectif spécifique 2: L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement</b>				
<i>R2.1.Des espaces pastoraux, en lien avec les chaînes de valeur prioritaires, sont aménagés et maintenus</i>				
Priorisation des espaces à sécuriser et des aménagements à réaliser en fonction des chaînes de valeur prioritaires				
Mise en oeuvre des aménagements priorités				
Former et Accompagner les acteurs dans la gestion des aménagements				
Sécurisation foncière des aménagements pastoraux				
<i>R 2.2. Les systèmes et les canaux d'information et communication utilisés par les éleveurs sont améliorés et renforcés</i>				
Des systèmes d'information, sur base des NTICs et adaptés aux besoins des éleveurs sont développés				
Renforcement de la diffusion de l'information collectée				
<b>Objectif spécifique 3: Les capacités pour renforcer la résilience des ménages vulnérables face aux crises et au changement climatique sont améliorées</b>				
<i>R3.1 Des capacités des acteurs renforcées à mieux prendre en compte la vulnérabilité des éleveurs et des pasteurs</i>				
Renforcer les systèmes d'alerte précoce et d'information sur la vulnérabilité des agropasteurs				
Renforcer l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de réponse aux crises				
<i>R 3.2 Des modèles et actions spécifiques en élevage développées, capitalisées et mises en oeuvre pour renforcer la résilience des ménages vulnérables</i>				
Développer des modèles d'action				
Accompagner les ménages vulnérables pour renforcer leurs résilience				
<b>Objectif spécifique 4: La gouvernance du secteur est renforcée</b>				
<i>R 4.1 Les connaissances dans le secteur sont améliorées</i>				
Améliorer les connaissances sur les systèmes et dynamiques changeantes de l'élevage				
Capitaliser et diffuser des thématiques liées à l'élevage				
<i>R4.2 La coordination du secteur est renforcée</i>				
Renforcer les plateformes et les espaces de dialogue				
Renforcer la communication dans le secteur				
<i>R4.3 Les capacités des différents acteurs publics renforcées</i>				
Renforcement du MAG/EL + STD				
Renforcement des collectivités territoriales				
<i>R4.4. Les capacités des OPELS sont renforcées</i>				
Renforcement des OPELS sur des thèmes clés				
Appui à la mise en place des outils, et des services pour les membres				
<i>R4.5 Les droits des pasteurs sont mieux protégés</i>				
Diffuser les textes relatifs aux droits de l'homme et du citoyen au sein des sociétés nomades				
<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>				
Baseline				
MTR et EF				
Audit				
Backstopping				

## **PARTIE III : ANNEXES**

Les annexes comprennent:

- le cadre de résultats complet
- le type d'assistance technique court terme et long terme envisagé, fonctions et profil;
- les éléments de baseline
- l'analyse des filières

## ANNEXE 1 : CADRE DE RÉSULTATS

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses / Risques
<b>OG</b>	<u>Objectif global</u> : Les populations impliquées dans des activités liées à l'élevage familial dans les régions de Tahoua, Dosso sont accompagnées pour rendre les systèmes de l'élevage plus résilients, durables et performants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Augmentation de la contribution des filières élevage au PIB Agricole de 35% à 37%</u></li> <li>- Création nette d'emplois par an dans le secteur (H/F)</li> <li>- Variation de l'indice global de résilience (CSI) des ménages, familles et communautés vulnérables (AGIR)</li> <li>- <u>Taux de mobilisation des financements en faveur du secteur</u></li> </ul>	Etudes et rapports Institut national des statistiques, HCI3N , DNPGCCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la politique de décentralisation et de déconcentration</li> <li>- Stabilité politique et institutionnelle</li> <li>- Maintien de la stabilité sécuritaire</li> </ul>
<b>OS1</b>	<u>Objectif spécifique 1</u> : Les chaînes de valeur inclusives liées à l'élevage sont développées et créent des emplois et des revenus surtout pour les jeunes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des entreprises et projets économiques financés (rentabilité économique, inclusivité, ..) (H/F/jeunes)</li> <li>- <u>Taux de couverture des besoins alimentaire du cheptel</u></li> <li>- <u>Taux d'exploitation du cheptel + volaille</u></li> <li>- Marges nettes pour les producteurs et transformateurs familiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports MAG/EL (DDP)</li> <li>- Rapports de suivi de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des services d'accompagnement de qualité sont disponibles</li> </ul>
<b>R 1.1</b>	Des stratégies opérationnelles des chaînes de valeur prioritaires (sous l'angle genre/jeunes) sont définies pour les 2 régions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des stratégies opérationnelles sensibles aux femmes et aux jeunes, sur base des analyses des filières dans les 2 régions, et appropriées par les différents acteurs clés des filières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports et documents de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté des autorités de développer des chaînes de valeur inclusives, sensibles aux femmes et aux jeunes</li> </ul>

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses / Risques
R 1.2	Les conditions et les services pour la production animale sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnage de paille ramassée et stockée</li> <li>- Nombre de SVPP fonctionnels</li> <li>- T de cultures fourragères produites</li> <li>- Augmentation des superficies qui sont gérées selon les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles (agroforesterie, récupération de terres,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports services techniques</li> <li>- Rapports de résultats de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique de privatisation de la fonction vétérinaire et de mandat sanitaire est maintenue</li> <li>- Conditions climatiques et pluviométrie normaux</li> </ul>
R 1.3	L'entrepreneuriat privé collectif ou individuel, particulièrement des femmes et des jeunes, est incité/promu et accompagné	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs qui ont été accompagnés</li> <li>- Taux de satisfaction des acteurs des services reçus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de résultats de l'intervention</li> <li>- Enquête auprès des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Durabilité du dispositif d'accompagnement de l'entrepreneuriat</li> </ul>
R 1.4	Des investissements (publics et privés) en faveur des différentes filières animales sont réalisés et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets privés (individuels et collectifs) examinés, retenus et financés (Genre et âge spécifique)</li> <li>- Nombre d'infrastructures structurantes financées et % qui sont fonctionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports opérateurs financiers</li> <li>- Rapports de suivi de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bénéficiaires ciblés sont les bénéficiaires réels</li> <li>- Réticences aux crédits bancaires</li> </ul>
R 1.5	La structuration et la gouvernance des chaînes de valeur sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des capacités de fourniture de services des organisations d'éleveurs accompagnées et renforcées par le PRADEL</li> <li>- Nombre de cadres de concertation filière mis en place et % qui est fonctionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivi de l'intervention</li> <li>- Enquête auprès des acteurs participant aux cadres de concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté des acteurs de se coordonner</li> </ul>

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses / Risques
<b>OS2</b>	<u>Objectif spécifique 2</u> : L'accès aux ressources pastorales est sécurisé durablement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution à la baisse des conflits autour de l'accès et du contrôle des ressources naturelles</li> <li>- <u>Taux d'accès aux ressources pastorales</u> (points d'eau sur des espaces balisés, couloirs de passage et aires de pâturage balisés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports DDP et DRELS</li> <li>- Rapports de suivi de l'intervention</li> <li>- Rapports des structures du code rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de vocation des espaces restaurés (glissent vers les agriculteurs)</li> <li>- Occupation et vente des espaces pastoraux malgré l'existence d'actes de sécurisation foncière</li> </ul>
<b>R 2.1</b>	Des espaces pastoraux, en lien avec les chaînes de valeur prioritaires, sont aménagés et maintenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des couloirs de passages, de pistes à bétail, d'aires de repos, de zones d'accueil et de points d'eau à réhabiliter ou à construire planifiés est matérialisé</li> <li>- % des aménagements mis en place ou réhabilités qui sont gérés correctement</li> <li>- % des aménagements qui sont sécurisés (actes délivrés et enregistrés au dossier rural)</li> <li>- % des investissements réalisés qui sont prioritaires pour le développement des chaînes de valeurs sélectionnées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports DDP et DREL</li> <li>- Dossier communal des COFOCOM</li> <li>- Comptes rendus des commissions communales et des COFODEP</li> <li>- Rapports de suivi de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parties prenantes dans la gestion des ressources pastorales s'accordent sur les modes de gestion</li> <li>- Les éleveurs assurent une gestion respectueuse des ressources pastorales</li> </ul>
<b>R 2.2</b>	Les systèmes et les canaux d'information et communication utilisés par les éleveurs sont améliorés et renforcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréciation par les utilisateurs du système d'information et de communication mis en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête auprès des utilisateurs</li> </ul>	-

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses / Risques
<b>OS3</b>	<u>Objectif spécifique 3</u> : Les capacités institutionnelles pour renforcer la résilience des (agro-)éleveurs vulnérables face aux crises et au changement climatique sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des actions des acteurs institutionnels en termes de renforcement de résilience, qui sont évaluées comme adéquates pour renforcer la résilience des (agro-) pasteurs vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'évaluation des actions (DNP/GCCA, communes)</li> </ul>	
<b>R 3.1</b>	Des capacités des acteurs (collectivités locales, DNP/GCCA) renforcées à mieux prendre en compte la vulnérabilité des éleveurs et des pasteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et type de paramètres spécifiques liés à l'élevage intégrés dans le dispositif DNP/GCCA et les OSV et SCAP-RU</li> <li>- % de collectivités locales appuyées dans le cadre du PRADEL qui ont un plan de réponse aux crises, qui prend en compte les spécificités du monde des pasteurs et des agropasteurs,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports communes et DNP/GCCA</li> </ul>	Peu de coordination entre les collectivités territoriales et les structures du DNP/GCCA
<b>R 3.2.</b>	Des modèles et actions spécifiques en élevage développés, capitalisés et mis en œuvre pour renforcer la résilience des ménages vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de modèles développés, capitalisés et diffusés</li> <li>- % des actions promues par le DNP/GCCA et les services techniques en cas de crise qui sont basés sur les modèles capitalisés et probants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de suivi de l'intervention</li> <li>- Rapports MAG/EL ; DNP/GCCA</li> </ul>	

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses / Risques
<b>OS4</b>	<u>Objectif spécifique 4</u> : La gouvernance du secteur est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Satisfaction des services du MAG/EL et des communes par les éleveurs et entrepreneurs (H/F/jeunes)</li> <li>- Satisfaction des services des OPELs de couple par leurs membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes auprès des acteurs clés</li> <li>- Enquête auprès des membres des OPELs de couple</li> <li>- Rapports de suivi de l'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une volonté des acteurs d'améliorer la gouvernance</li> <li>- L'Etat poursuit ses efforts de renforcement des STDs</li> <li>- La politique de décentralisation est maintenue</li> </ul>
<b>R4.1</b>	Les connaissances dans le secteur sont améliorées et alimentent l'élaboration des stratégies et politiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de thèmes discutés, capitalisés et diffusés, en lien avec les priorités des acteurs sur le terrain</li> <li>- Nombre d'études et recherches-action menées, en lien avec les priorités des acteurs du terrain</li> </ul>	Rapports de suivi de l'intervention Documents et études au niveau du MAG/EL, RECA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs et intervenants sur le terrain sont intéressés à partager et discuter leurs expériences</li> </ul>
<b>R4.2</b>	La coordination et la communication dans le secteur sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnalité des espaces de coordination</li> <li>- Niveau d'implémentation et appréciation de la stratégie de communication</li> </ul>	PVs des réunions de coordination ; Rapports MAG/EL Matériel de communication disponible au niveau du MAG/EL Site-webs RECA, MAG/EL Rapports de suivi de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une volonté et capacité de se coordonner au niveau institutionnel et local</li> </ul>
<b>R4.3</b>	Les capacités organisationnelles des acteurs publics sont renforcées pour mieux jouer leur rôle dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'application des instruments et outils de travail disponibles au niveau du MAG/EL et ses STDs</li> <li>- Capacités des communes en maîtrise d'ouvrage des investissements structurant d'intérêt général et en transfert de leur gestion aux usagers du secteur de l'élevage</li> </ul>	Rapports de programmation et de S&E du MAG/EL et DRELS Rapports des communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une volonté et intérêt des acteurs d'améliorer leurs capacités pour mieux jouer leur rôle</li> </ul>
<b>R4.4</b>	Les capacités des OPELs de couple	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des OPELs appuyés qui ont augmenté</li> </ul>	Rapports des Organisations de	Une bonne synergie avec les autres

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
	sont renforcées pour mieux assurer la défense des droits des éleveurs et le plaidoyer pour influencer les politiques	leurs capacités en termes de plaidoyer et influence des politiques	coupole /auto-évaluations	intervenants appuyant les OPELs
<b>R4.5</b>	Les droits des groupes de pasteurs, agro-pasteurs et agro-éleveurs défavorisés sont mieux respectés et protégés	- Nombre de personnes touchées par les sensibilisations fait sur le thème	Rapports de suivi de l'intervention	Les autorités ne veulent pas reconnaître les problèmes des droits des groupes défavorisés

## ANNEXE 2 : TDR PERSONNEL LONG TERME

### Expert en Coopération Technique, Co-responsable de l'Intervention (H/F)

#### Durée et lieu d'affectation :

48 mois, Niamey avec des missions très fréquentes aux régions de Dosso et Tahoua

#### Fonction

Le co-responsable international est responsable de la gestion de l'intervention et de l'atteinte des résultats de développement.

Il apportera également l'appui institutionnel au Ministère en charge de l'élevage afin de contribuer à une gouvernance sectorielle participative et inclusive.

Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le responsable et les autres membres de l'équipe.

#### Responsabilités clé

- **Comme Responsable stratégique:**
  - Veiller à rassembler les conditions optimales de mise en œuvre de l'intervention dans le respect des cadres fixés et des décisions stratégiques prises par le comité de pilotage
  - Contribuer au dialogue technique dans les espaces de concertation et d'échange prévus avec les partenaires nigériens et les autres intervenants au niveau national et régional.
  - Développer des synergies et complémentarités avec d'autres partenaires techniques et financiers intervenant dans les secteurs et thématiques de l'intervention
- **Comme Manager d'intervention:** Veiller à l'intégration de l'ensemble des domaines de gestion de l'intervention (scope, planning, budget, qualité, etc) et promouvoir sa contribution aux résultats de développement
- **Comme Coordinateur des activités / volets / composantes:**
  - coordonner les activités et assurer leur réalisation conformément aux accords convenus et procédures définies, afin de réaliser les objectifs de l'intervention
  - Veiller à la cohérence interne des différents axes d'intervention
- **Comme Gestionnaire des Ressources humaines :** Gérer les ressources humaines dont il/elle est responsable hiérarchique et développer une dynamique d'équipe
- **Comme Expert en Coopération:** Appuyer le responsable d'intervention national dans son rôle de conduite du changement,
- **Comme Expert en appui institutionnel :**
  - Apporter un appui technique et méthodologie au Ministère en charge de l'élevage dans le cadre de ses fonctions de régulation et de pilotage
  - Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des structures partenaires.
- **Comme Gestionnaire des connaissances / Communicateur:**
  - Organiser les capitalisations et la gestion des connaissances
  - Organiser la communication interne et externe de l'intervention de manière à contribuer au processus de changement et à démontrer l'atteinte des résultats de développement

## **Profil**

### Niveau de formation requis

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau Master à orientation « agroéconomie », « ingénierie pastorale » ou « sciences vétérinaires ».

### Expériences requises et/ou souhaitées

- Expérience professionnelle d'au moins 5 années dans la gestion d'intervention et/ou de projet ;
- Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'appui institutionnel au secteur de l'Elevage ;
- Expérience en tant que responsable d'équipe d'au moins 5 ans ;
- Une expérience internationale de terrain (en tant qu'expatrié-e) dans la coopération au développement, de préférence au sein d'une organisation internationale ;
- Une expérience dans la région concernée est un atout.

### Connaissances requises

- Familier avec la gestion axée sur les résultats
- Connaissances dans le domaine des nouvelles technologies
- Connaissances des théories de changement
- Connaissances de l'approche systémique
- Expert en gestion des connaissances et la capitalisation
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Base de données) ;
- Maîtrise du français et bonne pratique de l'anglais

### Aptitudes comportementales

- Adhésion aux valeurs de la CTB : engagement, respect, responsabilité et intégrité ;
- Capacité d'analyse, d'intégration et d'innovation ;
- Capacité d'organisation proactive et de mise en pratique des décisions prises ;
- Capacité à accompagner le développement des collaborateurs (feedback sur les prestations et sur le développement) ;
- Capacité à négocier et à impacter le public concerné par l'intervention en vue de favoriser un résultat « win-win » et créer une confiance par une approche « conseil » du travail.

## Responsable national de l'intervention (H/F)

### Durée et lieu d'affectation :

48 mois, Niamey avec des missions très fréquentes aux régions de Dosso et Tahoua

### Fonction

Le Responsable d'intervention national est le **responsable de la conduite du changement** au sein du secteur l'élevage. Il/elle est **chargé(e) de l'intégration des changements** apportés par l'intervention dans les activités du Ministère. Son rôle est **complémentaire à celui du coresponsable d'intervention international**. Idéalement, il/elle doit assumer des responsabilités opérationnelles au sein de l'organisation et bénéficier de la confiance des responsables des domaines faisant l'objet d'un changement.

Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le coresponsable d'intervention international et les autres membres de l'équipe.

### Responsabilités clé

- **Comme responsable de la conduite du changement :**
  - **définir**, en collaboration avec le coresponsable d'intervention international, **l'orientation générale du processus de changement** préconisé au sein de l'intervention, en ligne avec les orientations stratégiques données par le Comité de Pilotage
  - **définir** et adapter de manière continue, en collaboration avec le coresponsable d'intervention international, **la stratégie nécessaire pour mettre en œuvre et assurer la durabilité du (des) processus de changement** préconisé(s) dans le DTF, en tenant compte des spécificités du secteur et des parties prenantes, des leviers de changement disponibles et de la résistance au changement
  - **veiller au réalisme** des stratégies et activités de mise en œuvre du changement au sein du secteur et des parties prenantes
  - **mobiliser et préparer au changement** les parties prenantes concernées ;
  - **encourager** le soutien au processus de changement à travers une communication proactive sur l'importance des changements souhaités ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de changement ;
  - de par sa position, **contribuer activement au changement** appuyé par l'intervention au sein du secteur ;
  - Assurer la **communication institutionnelle** avec les parties prenantes pour une plus grande **appropriation des changements apportés**
  - **veiller à l'intégration durable** des changements au sein du secteur.
- **Comme responsable d'intervention :**
  - Veiller à la cohérence globale de l'Intervention ;
  - Veiller à la cohérence interne des différents axes d'intervention
  - Organiser les réunions du comité de pilotage de l'intervention, en assurer le secrétariat et suivre les décisions prises conjointement avec le Coordinateur de l'intervention
  - Faciliter l'accès aux ressources nécessaires à l'intervention au sein du Ministère.
  - Participer activement à la mise en place et au fonctionnement du système de monitoring de

l'intervention.

- **Comme Coordinateur des activités / volets / composantes:**
  - Coordonner les activités et assurer leur réalisation conformément aux accords convenus et procédures définies, afin de réaliser les objectifs de l'intervention
  - Participer au processus de de consolidation, de la planification opérationnelle, de monitoring des résultats et analyse des risques
- **Comme Gestionnaire des Ressources humaines :** Développer une dynamique d'équipe
- **Comme Expert,** apporter un appui méthodologique et technique aux différentes actions dans ses domaines d'expertises

## Profil

- Expert en élevage, avec une bonne connaissance des stratégies et des acteurs nationaux dans le secteur
- Avoir des aptitudes à travailler en milieu rural et être disposé à voyager fréquemment dans les régions ;
- Bonne aptitude de travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Une expérience de terrain dans la coopération au développement est un atout ;

## Expert en Coopération Technique, Expert en développement de chaînes de valeur (H/F)

**Durée et lieu d'affectation :** 36 mois, Niamey avec des missions très fréquentes aux régions de Dosso et Tahoua

### La fonction

L'expert-e sectoriel et thématique doit contribuer aux résultats attendus du programme ou de l'intervention au sein duquel il-elle évolue, par la mise en œuvre des activités avec les parties prenantes, et assurer la capitalisation et la gestion des connaissances du programme ou de l'intervention.

Pour ce faire, il-elle devra principalement :

- Contribuera principalement à l'atteinte de l'OS 1 et veillera à une cohérence globale des stratégies de développement des chaînes de valeur des produits animaux
- Apportera un appui stratégique, méthodologique et technique dans le développement des filières animales et l'amélioration des conditions de mise en marché des produits d'élevage
- Assurera la mise en place des mécanismes de financement et dispositifs d'accompagnement des filières;
- Développera des synergies et complémentarités avec d'autres partenaires techniques et financiers intervenant dans les chaînes de valeur et la promotion de l'entrepreneuriat rural
- Fournira des inputs à la planification, l'exécution, la coordination, le suivi et monitoring et l'évaluation des activités en lien avec le développement des filières, et garantissant ainsi que les résultats soient atteints dans le temps d'exécution imparti ;
- Organisera les capitalisations et la gestion des connaissances dans le domaine des filières et des chaînes de valeur afin de créer un environnement inclusif, informé et confiant au sein du programme ou de l'intervention ;

- Renforcera les capacités des structures partenaire pour contribuer à l'amélioration de leur organisation, leurs processus et de leurs systèmes ainsi qu'au développement des compétences de leur staff.

## **Le profil**

### Niveau de formation requis

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau Master pertinent pour l'exercice de la fonction (sciences économiques, sciences de gestion, sciences agricoles : agronomie, agriculture,...)

### Expériences requises et/ou souhaitées

- Une expérience pertinente d'au moins 5 ans dans le domaine du développement économique agricole ;
- Au moins une expérience internationale de terrain en tant qu'expatrié-e au sein d'un programme ou intervention dans la coopération au développement dans le secteur de l'agroéconomie ;

### Connaissances requises

- Familier avec la gestion axée sur les résultats
- Connaissances dans le domaine des nouvelles technologies
- Expert en gestion des connaissances et la capitalisation
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Base de données) ;
- Maîtrise du français et bonne pratique de l'anglais

### Aptitudes comportementales :

- Adhésion aux valeurs de la CTB : engagement, respect, responsabilité et intégrité ;
- Capacité d'analyse, d'intégration et d'innovation
- Capacité à prendre des décisions et à les mettre en pratique
- Capacité à créer une confiance par une approche des relations de travail orientée « conseils et service »
- Capacité à accompagner les autres et à les soutenir dans leur fonctionnement quotidien

## **Responsable Administratif et Financier International**

### **La fonction**

L'expert Financier et Administratif assume la gestion financière et administrative du programme / des interventions.

Pour ce faire, il-elle devra principalement:

- Préparer le budget et le rapportage financier.
- Garantir une utilisation adéquate des ressources et une information financière fiable.
- Veiller à la bonne gestion des achats, gérer les contrats et le logistique dans le respect des procédures et des obligations contractuelles (Marchés publics, ...).
- Gérer les risques fiduciaires mettre en place un système de contrôle interne, mettre en œuvre les plans d'actions suite aux audits et les suivre.
- Gérer l'équipe administrative et financière constituée pour le programme et le support aux interventions (recrutements, fixation des objectifs, entretiens de fonctionnement, ...).
- Appuyer la représentation, le programme et les interventions par la mise à disposition de son expertise technique (conseils, partage d'expériences, représentant de la CTB vis-à-vis d'autres entités, ...).
- Renforcer les capacités des structures partenaires.

L'expert Financier et Administratif est hiérarchiquement sous l'autorité de l'intervention Manager

### **Le profil**

Niveau de formation requis

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau Master en « sciences de gestion », en « sciences économiques appliquées » ou en « finance »

### **Expériences requises et/ou souhaitées**

- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans en gestion financière
- Expérience en audit, en gestion de risques et en gestion financière dans le secteur public
- Une expérience en gestion du changement constitue un atout important
- Une première expérience réussie en gestion d'équipe
- Au moins une expérience internationale de terrain en tant qu'expatrié-e, de préférence au sein d'une organisation internationale
- Expérience dans la gestion des programmes/projets financés par le UE.

### **Connaissances requises**

- Maîtrise de la gestion financière
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Base de données)
- Maîtrise du français
- Connaissance pratique du néerlandais est un atout

### **Aptitudes comportementales**

- Adhésion aux valeurs de la CTB : engagement, respect, responsabilité et intégrité
- Capacité d'analyse, d'intégration et d'innovation
- Capacité d'organisation proactive et de mise en pratique des décisions prises
- Capacité à négocier et à impacter son entourage en vue de favoriser un résultat « win-win »
- Capacité à créer une confiance par une approche des relations de travail orientée « conseils et service »
- Capacité à accompagner les autres et à les soutenir dans leur fonctionnement quotidien

**Les experts techniques nationaux suivants sont proposés :**

Profil	Responsabilités principales
<p>Assistant Technique National - <b>Aménagement pastoral</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuera principalement à l'atteinte de l'OS 2 de l'intervention relatif aux aménagements pastoraux.</li> <li>- Assurera l'élaboration des schémas et plans directeurs locaux d'aménagement et de gestion des ressources pastorales et suivra leur mise en œuvre, avec un suivi important de la réalisation et gestion des infrastructures et de l'équipement en matière d'aménagement et de l'hydraulique pastorale. Participera au contrôle technique des études d'impact sur l'environnement et des activités susceptibles de porter atteinte aux ressources pastorales.</li> <li>- Travaillera en étroite collaboration avec les responsables de coordination régionale et les services techniques en charge de l'élevage, de l'hydraulique et de l'environnement et les structures du code rural</li> </ul>
<p>Assistant Technique National <b>Financement et entrepreneuriat</b>, avec une bonne connaissance en financement du secteur rural, développement de l'entrepreneuriat et professionnalisation des acteurs des systèmes agropastoraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuera à l'atteinte de l'OS 1</li> <li>- Apportera un appui méthodologique et technique dans la mise en place des mécanismes financiers et dispositifs d'accompagnement pour l'entrepreneuriat.</li> <li>- Suivra la conception, l'analyse, la mise en œuvre des projets économiques financés dans les régions</li> <li>- Travaillera en étroite collaboration avec l'expert international filières, les coordinateurs régionaux et l'ATN en renforcement des organisations des éleveurs, des jeunes et des femmes</li> </ul>
<p>Assistants Techniques Nationaux <b>coordination régional et renforcement de capacités (2)</b>, avec une bonne expertise en renforcement de capacités institutionnelles des acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous la responsabilité de la direction de l'intervention, responsable de coordonner, suivre et appuyer les activités du Kiyoz Arziki dans la région</li> <li>- Portera un appui méthodologique et technique au renforcement des capacités des acteurs dans la région (services techniques, entités décentralisées)</li> <li>- Facilitera le développement de synergies et complémentarités avec d'autres intervenants dans la</li> </ul>

en élevage	<p>région dans les secteurs et thématiques de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'intervention, et avec les services techniques au niveau de la région</li> </ul>
<p>Assistants Techniques Nationaux (1/région) <b>animation sociale et genre</b></p> <p>en charge du renforcement des organisations de l'élevage, de la promotion des groupes de jeunes et de femmes et de l'intégration du genre dans l'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcera et suivra les organisations d'éleveurs et les groupements des femmes et des jeunes</li> <li>- Appuiera l'animation des réunions et l'élaboration des accords sociaux de gestion des ouvrages pastoraux en collaboration avec les communes, le SP/CR et les services techniques;</li> <li>- Accompagnera le développement d'une ingénierie sociale pour la gestion collective des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ;</li> <li>- Contribuera à rendre les stratégies adaptées aux femmes et aux jeunes</li> <li>- Travaillera en étroite collaboration avec l'équipe technique de l'intervention, et avec les CRAs dans la région respective</li> </ul>
<p>Assistant Technique National <b>suivi infrastructures</b></p> <p>en suivi des projets d'infrastructures et équipement sur le terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuiera l'élaboration des TDR des études et contrôle des travaux, participation à l'analyse et l'évaluation des offres reçues des prestataires externes (bureau d'études et entreprises de travaux ;</li> <li>- Supervisera les infrastructures sur le terrain et les prestataires de services externes</li> <li>- Réalisera des missions périodiques de terrain pour suivre l'état d'avancement ainsi que la qualité de l'exécution des ouvrages ;</li> <li>- Rapportera à la direction du projet tout problème lié à la construction des infrastructures, en évaluera les causes et les conséquences, proposera des solutions adaptées.</li> <li>- Travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'intervention et les services techniques sur le terrain</li> </ul>
<p>Assistant Technique National <b>Suivi, évaluation et cartographie,</b></p> <p>avec de bonnes compétences en cartographie et gestion de base de données (maîtrise du SIG) et l'utilisation des NTICs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de la conception et la mise en œuvre du système de suivi évaluation de l'Intervention en collaboration avec l'équipe et les principaux partenaires</li> <li>- Mettra en œuvre, suivra et contrôlera le dispositif de collecte des informations, y compris les informations nécessaires à l'établissement de la situation de référence ; Assurera la formation et l'appui conseil en méthodologie de collecte et d'exploitation de données auprès des partenaires locaux.</li> <li>- Travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'intervention, et le DEP et le département de statistiques du MAG/EL.</li> </ul>

Les profils et les tâches en commun pour tous les ATN sont les suivants :

Poste	Tâches	Profil
ATN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimenter la définition des orientations stratégiques, les méthodes et outils de l'intervention dans le domaine technique respectif ;</li> <li>- Développer des relations fonctionnelles avec les acteurs publics et privés dans le domaine technique respectif ;</li> <li>- Œuvrer pour une synergie et complémentarité avec d'autres interventions dans la zone d'intervention ;</li> <li>- Participer à l'élaboration des programmations opérationnelles et financières périodiques, les rapports trimestriels et des rapports de résultats</li> <li>- Participer au processus de capitalisation et de recherche-actions et garantir la diffusion de leurs résultats.</li> <li>- Veiller à la prise en compte des thèmes transversaux au sein de l'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un diplôme universitaire (Bac+4) dans un domaine pertinent pour la fonction</li> <li>- Bonne connaissance et expérience établie d'au moins 7 ans dans le domaine d'expertise ;</li> <li>- Bonne connaissance des stratégies et des acteurs nationaux dans le domaine;</li> <li>- Avoir une sensibilité aux thèmes transversaux et expérience d'intégration de ces thèmes dans les programmes de développement</li> <li>- Avoir des aptitudes à travailler en milieu rural et être disposé à voyager fréquemment dans les régions ;</li> <li>- Bonne aptitude de travail en équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique</li> <li>- Une bonne capacité de rapportage en français (écrit, oral),</li> <li>- Expérience de mise en œuvre de projets de coopération internationale</li> <li>- Expérience dans les régions de l'intervention constitue un atout</li> </ul>

## ANNEXE 3 : BASELINE

Les indicateurs soulignés sont des indicateurs et des valeurs de la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage 2012-2035 (SDDEL)

	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeur de référence	Cible
<b>OG</b>	<p><u>Augmentation de la contribution des filières élevage au PIB Agricole de 35% à 37%</u></p> <p>Création nette d'emplois par an dans le secteur</p> <p>Variation de l'indice global de résilience (CSI) des ménages, familles et communautés vulnérables (AGIR)</p> <p><u>Taux de mobilisation des financements en faveur du secteur</u></p>	35% (Ref: S&E SDDEL 2013-2035 - MEL)	37%
<b>OS1</b>	Bilan des entreprises et projets économiques financés (rentabilité économique, inclusivité, ..) (H/F/jeunes)	Baseline exhaustive	Au moins 50% des entreprises et projets financés ont un bilan positif à la fin de l'intervention
	<u>Taux de couverture des besoins alimentaire du cheptel</u>	<u>24,62%</u> (niv national : à déterminer dans les régions)	<u>28,27%</u> (niv national : à déterminer dans les régions ciblées)
	<u>Taux d'exploitation du cheptel et de la volaille</u>	<u>20,83</u> (au niveau national)	<u>21,67</u> (au niveau national)
	Marges nettes pour les producteurs et transformateurs familiaux	Baseline exhaustive	Augmentation des marges nettes des producteurs et transformateurs appuyés par le PRADEL avec min. 15 %
<b>R 1.1</b>	Disponibilité des stratégies opérationnelles	Pas de stratégies opérationnelles filières disponibles dans les régions	Disponibilité d'une stratégie pour chaque filière priorisée, basée sur des analyses par région ; sensible aux femmes et aux jeunes; appropriée par les différents acteurs clés des différentes filières

	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Cible</b>
<b>R 1.2</b>	Tonnage de paille ramassée et stockée	800 tonnes par le PAAPSSP (pour 3000 km de bandes pare-feux dans 3 régions)	Au moins 1000 tonnes de paille ramassée et stockée
	Nombre de SVPP fonctionnels	5 SVPPs à Tahoua et 3 à Dosso sont installés	Au moins 5 SVPPs à Tahoua et 5 SVPPs à Dosso sont installés ou renforcés et fonctionnels
	Tonnes de cultures fourragères produites	Baseline exhaustive	Augmentation avec min. 15% pour les 2 régions
	Augmentation des superficies qui sont gérées selon les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles (agro-foresterie, récupération de terres,...)	0	Augmentation des superficies avec min 15%
<b>R 1.3</b>	Nombre d'acteurs (groupements, individus, ..) qui ont été accompagnés	0	Au moins 200 groupes et/ou individus ont été accompagnés, dont au moins 60% des femmes et/ou des jeunes
	Taux de satisfaction des acteurs des services reçus	0	Au moins 70% des acteurs accompagnés sont satisfaits des services
<b>R 1.4</b>	Nombre de projets privés (individuels et collectifs) examinés, retenus et financés (genre et âge spécifique)	0	Au moins 150 projets privés sont retenus et financés, dont au moins 60% pour des femmes et des jeunes
	Pourcentage des infrastructures structurantes financées qui sont fonctionnelles	0	Au moins 90% des infrastructures structurantes réalisées sont fonctionnelles
<b>R 1.5</b>	Evolution des capacités de fourniture de services des organisations d'éleveurs (OPELs) accompagnées et renforcées par le PRADEL	0	Au moins 60% des OPELs accompagnées ont évolué positivement dans la fourniture de services à leurs membres

	Indicateurs objectivement vérifiables	Valeur de référence	Cible
	Nombre de cadres de concertation filière mis en place et pourcentage qui est fonctionnel	cadre de concertation de filière lait (Tahoua) mis en place ; de filière volaille en construction (Dosso)	Des cadres de concertation sont mis en place pour chaque filière prioritaire dans chaque région et au moins 80% est fonctionnel à la fin du PRADEL
<b>OS2</b>	Evolution à la baisse des conflits autour de l'accès et du contrôle des ressources naturelles	À collecter pour les 2 régions (Baseline exhaustive)	Diminution avec 30% de conflits dans la zone d'intervention
	<u>Taux d'accès aux ressources pastorales</u> (points d'eau sur des espaces balisés, couloirs de passage et aires de pâturage balisés)	<u>Taux d'accès aux points d'eau : 55,30 (niv nat)</u> <u>Taux d'accès aux couloirs de passage : 14 (niv nat)</u>	<u>Taux d'accès aux points d'eau : 110,59 (niv nat)</u> <u>Taux d'accès aux couloirs de passage : 29 (niv nat)</u>
<b>R 2.1</b>	Pourcentage des couloirs de passages (km), de pistes à bétail (km), d'aires de repos, de zones d'accueil et de points d'eau (nombre) à réhabiliter ou à construire planifié qui est matérialisé	0	Au moins 90% des investissements planifiés sont matérialisés
	Pourcentage des aménagements mis en place ou réhabilités qui sont gérés correctement	0	Au moins 80% des aménagements mis en place ou réhabilités par le PRADEL sont gérés correctement
	% des aménagements qui sont sécurisés (actes délivrés et enregistrés au dossier rural)	0	100% des aménagements réalisés par le PRADEL sont sécurisés
	Pourcentage des investissements réalisés qui sont prioritaires pour le développement des chaînes de valeurs sélectionnées	0	90% des investissements réalisés sont prioritaires pour le développement des chaînes de valeurs sélectionnées

	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Cible</b>
<b>R 2.2</b>	Appréciation par les utilisateurs du système d'information et de communication mis en place	Pas d'application	Au moins 70% des utilisateurs sont satisfaits avec le système d'information et de communication
<b>OS3</b>	% des actions des acteurs institutionnels en termes de renforcement de résilience, qui sont évaluées comme adéquates pour renforcer la résilience des (agro-) pasteurs vulnérables	Beaucoup d'actions promues et financées par les acteurs institutionnels ne sont pas adéquates pour renforcer la résilience des agro-pasteurs vulnérables	Au moins 70% des actions des acteurs institutionnels en termes de renforcement de résilience, sont évaluées comme adéquates pour renforcer la résilience des (agro-) pasteurs vulnérables
<b>R 3.1</b>	Nombre et type de paramètres spécifiques liés à l'élevage intégrés dans le dispositif DNP/GCCA et les OSV et SCAP-RU	Pas/peu de paramètres spécifiques liés à l'élevage sont intégrés dans le dispositif	Le nombre et type de paramètres spécifiques à l'élevage sont jugés adéquats par les acteurs principaux (OPELs, MAG/EL) pour la bonne prise en compte de la vulnérabilité des éleveurs.
	Nombre de collectivités locales (%) appuyées dans le cadre du PRADEL qui ont un plan de réponse aux crises, qui prend en compte les spécificités du monde des pasteurs et des agropasteurs	Peu de collectivités locales ont un plan de réponse aux crises, qui prend en compte des spécificités du monde des pasteurs et des agropasteurs dans les plans	Au moins 70% des collectivités locales appuyées dans le cadre du PRADEL disposent des plans de réponse aux crises qui prennent en compte les spécificités du monde des pasteurs et des agropasteurs
<b>R 3.2.</b>	Nombre de modèles développés, capitalisés et diffusés	0	Au moins 3 modèles développés ou capitalisés et diffusés
	% des actions promues par le DNP/GCCA et les services techniques en cas de crise qui sont basés sur les modèles capitalisés et probants	0	Au moins 50% des actions promues par le DNP/GCCA et les services techniques sont basés sur les modèles capitalisés et probants

	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Cible</b>
<b>OS4</b>	Satisfaction des services du MAG/EL et des communes par les éleveurs et entrepreneurs (H/F/jeunes)	À déterminer par des enquêtes au démarrage (Baseline exhaustive)	Une amélioration des services est confirmée par au moins 60% des éleveurs et entrepreneurs, en comparaison avec la valeur de base
	Satisfaction des services des OPELs de coupole par leurs membres (H/F)	À déterminer par des enquêtes au démarrage (Baseline exhaustive)	Une amélioration des services est confirmée par les membres d' au moins 60% des OPELS appuyés
<b>R4.1</b>	Nombre de thèmes discutés, capitalisés et diffusés, en lien avec les priorités des acteurs (H/F) sur le terrain	0	Au moins 3 thématiques prioritaires pour les acteurs du terrain ont été capitalisées et diffusées
	Nombre d'études et recherches-action mené, en lien avec les priorités des acteurs du terrain (H/F)	0	Au moins 3 études / recherches-action stratégiques ont été menées
<b>R4.2</b>	Fonctionnalité des espaces de coordination	Les réunions de coordination entre différents acteurs aux différents niveaux ne se tiennent pas de manière régulière	Les réunions de coordination entre différents acteurs aux différents niveaux se tiennent de manière régulière avec une bonne représentation des différents types d'acteurs (secteur public, privé et société civile) et renforcent l'échange d'information dans le secteur
	Niveau d'implémentation et appréciation de la stratégie de communication	Une stratégie de communication a été élaborée avec l'appui d'ARIMEL	La stratégie de communication est implémentée comme planifiée et a renforcé la visibilité du secteur
<b>R4.3</b>	Niveau d'application des Instruments et outils de travail disponibles au niveau du MAG/EL et ses STDs (programmation, guide S&E, ..)	L'application des instruments et outils de travail (comme le guide S&E) est encore faible	Les instruments et outils de travail (programmation et planification, S&E, ..) sont appliqués correctement par le MAG/EL et ses STDs
	Capacités des communes en maîtrise d'ouvrage des investissements structurants d'intérêt général et en	Les capacités en maîtrise d'ouvrage sont faibles, avec des	Les capacités sont améliorées (scoring sur base de différents critères), et les communes appliquent

	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Cible</b>
	transfert de leur gestion aux usagers du secteur de l'élevage	modèles de gestion public-privé des investissements pas clairs	des modèles probants de gestion public-privé des investissements structurants
<b>R4.4</b>	Nombre des OPELs appuyés qui ont augmenté leurs capacités en termes de plaidoyer et influence des politiques	Les capacités des OPELs en termes de plaidoyer et influence des politiques sont faibles	Au moins 80% des OPELS appuyés ont amélioré leurs capacités significativement (scoring sur base de différents critères)
<b>R4.5</b>	Nombre de personnes touchées par les sensibilisations sur le thème	Peu de sensibilisation est faite sur le thème, comme il s'agit d'un non-dit	Les communautés ciblées dans la zone d'intervention du PRADEL ont reçu une sensibilisation sur le thème

## ANNEXE 4 : ANALYSE DES CHAÎNES DE VALEUR

### Résultats des ateliers à Dosso et Tahoua Filières

#### Filières prioritaires Dosso

- **Lait – Fromage – Produits laitiers** : bassins laitiers de Doutchi, Boboye et Gaya
- **Volaille** : Doutchi, Dosso, Gaya
- **Bétail sur pied (embouche)** : Gaya, Dosso, Loga

#### Filières prioritaires Tahoua

- **Lait – Fromage – Produits laitiers** : Bassins laitiers de Koni et Yaya, de Madaoua, de Bangui, d'Ibecetene
- **Kilichi** : Madaoua, Tahoua
- **Bétail sur pied (embouche)** : Tahoua, Madaoua, Birni Koni

Filière	LAIT		AVICOLE	BETAIL SUR PIED		VIANDE TRANSFORMEE
	lait de vache, chèvre, chamelle, brebis yaourt, lait caillé, beurre, fromage		poulets, pintades, pigeons, canards	bovine, ovine, caprine embouche de trait		Kilichi
Régions	DOSSO	TAHOUA	DOSSO	DOSSO	TAHOUA	TAHOUA
	bassins laitiers de Doutchi, Boboye et Gaya	bassins laitiers de Koni et Yaya, de Madaoua, de Bangui, d'Ibecetene	Doutchi, Dosso, Gaya	Gaya, Dosso, Loga	Tahoua, Madaoua, Birni Koni	Tahoua, Madaoua
Dynamiques existantes/ structuration de la filière	AREN est présent: unité de vente de lait de vache et chamelle, transformation en yaourt, beurre, lait caillé (Doutchi, Dosso, Gaya)  Une entreprise privée à Dosso conditionne du lait cru et en poudre (transformation en yaourt, ..)  Une mini-laiterie moderne à Gaya est à la recherche d'un	Existence d'organisations féminines à Tahoua ville, Koni, Tchintibaraden, Abalak  Collecte et transformation du fromage à Abalak  Peu organisés en termes de vente (initiatives individuelles)	Fermes privées non fonctionnelles  Centre avicole non fonctionnel  Aviculture traditionnelle  PAC II Doutchi/Gaya : fonds pour l'aviculture traditionnelle (création de poulaillers, achat de poules et des coqs)	Groupements féminins d'embouche (des unions)  Producteurs privés		Existence d'un nombre d'organisations de producteurs +/- bien structurés

<b>Filière</b>	<b>LAIT</b>		<b>AVICOLE</b>	<b>BETAIL SUR PIED</b>		<b>VIANDE TRANSFORMEE</b>
	lait de vache, chèvre, chamelle, brebis yaourt, lait caillé, beurre, fromage		poulets, pintades, pigeons, canards	bovine, ovine, caprine embouche de trait		Kilichi
	exploitant		Vulgarisation des pintades Galor  Pas de plateforme avicole mise en place à Dosso			
<b>Potentiel de marché</b>	La demande supérieure à l'offre  Produit prisé  Problème d'accessibilité  1 litre importé (écrémé) 1200 FCFA ; 1 litre local entier : 1000 FCFA  Préférence du lait cru local pour le goût, la qualité et les valeurs nutritionnelles	La demande est supérieure à l'offre  Exportation de fromage (tchoukou)  Le beurre est très demandé	La demande est supérieure à l'offre  Il existe un marché important pour la volaille et les œufs  Importation de poulets congelés d'Europe	Niamey  Le marché très rémunérateur n'existe plus (Nigéria)	Exportation	La demande semble être supérieure à l'offre - à confirmer
<b>Intérêt pour les femmes</b>	Femmes vendent et transforment le lait ; les hommes gardent les troupeaux et s'occupent de la traite  Troc aliments bétail  Femmes utilisent les revenus directs pour les besoins familiaux	Commercialisation par les hommes et les femmes	Femmes : Elevage + vente + restauration  Hommes : abattage + rôtissage / grillades	Elevage et embouche des petits ruminants	Embouche et reproduction	Faible
<b>Intérêt pour les jeunes</b>	Dans la transformation (H/F)  Ministère de commerce/PNUD : formation des jeunes en entrepreneuriat	Pas de moyens et pas de compétences pour le métier ; intérêt pour les jeunes filles	Abattage et rôtisserie	Embouche des petits ruminants : activité importante;	Tous les métiers : éleveur, emboucheur, transporteur, vendeur (pour	Des jeunes bouchers, beaucoup d'apprentis de père en fils

<b>Filière</b>	<b>LAIT</b>		<b>AVICOLE</b>	<b>BETAIL SUR PIED</b>		<b>VIANDE TRANSFORMEE</b>
	lait de vache, chèvre, chamelle, brebis yaourt, lait caillé, beurre, fromage		poulets, pintades, pigeons, canards	bovine, ovine, caprine embouche de trait		Kilichi
	BAGRI appuie le financement et la formation pour les jeunes dans la filière transformation du lait				viande et multiplication), bétail de trait	
<b>Contribution sécurité alimentaire /résilience</b>	Bonne contribution: autoconsommation, troc contre aliments, vente	Bonne contribution : nombreuses personnes pour qui le lait est l'aliment principal	Très importante, surtout pour les vulnérables	Moins directe les revenus tirés contribuent à la sécurité alimentaire	Moins directe les revenus tirés contribuent à la sécurité alimentaire	Moins directe
<b>Potentiel de revenus</b>	Revenus à priori intéressants	Si bien structuré, beaucoup de potentiel	Prix : 1500 – 2500 (saison sèche)  Prix 5000 (fêtes)  3500 rôtisseurs	A diminué suite entre autres à la chute du Naira (monnaie nigériane)  Beaucoup d'intermédiaires sur la chaîne et des taxes pour les communes		
<b>Potentiel de création d'emplois</b>	Oui, dans la collecte et la transformation	Si bien structuré, beaucoup de potentiel	Important  Rôtisseurs, restauratrices, déplumeurs, abatteurs	Intermédiaires  convoyeurs	Intermédiaires  convoyeurs	
<b>Outreach / nombre de personnes impliquées</b>	Important Beaucoup de femmes et de jeunes peuvent être impliqués	Important Beaucoup de femmes et de jeunes peuvent être impliqués	Très important Presque tous les ménages sont impliqués	Presque tous les ménages sont impliqués		Les bouchers seulement

Filière	LAIT		AVICOLE	BETAIL SUR PIED		VIANDE TRANSFORMEE
<p><b>Contraintes / atouts production</b></p>	<p>lait de vache, chèvre, chamelle, brebis yaourt, lait caillé, beurre, fromage</p>		<p>poulets, pintades, pigeons, canards</p>	<p>bovine, ovine, caprine embouche de trait</p>		<p>Kilichi</p>
	<p><b>Atouts</b> Importance du cheptel existant  Interprofession a pour projet de créer une centrale d'approvisionnements d'aliments de bétail  Innovation : aliments de bétail : blocs multi-nutritionnels densifiés  <b>Contraintes :</b> <u>Problème d'alimentation du bétail</u> : BAB au niveau de producteurs, mais problème d'approvisionnement et de gestion de ces BAB ; semences fourragères ; niébé fourrager, peu d'autoproduction ; souvent importé du Bénin/Nigéria/Ghana  Approvisionnement en lait seulement 6 mois- aliments de bétail très cher : former les femmes dans le stock de paille et de foin  Avec direction environnement- action bandes pare-feu pour la paille pour les éleveurs. Avec un broyeur, transformation en</p>	<p>Très faible organisation Pas de formation Bétail mal nourri Problèmes de santé animale Animaux en transhumances, donc lait indisponible</p>	<p>Nécessaire de travailler sur la santé animale via des services de proximité (vaccination contre Newcastle + déparasitage)  Alimentation (maïs) est très chère</p>	<p><b>Atouts :</b> Centres de multiplication de bétail Un ranch de production laitière (AREN) à Boboye <b>Contraintes</b> Alimentation  Santé animale  Faible organisation des groupements et associations</p>	<p><b>Atouts</b> Nombre important Espace pâturage/eau Variété Bon goût Embouche Prix Exportation Ghana, Nigeria (mais moins), Côte d'ivoire  <b>Contraintes</b> Maladies Sècheresse Climat Conflits inter et intra-communautaires</p>	

<b>Filière</b>	<b>LAIT</b>		<b>AVICOLE</b>	<b>BETAIL SUR PIED</b>		<b>VIANDE TRANSFORMEE</b>
	lait de vache, chèvre, chamelle, brebis yaourt, lait caillé, beurre, fromage		poulets, pintades, pigeons, canards	bovine, ovine, caprine embouche de trait		Kilichi
	farine La lutte contre le « sida cordifolia » pour le fourrage (dir. environnement) <b>Santé animale</b> • Amélioration génétique					
<b>Contraintes /atouts transformation et commercialisation</b>	Besoin d'organiser les collecteurs de lait Pas accès au financement de fonds de roulement Accompagnement souvent contractualisé, (CESAO) Fari/ Boboye : zones à potentiel important – lien avec dynamiques à Niamey Valorisation des espèces appétissantes non-	Ruptures saisonnières dans l'approvisionnement du lait pour faire le fromage Pas d'unité de transformation de qualité Circuit de commercialisation est très faible pour le fromage ; pas de points de vente	Beaucoup de concurrence par les marchés occidentaux (importation)	À développer un réseau d'emboucheurs Trop d'intermédiaires IP : développer 5 marchés témoins (entre état, communes, et éleveurs)		Commercialisation pas très bien structurée (les producteurs vendent eux-mêmes) Pas de canaux de commercialisation L'espace et les outils de transformation n'est pas là pour assurer la quantité et qualité Le conditionnement
<b>Financement</b>	BAGRI dans le cadre du FAR/DCA(15%pers, 15%crédit, 70% subsides) Contraintes selon BAGRI : organisation des groupements VSF + ASUSU : mise en place d'un fond de garantie	Non disponible PRODEX	Projets PAC II, FENU (Kits 1 Coq, 10 poules, ou 2 Coqs/20 poules)	Non existant Besoin de développer des liens avec IMFs + banques	Prodex Embouche : kit ménage via le PAC (programme appui communautaire – coopération allemande + BM + autres + Etat) : micro-crédit et formation en gestion et technique	Faible Quelques investissements de PRODEX Besoin de financement de capital à travers les micro-crédits et subventions

<b>Filière</b>	<b>LAIT</b>		<b>AVICOLE</b>	<b>BETAIL SUR PIED</b>		<b>VIANDE TRANSFORMEE</b>
	lait de vache, chèvre, chamelle, brebis yaourt, lait caillé, beurre, fromage		poulets, pintades, pigeons, canards	bovine, ovine, caprine embouche de trait		Kilichi
					BAB : par le FAO	
<b>Accompagnement</b>	Très peu d'accompagnement Direction régionale de commerce ?	Etat : services de santé animale SNV : vie associative Rien en termes d'accompagnement à la gestion/à l'entrepreneuriat	Très peu existant Besoin d'un vrai accompagnement de proximité		idem	Un peu de PRODEX
<b>Solutions/recommandations</b>		S'organiser en groupements Créer des structures de financement : micro-crédit + subventions Formation en vie associative Formation en gestion économique Formation en transformation et commercialisation Développer des techniques de conservation, pour améliorer la qualité ; Assistance technique véto Promouvoir pratiques traditionnelles	Formations techniques (hygiène, coupe viande, gestion financière, conditionnement) Innovation : kilichi de pintade Solutionner le conditionnement		Plus de BAB Plus d'encadrement technique Plus de suivi sanitaire Plus d'embouche Aménagement espaces pastoraux + couloirs Conservation des ressources naturelles (coupe et feu de brousse) NTIC	
<b>Risques</b>		Risques climatiques Maladies animales Explosion de la zone pastorale				